



BÂTIMENT DURABLE

BILAN ANNUEL 2013-Tendances 2014





EDITO

La publication du bilan annuel « Bâtiment durable en Limousin » est riche d'enseignements, à la fois pour les professionnels du bâtiment et pour les institutionnels.

Dans un contexte économique difficile pour les entreprises du secteur, ce document montre que les professionnels ont su s'adapter pour être en mesure de répondre efficacement aux nouveaux marchés générés par la construction et la rénovation durable, bien que des marges de progrès demeurent.

Les dispositifs incitatifs mis en œuvre ont entraîné, dans différentes mesures, une dynamique pour le secteur qui participe ainsi à répondre aux enjeux énergétiques qui nous concernent tous.

Avec ce nouveau bilan annuel, la Cellule Economique du Limousin BTP affirme :

- Sa volonté de continuer à nourrir les réflexions de ses partenaires sur le sujet,
- sa capacité à s'adapter pour être au plus près des besoins de ses partenaires,
- son savoir-faire pour produire des documents opérationnels pour la Profession et utile pour l'Etat, la Région et l'ADEME,
- sa force de travailler en réseau avec le GIE.

Bonne lecture à tous,

M. Jean-Claude BRANDY
Président de la CEL BTP

Un changement dans la continuité

Comme annoncé dans le numéro de la publication "Bâtiment durable" de juillet 2014, les baromètres trimestriels sont complétés de bilans annuels sur l'activité de la filière. Le réseau des CERC répond ainsi à un nouveau besoin en mettant à la disposition des parties prenantes de la construction un outil d'analyse sur longue période de l'ensemble des données du secteur en lien avec la transition énergétique.

Certes, les données trimestrielles mettent en relief des indicateurs qui reflètent les évolutions récentes. Mais les professionnels du secteur ont aussi besoin de données qui traduisent des tendances plus lourdes. Or, seules des analyses sur la durée offrent cette mise en perspective des dynamiques qui animent le secteur. D'où l'intérêt de proposer deux rythmes de publication : trimestriel et annuel.

Ce nouveau bilan annuel, celui de l'exercice 2013 (et tendances 2014), va donc permettre aux acteurs de la filière construction de mieux appréhender l'état d'avancement du plan "Bâtiment durable". Il va en particulier leur donner une meilleure vision sur les politiques publiques qui sont conduites, notamment au niveau du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).

Les tendances et données que révèle ce nouvel outil sont du reste le plus souvent inédites. Un exemple : la comparaison entre la demande de travaux et le nombre d'entreprises RGE actuel permet de déterminer si ces entreprises seront en nombre suffisant pour répondre à la demande soumise à l'éco-conditionnalité en 2015 sur chaque département et dans chaque domaine de travaux.

Outre ce coup de projecteur sur l'exercice 2013, la formule annuelle permet aussi une comparaison significative avec la situation des années précédentes. Et pour compléter l'information des professionnels et des acteurs publics, ce premier bilan qui porte sur un exercice complet est assorti de la présentation de comparaisons interrégionales et interdépartementales.

La CEL BTP

La Cellule Economique du Limousin BTP (CEL BTP), a pour vocation de fournir aux acteurs régionaux et locaux de la filière de la construction des études et des analyses ciblées qui facilitent leur prise de décision.

La CEL BTP est par ailleurs membre du réseau national des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC), réseau qui s'est constitué avec deux objectifs : consolider les travaux régionaux, permettre des analyses et comparaisons interrégionales.

Contactez la CEL BTP :
cellule.eco.limousin.btp@orange.fr

Un bel exemple de travail collaboratif

Ce nouveau bilan annuel "Bâtiment durable" illustre bien la capacité du réseau des CERC à finaliser un projet innovant. Il doit sa réalisation à la fois à la mobilisation des collaborateurs de chaque CERC et à la synergie qui anime l'ensemble du réseau.

Ainsi, chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Le GIE Réseau des CERC a mis en place un socle commun (méthodes, outils...), puis a assuré la coordination des travaux. Un pôle de compétences associant plusieurs Cellules Economiques Régionales de la Construction a mené un travail collaboratif pour élaborer le document : plan, choix des indicateurs...

Toutes les CERC organisent l'essaimage de la formule, chacune d'elle enrichissant la publication de l'expertise régionale qu'elle a développée sur son territoire.



I. Quel bilan pour la rénovation énergétique des logements ?

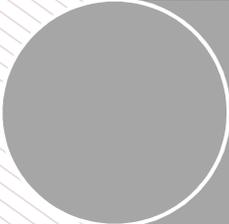
- ◆ L'essentiel du bilan page | 06
- ◆ Évaluation des politiques publiques sur la rénovation des logements page | 10
- ◆ Évaluation de l'impact sur les marchés de travaux page | 18
- ◆ L'accompagnement dans les territoires page | 20

II. Quelles évolutions sur les marchés du logement et des bâtiments tertiaires ?

- ◆ Logements
 - Quelle est l'évolution de la rénovation du parc de logement existant ? page | 25
 - Quelle dynamique de construction durable de logements neufs ? page | 36
- ◆ Locaux
 - Quelle est l'évolution des rénovations performantes des bâtiments tertiaires ? page | 42
 - Quelle dynamique de construction durable de bâtiments tertiaires neufs ? page | 45
- ◆ Comment s'adapte la filière ? page | 48

III. Les spécificités de la région Limousin : une approche comparative

- ◆ Comparaisons interrégionales page | 58
- ◆ Comparaisons interdépartementales page | 62



1 - QUEL BILAN POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ?





Le **crédit d'impôts** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages. Sans conditions de ressources, c'est un axe essentiel de la massification non seulement pour les bouquets d'actions qu'il soutient, mais également pour les travaux de rénovation étalés

L'**éco-PTZ** concerne un nombre plus limité de ménages, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen

Le dispositif **Habiter mieux** permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes

Le dispositif **Energie Habitat de la Région Limousin** permet d'accompagner les ménages pour un diagnostic thermique et des travaux de rénovation énergétique.

La **prime de 1 350€** est destinée aux foyers dits intermédiaires (supprimée depuis le 31/12/2014)

Les dispositifs sont **cumulables** sous condition de ressources

Les **CEE** poursuivent leur lancée et entrent dans une nouvelle période.

En ce qui concerne le **parc public** : l'**éco-PLS** est un dispositif national bien mobilisé en 2013 en Limousin.

Globalement, tous ces dispositifs sont, dans des mesures différentes, **efficaces d'un point de vue énergétique**

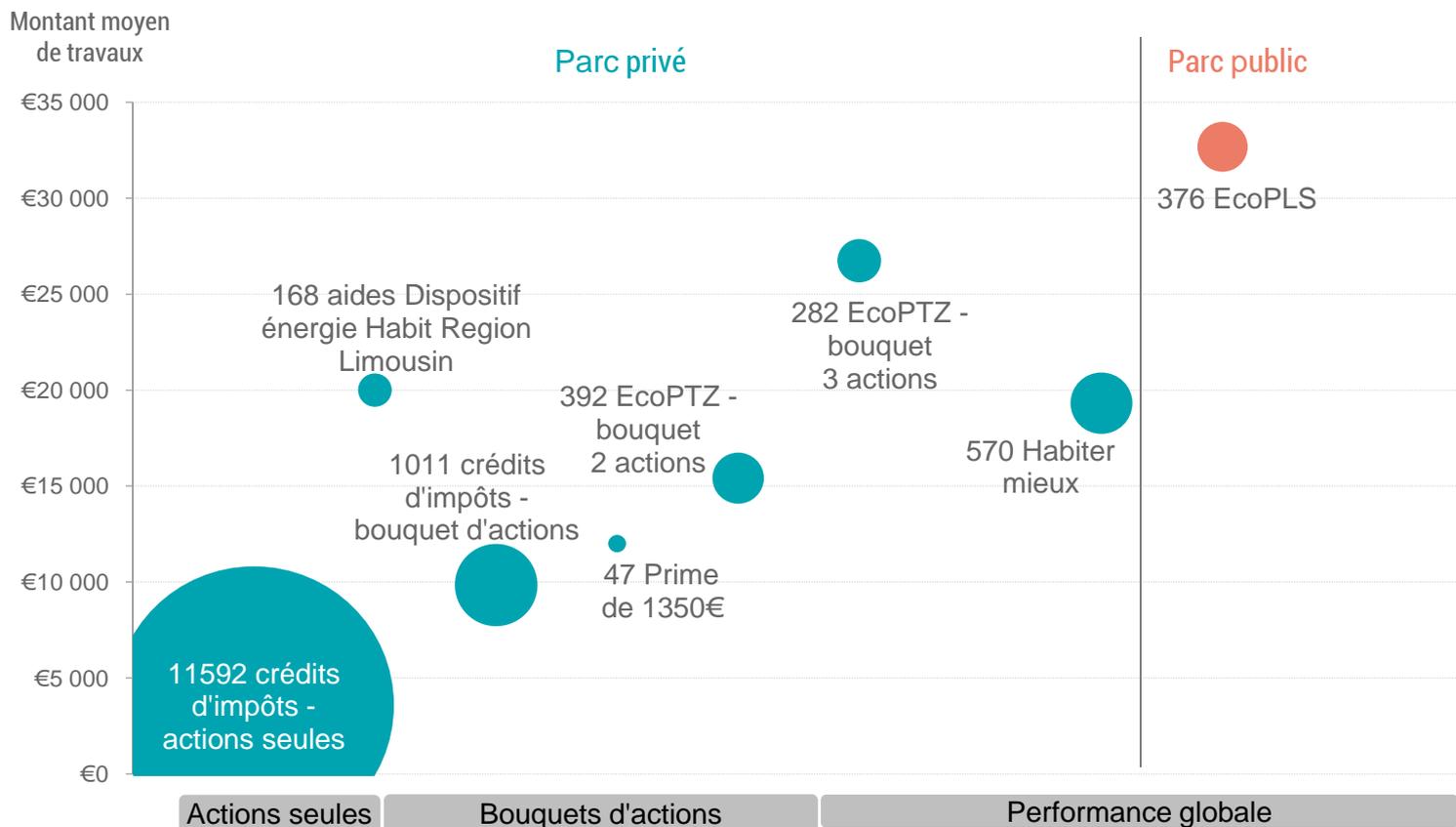
Ces dispositifs sont aussi **efficaces d'un point de vue économique** dans la mesure où ils génèrent un volume important de travaux

Ces dispositifs ne couvrent qu'une partie de la cible visée, par conséquent la **marge de progression reste importante**



Du point de vue du recours aux dispositifs financiers

L'objectif de cette partie est d'analyser spécifiquement le marché de la rénovation énergétique des logements en s'appuyant principalement sur une analyse croisée des différents dispositifs incitatifs. Une analyse de l'évolution de chacun de ces dispositifs est présentée dans la seconde partie de ce document.



La surface des bulles est proportionnelle au nombre de logements concernés en 2013 (2012 pour le CIDD)

Des dispositifs variés pour toucher différentes cibles

Le **crédit d'impôts** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2013 (déclaration 2013 sur les revenus 2012), plus de 12 600 foyers l'ont mobilisé dont 1 011 pour la réalisation d'un bouquet d'actions.

La **prime de 1 350€** est destinée aux foyers dits intermédiaires dont les revenus sont limités mais ne permettent pas de bénéficier des aides de l'ANAH. Ce dispositif a été mis en place à partir de septembre 2013.

L'**éco-PTZ** concerne un nombre plus limité de ménages : 674 en 2013, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions soutenu par le crédit d'impôts (notamment les EcoPTZ - bouquets de 3 actions dont le montant moyen est de 27 000€ par logement).

Le dispositif **Habiter mieux** permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes s'ils s'engagent à réaliser des rénovations ambitieuses, le coût moyen des travaux est donc élevé.

Plusieurs dispositifs sont cumulables, ainsi par exemple un foyer ayant engagé un éco-PTZ peut sous certaines conditions de revenus bénéficier également du crédit d'impôts et de la prime de 1 350€.

En ce qui concerne le parc public, en plus de l'éco-PLS, il existe également des aides du FEDER de 1 500 € par logement rénové mais nous ne disposons pas des statistiques à ce jour.



Du point de vue des politiques publiques

Compte tenu de la mobilisation des différents dispositifs et des cumuls possibles, la CEL BTP est en mesure de dresser un bilan 2013 du nombre de logements en rénovation énergétique complète. Il convient de comparer ces résultats aux objectifs régionaux fixés par les pouvoirs publics dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) approuvé le 23 avril 2013.

Estimation du parc privé

Source CEL BTP

Entre **1 100 et 1 500** logements privés entièrement rénovés au cours de l'année 2013

1 100 à 1 500 ménages se sont engagés dans la réalisation de bouquets d'actions ou de travaux visant une performance globale sur l'année 2013. Il s'agit de rénovations « complètes en une seule fois » avec l'appui d'un ou plusieurs dispositifs incitatifs.

Entre **2 100 et 2 500** logements privés entièrement rénovés en 2013

Aux 1 110 à 1 500 rénovations « complètes en une seule fois » s'ajoutent environ 1 000 rénovations partielles. Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2013 se conjugue avec une ou plusieurs actions antérieures (il s'agit dans ce cas de travaux étalés) ou avec un état avant travaux suffisamment performant pour permettre de considérer ces travaux comme des rénovations complètes terminées en 2013.

Les chiffres annoncés sont a minima puisque les observations de la CEL BTP ne permettent pas de comptabiliser les éventuels logements entièrement rénovés sans solliciter de dispositif d'aide.

Estimation du parc public

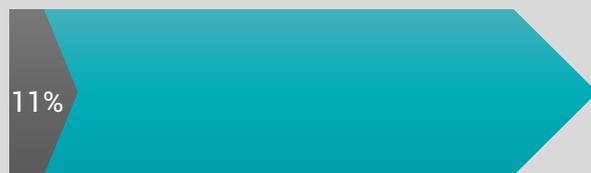
Source CEL BTP

Environ **370** logements sociaux entièrement rénovés en 2013



Objectif SRCAE

12 200 logements privés entièrement rénovés par an



Objectif SRCAE

1 260 logements sociaux entièrement rénovés par an



Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'hypothèses sur le cumul des dispositifs et sur l'évolution du recours au crédit d'impôts en 2013 pour les travaux réalisés en 2013. L'enquête 2013 de l'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN) a, dans ce cadre, été indispensable pour valider des hypothèses.



Du point de vue des entreprises

On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de rénovation énergétique complète ou partielle, afin d'en mesurer l'impact sur l'activité des entreprises. Tous les montants ci-dessous sont en TTC.

Environ **13 000 ménages** ont réalisé 1 ou plusieurs actions d'amélioration énergétique en 2013 sur le parc privé.

Environ 13 000 ménages ont mobilisé une ou plusieurs entreprises de la région pour des actions d'amélioration énergétique au cours de l'année 2013.

Cela représente environ **14 800 actions d'amélioration énergétique sur le parc privé.**

Les actions performantes sur les postes énergétiques avec l'appui d'un ou plusieurs dispositifs financiers ont mobilisé les entreprises de la région à 14 800 reprises.

Cela représente au moins **66 millions d'euros** de travaux d'amélioration énergétique sur le parc privé.

A cela s'ajoute tous les travaux induits ou non retenus dans le calcul du crédit d'impôt, ainsi que tous les travaux qui n'ont bénéficié d'aucun dispositifs d'aide.

12 millions d'euros de travaux d'amélioration énergétique sur le parc social.

Ce montant peut être considéré comme exhaustif car très peu de travaux d'amélioration énergétique semblent échapper aux dispositifs incitatifs.

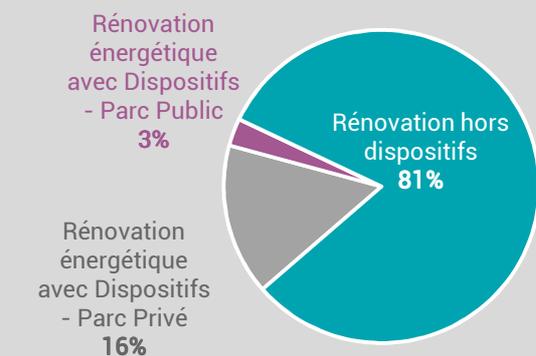
L'auto-rénovation : un marché qui échappe aux entreprises

Près de 16% des actions réalisées en 2013 par les ménages français sur les postes énergétiques l'ont été en auto-rénovation. Ce taux monte même à 28% si l'on s'intéresse uniquement aux travaux d'agencement.

A noter toutefois, la performance énergétique visée est généralement plus faible en auto-rénovation : ainsi par exemple 13% seulement des systèmes d'ouvertures installés en auto-rénovation en 2013 sont très performants contre 29% lors d'achat de prestation.

Nota : ces actions en auto-rénovation ne peuvent bénéficier d'aucun dispositif d'accompagnement financier.

Chiffre d'affaires 2013
424,4 millions d'euros
pour la rénovation (énergétique et autre) du logement en Limousin

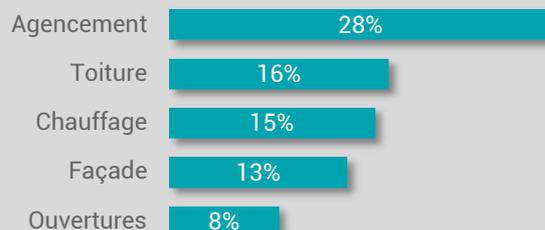


Part de marché de la rénovation énergétique logement privé **16%**

Part de marché de la rénovation énergétique logement social **3%**

Part de marché de la rénovation énergétique sur l'ensemble des marchés de rénovation **19%**

Part de l'auto-rénovation dans les actions réalisées en France en 2013 par poste
Source : OPEN



La demande potentielle de travaux énergétiques est importante en France



Les travaux d'amélioration énergétique Les marges de progression

Le potentiel : la demande de travaux sur les postes énergétiques est forte

L'enquête OPEN menée sur l'ensemble du territoire national dénombre **2 791 milliers de logements rénovés en 2013**. Les trois quarts obtiennent un niveau de rénovation « 2 étoiles » selon la classification OPEN.

Ainsi, 25,9 milliards d'euros de travaux ont été engagés sur l'année 2013 dont **14 milliards de travaux avec impact énergétique**.

Ces travaux avec impact énergétique se répartissent en 5 grands postes de la façon suivante :

- 37% concernent les ouvertures (pose de portes extérieures et de fenêtres isolantes), *soit 1 353 milliers de logements,*
- 24% le chauffage (rénovation de l'installation principale de chauffage), *soit 852 milliers de logements,*
- 15% les postes d'agencement (isolation de murs, plafonds, planchers et combles), *soit 699 milliers de logements,*
- 15% la toiture (toiture rénovée avec isolation par l'extérieur), *soit 245 milliers de logements,*
- 10% les postes « façade » (façade rénovée avec isolation par l'extérieur), *soit 264 milliers de logements.*

Dans le détail, alors que les travaux liés à l'agencement sont d'efficacité énergétique « optimum » dans près de l'ensemble des cas, cela concerne près des ¾ des travaux liés à la toiture et 57% des travaux menés sur les façades. **Il y a donc un potentiel d'amélioration énergétique sur ces travaux où il serait opportun d'ajouter de l'isolation en même temps que des travaux d'enduits, de maçonnerie...**

Concernant les ouvertures, le niveau de performance atteint sur ce poste est optimum pour 63% des dépenses engagées. Dans plus de 60% des cas, il s'agit de fenêtres ou portes en PVC.

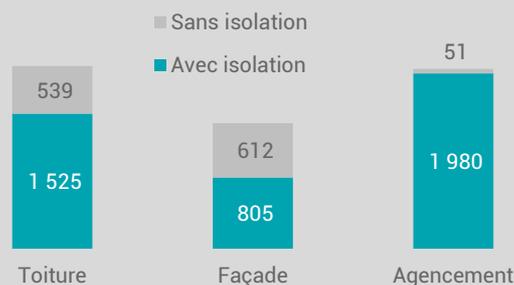
Pour le chauffage, seules 46% des dépenses engagées mènent à un chauffage très performant et 14% conduisent à un chauffage peu performant. Ces actions sont donc « ratées » dans le sens où des dépenses ont été engagées mais n'ont pas été optimales.

2,8 millions de logements rénovés

14 milliards d'€ de travaux avec impact énergétique

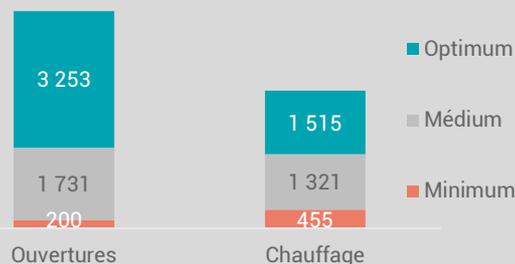
Montant des dépenses de travaux de rénovation de logements par poste en 2013

Unité : millions d'euros HT - Source : BIS, OPEN



Montant des dépenses HT de travaux de rénovation de logements des équipements en selon la performance

Unité : millions d'euros HT
Source : BIIS, OPEN



Etude OPEN 2013 :

L'étude OPEN est l'Observatoire Permanent de l'amélioration Énergétique des logements. Créé en 2006, cet outil technico-économique permet de décrire le marché de la rénovation énergétique du parc résidentiel privé. Elle repose sur une enquête auprès de 10 000 ménages au niveau national. 3 niveaux de rénovation énergétique sont définis selon la performance des travaux : 1 étoile (peu de prise en compte du thermique), 2 étoiles (rénovations partielles), 3 étoiles (rénovations très complètes : isolation et système de chauffage performant), ce dernier étant le plus performant.



L'essentiel du marché privé de la rénovation énergétique concerne des actions isolées



Le crédit d'impôts développement durable est le dispositif qui génère le plus de travaux. **Près de 14 000 actions d'amélioration énergétique sur environ 12 600 logements au cours de l'année 2013**

Le **crédit d'impôts couvre un large éventail de besoins** puisqu'il permet aux propriétaires occupants de financer sans conditions de ressources :

- des travaux de rénovation énergétique sur une maison individuelle ou un logement collectif
- des travaux sur un poste énergétique (action seule) ou sur un bouquet d'actions.

◆ **12 600** logements en un an

Ce dispositif est-il **efficace d'un point de vue économique ?**

Le montant des crédits d'impôt distribués en région en 2013 s'élève à 9 M€. Ce dispositif a généré au moins 416 M€ pour les entreprises. En effet, pour la plupart des actions, la main d'œuvre n'est pas prise en compte et les montants peuvent être plafonnés.

9 M€ de crédit d'impôts distribué

Plus de 51 M€ de travaux de rénovation énergétique

Ce dispositif est-il efficace **d'un point de vue énergétique ?**

Seuls les bouquets de travaux (2 ou 3 actions) répondent aux objectifs du SRCAE (rénovation complète des logements qui nécessite un investissement financier plus conséquent).

Or seulement 7 % des ménages qui ont sollicité le crédit d'impôts ont entrepris un bouquet d'actions pour un montant moyen de rénovation assez faible, en regard des autres dispositifs d'aides : **9 840 € par logement.**

De ce point de vue, le nombre de logements entièrement rénovés grâce au crédit d'impôts est de 1 011 unités. Ce sont des rénovations énergétiques performantes réalisées en une seule fois au cours d'une année.

Mais c'est sans compter les travaux étalés sur plusieurs années qui sont très fréquents. La CERC s'appuie sur l'étude OPEN pour établir une estimation du nombre d'actions réalisées en 2013 qui se conjuguent avec au moins une action antérieure pour permettre d'atteindre un niveau de rénovation performant.

Le Crédit d'impôts L'enjeu de la massification

**17% d'actions dans des bouquets
83% d'actions seules**

2 380 actions dans le cadre d'un **bouquet de travaux** en logement individuel ou collectif

66% des actions seules sont réalisées en maisons individuelles

11 600 actions seules dont 3 900 en appartements et 7 700 en maisons individuelles

◆ **1€ de crédit d'impôts distribué génère plus de 5,8€ de travaux**

9 M€ crédit

51 M€ Travaux

◆ **1 011 logements entièrement rénovés avec l'aide du CIDD au cours de l'année 2013**

◆ **2 000 logements entièrement rénovés avec l'aide du CIDD à l'issue de l'année 2013**

◆ **10 600 logements partiellement rénovés avec l'aide du CIDD**

1 011 Au cours de l'année 2013

2 000 À l'issue de l'année 2013

12 200 - Objectif tout dispositifs confondus

Le CIDD est un axe essentiel de la massification non seulement pour les bouquets d'actions qu'il soutient, mais également pour les travaux de rénovation étalés. En effet, la possibilité d'obtenir un crédit d'impôts pour une action seule sur plusieurs années semble générer un nombre important de travaux étalés.

Les 9 millions d'euros de crédit d'impôts distribués en 2013 ont permis l'amélioration énergétique partielle de 10 600 logements et la rénovation énergétique complète d'environ 2 000 logements : 1 010 entièrement rénovés sur l'année et environ 990 sous la forme de travaux étalés (dont une action au moins a été réalisée dans l'année).

Répartition des crédits d'impôts 2013
Source : estimation CERC à partir des données DGFIP

	Nombre de logement	Montant total des travaux	Montant moyen de travaux € / logt	Montant total du crédit d'impôts distribué	Montant moyen du crédit d'impôts distribué
Crédit d'impôts - bouquet d'action	1 011	10 M€	9 840	2,2 M€	2 222 €/logt
Crédit d'impôts - action seule	11 592	41 M€	3 573	6,6 M€	571 €/logt
dont crédit d'impôt action seule ayant permis d'atteindre une rénovation complète en 2013 (travaux étalés)	985*	* Estimation établie à l'aide des résultats 2013 de l'étude OPEN de l'ADEME			

Crédit d'impôts Les marges de progression

Les marges de progression au regard des autres régions

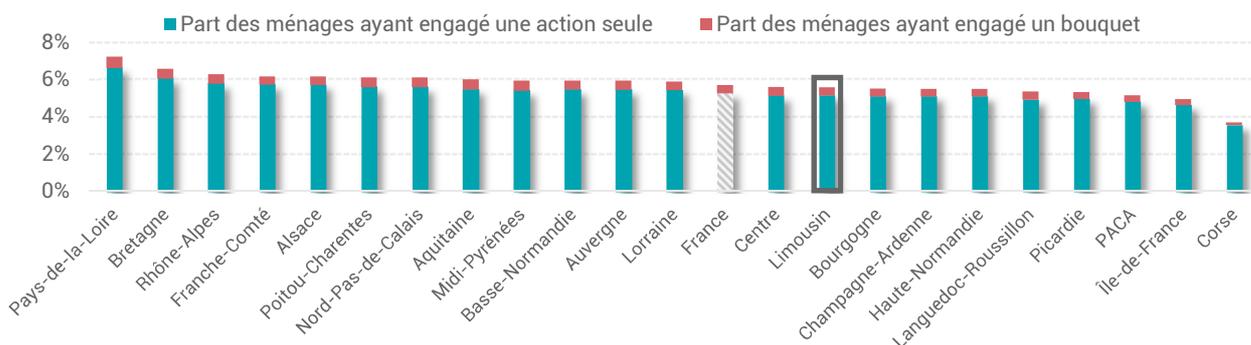
On estime en région Limousin à 5,6 % la part des ménages (propriétaires occupants) engagés dans un crédit d'impôts en 2013 cohérent avec les 5,7 % au niveau national.

Contrairement à d'autres indicateurs (EcoPTZ par exemple), l'écart est assez faible avec les autres régions, le maximum en Pays de Loire étant de 7,3 %.

A l'instar de la moyenne nationale, 8 % de l'ensemble des crédits d'impôts concernent un bouquet d'actions en Limousin.

Part des ménages propriétaires occupants engagés dans un crédit d'impôts en 2013 par région

Unité : % du nombre total de ménages - Sources : DGFIP/INSEE



Point sur les évolutions du crédit d'impôts :

Pour la déclaration 2014 sur les revenus 2013, les critères du crédit d'impôts sont identiques : les taux et les actions éligibles n'évoluent pas par rapport à 2013 (les taux sont variables selon les actions et sont légèrement majorés si l'action est éligible à un bouquet de travaux).

A partir de la déclaration 2015 sur les revenus 2014 le crédit d'impôts évoluera :

- pour les travaux engagés entre le 1er janvier et le 31 août 2014 : seulement deux taux de crédit d'impôts subsistent, un taux de 15% pour une action seule et un taux de 25% pour un bouquet d'action. Cela a pour objectif de favoriser les bouquets d'action.
- pour les travaux engagés à partir du 1er septembre 2014 et jusqu'à fin 2015, un taux unique de 30% s'applique afin d'enclencher la massification. Il n'existe plus d'incitation en faveur des bouquets de travaux mais plutôt une forte incitation à s'engager dans une action d'amélioration énergétique tout en ayant la possibilité de combiner plusieurs actions ou de les étaler sur plusieurs années.

Un segment de marché « ciblé » mais stratégique : la rénovation « haut de gamme »



L'éco-PTZ a permis **728 rénovations en 2013** en Limousin.
Depuis 2009, année de mise en place de ce dispositif, près de **4 655 éco-PTZ** ont été accordés.

Contrairement au crédit d'impôt, l'éco-PTZ cible un marché spécifique :

- Ce dispositif vise le haut du marché tant en terme de niveau de performances à atteindre que d'investissement financier mis en œuvre. Les propriétaires engagent des travaux lourds (environ 20 000 €) qu'ils financent intégralement.
- Ce dispositif est ouvert à la rénovation d'appartements, mais il est largement plébiscité par les propriétaires occupants de maisons individuelles.

Ce dispositif est efficace **d'un point de vue énergétique**

Il amène les ménages à atteindre le maximum du gisement d'économie d'énergie de leur logement en combinant plusieurs actions complémentaires. Il mobilise les comportements anticipatoires et responsables.

Il répond aux objectifs du SRCAE en terme d'amélioration énergétique de l'habitat.

L'éco-PTZ

L'enjeu de la rénovation « lourde » de la maison individuelle

◆ 728 logements en 2013

◆ 19 273€ / logement (en 2013)

4 655 éco-PTZ depuis 2009

Il s'agit de bouquet 2 actions (62,4%), de bouquet 3 actions (31,3%).

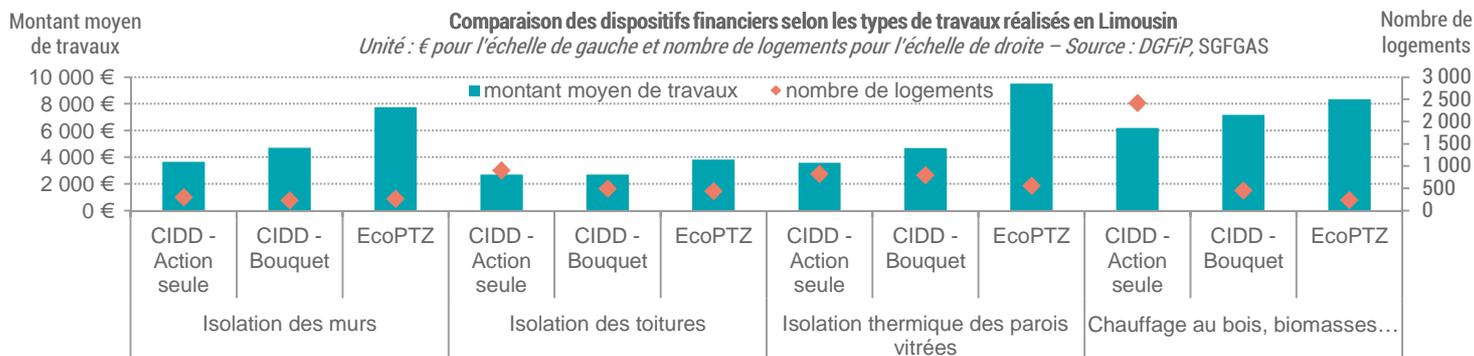
On peut regretter qu'il n'y ait pas de projets en rénovation globale en Limousin. Ce dispositif fixe un objectif de résultats plutôt qu'un objectif de moyens.

A cela s'ajoute 6,3% d'éco-PTZ dans le cadre d'assainissement individuel.

**94% des éco-PTZ sont réalisés en
maisons individuelles**

Zoom sur les actions

Le coût moyen par action varie fortement selon le mode de financement. Ainsi il ressort clairement qu'un ménage s'engageant dans un éco-PTZ – bouquet d'actions va mobiliser en moyenne pour une même action plus de ressource que les ménages faisant appel à un crédit d'impôts – bouquet d'actions. Le coût moyen pour la même action est encore plus faible dans le cadre d'un crédit d'impôts – action seule (dans le cas de l'isolation des murs et des toitures, la main d'œuvre n'est pas prise en compte dans le montant retenu pour le crédit d'impôts. En revanche elle est bien prise en compte dans les 2 autres actions ci-dessous).



Le bouquet type de l'éco-PTZ en 2013 au niveau national comprend une isolation thermique des parois vitrées couplée soit avec une autre isolation (le plus souvent la toiture) et/ou avec un changement de chauffage principal.

Quel est l'impact économique de ce dispositif ?

Contrairement au crédit d'impôts, l'éco-PTZ n'est pas un outil qui a vocation à massifier la rénovation énergétique de l'habitat. Il incite plutôt les ménages disposant de moyens financiers suffisants à s'engager dans une rénovation complète, sous la forme d'un bouquet ou d'une rénovation globale, en contrepartie d'une avance de trésorerie partielle.

Etant donné qu'il vise le haut du marché, il capte nécessairement un nombre plus limité de ménages.

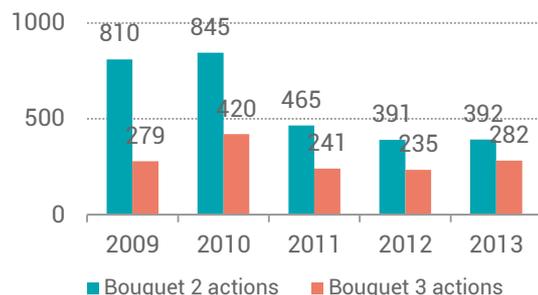
L'impact économique est de fait plus limité que le crédit d'impôts : le montant de travaux générés pour les entreprises est de 84 millions d'euros en 5 ans alors qu'en un an le crédit d'impôts draine plus de 51 millions d'euros.

Mais l'enjeu n'est pas seulement là. L'objectif est d'amener le maximum de demandes potentielles vers ce dispositif. Bien qu'en légère progression en 2013, l'éco-PTZ rencontre moins de succès en comparaison avec les années 2009-2010 notamment auprès des ménages s'engageant dans un bouquet 2 actions.

A retenir : Depuis le 1^{er} septembre 2014, pour bénéficier de l'éco-PTZ, les travaux doivent être réalisés par un professionnel titulaire de la mention RGE

Evolution du nombre de bouquets de travaux selon le nombre d'actions

Unité : nombre d'Eco-PTZ - Source : SGFGAS



L'éco-PTZ Les marges de progression

Quel est le potentiel de travaux ?

Le potentiel théorique est important puisque le parc éligible correspond à l'ensemble des résidences principales construites avant 1990, soit près de 291 000 logements.

Les marges de progression au regard des autres régions

L'utilisation de l'éco-PTZ varie de manière plus prononcée que le CIDD entre les régions : 3 y ont eu peu recours (moins de 6 foyers éligibles sur 1 000), il s'agit de la Région PACA, de la Corse et de l'île de France, tandis que 2 autres (Bretagne et Pays de la Loire) concernent plus de 20 foyers éligibles sur 1 000.

La région Limousin se situe à un niveau supérieur à la moyenne nationale (16 foyers éligibles sur 1 000).

Les éco-PTZ « performance globale » sont une marge de progrès possible en Limousin. Selon les régions, ils représentent jusqu'à 1,5 % de l'ensemble des éco-PTZ distribués alors qu'il n'en a été conclu aucun en Limousin.

Part des écoPTZ cumulés depuis le début du dispositif sur le parc éligible (en %)

Source : INSEE - SGFGAS



Faciliter le recours à l'éco-PTZ :

Ce ne sont plus les banques, mais les entreprises chargées des travaux qui sont responsables de la qualité de la performance énergétique des logements en rénovation. Ce sont les entreprises qualifiées RGE ou un tiers vérificateur qui devront attester de l'éligibilité des travaux.

Accès au dispositif pour le logement collectif : depuis le 1^{er} janvier 2014 un éco-PTZ peut être distribué aux copropriétés.

Une question de revenus ? A partir de 2014 il est possible d'étaler les travaux dans un délai de 2 ans après l'attribution du prêt. Cela devrait permettre d'inciter les ménages dont la part de financement sur fonds propres reste trop élevée à s'engager dans des travaux.



Le logement des foyers modestes et très modestes : un segment de marché spécifique



En Limousin, le programme « Habiter mieux » a permis d'engager **570 rénovations énergétiques en 2013**.

Par définition, il cible **un segment de marché spécifique**

- L'ANAH a vocation à aider les foyers modestes et très modestes pour réaliser des travaux lourds dans leurs logements. Il peut s'agir de travaux d'amélioration pour lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique ou favoriser l'autonomie. L'aide distribuée dans le cadre du dispositif « Habiter mieux » s'ajoute à l'aide aux travaux de l'ANAH, lorsque les travaux permettent d'obtenir un gain énergétique d'au moins 25 %.
- Le public principalement visé est constitué des propriétaires occupants.

Depuis juin 2013, le public cible s'est élargi également aux propriétaires bailleurs éligibles aux aides de l'ANAH.

Ce dispositif est-il efficace **d'un point de vue énergétique** ?

L'amélioration de la performance énergétique est bien l'un des objectifs. Les propriétaires occupants doivent atteindre un gain énergétique de 25 % contre 35 % pour les propriétaires bailleurs.

Ce dispositif est stratégique d'un point de vue environnemental puisqu'il cible les publics les plus concernés par la précarité énergétique.

Il contribue en outre à satisfaire aux objectifs SRCAE en terme d'amélioration énergétique de l'habitat.

Quel est l'**impact économique de ce dispositif** ?

Pour les 570 logements rénovés en 2013 dans le cadre du dispositif « Habiter mieux », l'ensemble des subventions ANAH (aides aux travaux ANAH + FART) s'élève à 11 millions d'euros et couvrent 55 % des coûts de travaux de rénovation énergétique.

Ce dispositif ne vise pas tous les publics. Il cible spécifiquement les foyers modestes et très modestes en cherchant à réduire le reste à charge : cumul possible avec le crédit d'impôts, l'éco-PTZ mais aussi le dispositif Energie Habitat porté par la Région.

Le programme « habiter mieux » L'enjeu du « reste à charge »

765 logements concernés depuis 2011

dont 570 en 2013. L'élargissement des critères d'éligibilité a enclenché une dynamique au 2^{ème} semestre 2013.

19 300€/logement

◆ **1,7 millions d'euros** d'aides distribuées dans le cadre d' « Habiter mieux » en 2013

◆ **11 millions d'euros** de travaux de rénovation énergétique

◆ **1€** distribué par l'ANAH génère près de **2€** de travaux

2,2 M€ d'aides Habiter mieux

6 M€ distribués en tout par l'ANAH

11 M€ de Travaux



La prime de 1 350€ Emmener les foyers intermédiaires vers les rénovations « haut de gamme »

Possibilité de cumuler toutes les aides

Objectif : **mobiliser un public habituellement peu concerné** par la rénovation énergétique

Cette prime disponible depuis septembre 2013 visait spécifiquement les ménages dont les revenus étaient trop élevés pour bénéficier des aides de l'ANAH mais pas suffisamment élevés pour s'engager dans une rénovation énergétique complète.

Ce dispositif est **efficace d'un point de vue énergétique**

Ces ménages auraient plutôt tendance à réaliser une action seule en sollicitant simplement le crédit d'impôts. Ce dispositif incitatif ambitionnait de les obliger à s'engager dans un bouquet d'au moins 2 actions en contrepartie de la prime de 1 350 €

De plus, le public cible pouvait cumuler la prime avec le crédit d'impôts et l'éco-PTZ, contrairement aux revenus supérieurs.

Cette prime exceptionnelle d'aide à la rénovation énergétique des logements privés n'aura vécu en fait qu'un peu plus d'un an. Le décret du 24 décembre 2014 publié au JORF du 27 décembre 2014 a avancé d'un an la date d'échéance du dispositif, qui a pris fin le 31/12/2014.

47 logements engagés en
2013 (septembre-décembre)

Un peu plus de 300 logements
engagés à fin septembre 2014



Les logements sociaux



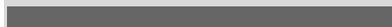
376 logements sociaux engagés dans une rénovation énergétique en 2013 bénéficiant ainsi d'un Eco-prêt logement social.
Le montant moyen de travaux s'élève à 32 000€ par logement en 2013.

Quel est l'impact énergétique de ces dispositifs ?

L'Eco-PLS s'accompagne d'une rénovation globale.
L'éco-PLS (dispositif national) vise la massification.

Le logement social L'enjeu de la massification

1 767 logements sociaux réhabilités cumulés
entre 2010 et fin 2013



Le logement social Les marges de progression

En 2013, l'AROLIM USH* a réalisé une évaluation du volume d'opérations de réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux susceptibles d'avoir lieu entre 2014 et 2020, soit environ 500 logements réhabilités thermiquement/an.

* : Plus de détails page 31

Le nombre de RGE actuel permet-il de répondre à la demande ?

L'enjeu :

13 975 actions d'amélioration énergétique sur le parc privé ont fait l'objet d'un crédit d'impôts en 2013. Cela représente plus de 51 millions d'euros d'activité pour les entreprises du Limousin.

Pour les travaux de rénovation énergétique réalisés à partir du 1^{er} janvier 2015, le recours à une entreprise ou un artisan qualifié et porteur de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sera obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôts.

La mention RGE est requise depuis le 1^{er} septembre 2014 pour l'éco-PTZ et le sera à partir du 1^{er} juillet 2015 pour les CEE.

13 975 actions d'amélioration énergétique sur le parc privé ont fait l'objet d'un crédit d'impôts en 2013

Soit 51 M€ d'activité

Quels domaines de travaux sont impactés ?

Répartition des 13 975 actions soutenues par le crédit d'impôts en 2013
(estimation CERC sur la base des données DGFIP ; unité : nombre d'action)

Isolation	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées	2 233	16%
	Matériaux d'isolation des toitures	1 742	12,5%
	Volets isolants	666	4,7%
	Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	816	5,8%
	Matériaux d'isolation des murs	636	4,5%
	Matériaux d'isolation des planchers bas	165	1,2%
Chauffage	Appareils de chauffage au bois ou autres biomasses	3 758	26,9%
	Chaudières à condensation	1 646	11,8%
	Pompes à chaleur pour la production de chaleur	544	3,9%
	Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage	500	3,6%
	Chaudières à micro-cogénération gaz	23	0,2%
	Équipements de raccordement à un réseau de chaleur	-	0%
Production d'énergie	Pompes à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire	429	3%
	Panneaux photovoltaïques	441	3,1%
	Chauffe-eaux solaires thermique	136	1%
	Autres équipements de production d'énergie renouvelable (éolienne, hydraulique ...)	81	0,6%
Autre	Diagnostic de performance énergétique	107	0,8%
	Équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales	52	0,4%

4 actions concentrent 67% des crédits d'impôts : la mise en place de système de chauffage au bois et de chaudières à condensation ainsi que le changement de fenêtres et l'isolation de la toiture.

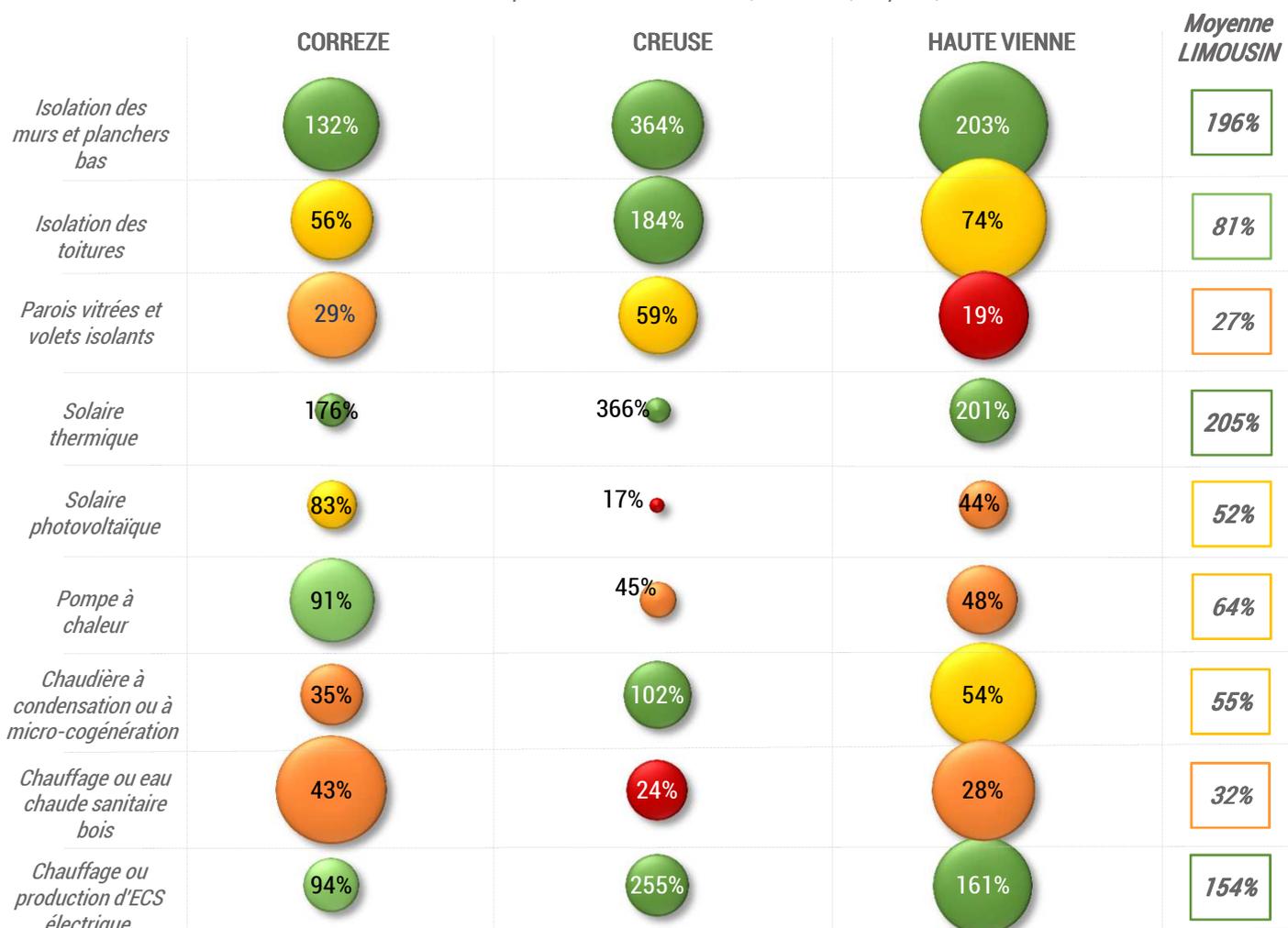
Les actions de production d'énergie (autre que pour le chauffage) concernent très peu de crédit d'impôts.

4 % de CIDD concernent la production d'eau chaude sanitaire, une marge de progression sur cette action est à souhaiter.

Les 13 975 actions soutenues par le crédit d'impôts en 2013 ont été regroupées en 9 domaines de travaux pour lesquels il existe des qualifications RGE spécifiques afin de déterminer si le nombre actuel de RGE permettra de couvrir la demande en 2015 s'il y a autant de crédit d'impôts.

Analyse par département et par domaine de travaux de la couverture du besoin en RGE à fin décembre 2014

Source : traitement CERC à partir des données Qualibat, Qualit'EnR, Cequami, Certibat et DGFIP



Comment lire ce graphique ?

Les entreprises RGE actuellement présentes en Corrèze et pouvant répondre aux travaux d'isolation des murs, permettront de couvrir 132 % du besoin en 2015.

 = 20 entreprises

Hypothèses retenues

- 10 chantiers par an : une entreprise RGE pourra répondre en moyenne à 10 chantiers par an faisant l'objet d'un crédit d'impôt.
- Stabilité du nombre de crédit d'impôts : le nombre de crédits d'impôts sollicité sera le même qu'en 2013. Or, à partir de 2015 un taux unique de 30 % de crédit d'impôts sera applicable à toutes les actions, ce qui pourrait faire augmenter le nombre d'actions. Les pourcentages de couverture du besoin en RGE sont donc peut-être légèrement surestimés.

La surface des bulles est proportionnelle au nombre d'entreprises du département pouvant répondre à ce domaine de travaux.

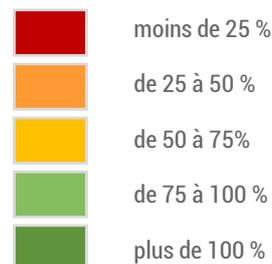
Une couverture inégale

Sur les actions les plus sollicitées dans le crédit d'impôts :

- Pour le changement de fenêtres et la mise en place de système de chauffage au bois, la couverture en RGE est très insuffisante sur les 3 départements.
- Pour l'isolation de la toiture et la mise en place de chaudières à condensation, le couverture en RGE est insuffisante au niveau régional avec des disparités selon les départements.

Le besoin en RGE est théoriquement très bien couvert sur les 3 départements pour l'isolation des murs et planchers bas, le solaire thermique et le chauffage ou production d'eau chaude sanitaire électrique.

Taux de couverture du besoin en RGE



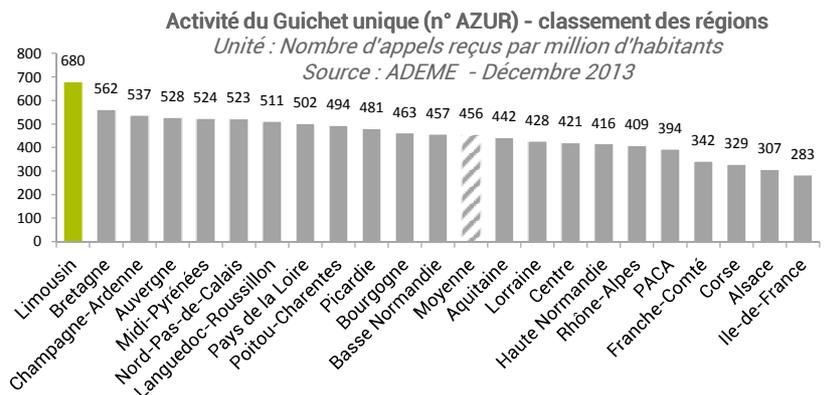


En s'appuyant notamment sur le réseau existant des Espaces Info Énergie et les compétences des ANAH et ADIL, l'État a structuré l'offre d'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement. La mise en place du numéro guichet unique, accompagné d'une campagne de sensibilisation de grande ampleur dans les médias nationaux, a vocation à massifier la mobilisation des particuliers en leur donnant les moyens de trouver des conseils neutres, gratuits et pertinents.

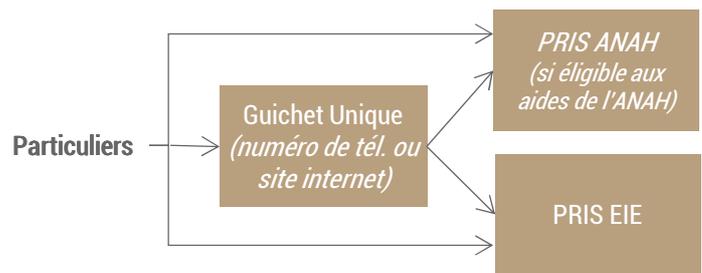
Le guichet unique Une porte d'entrée pour les particuliers

En Limousin, le recours au Guichet unique (créé en septembre 2013) se distingue par rapport au niveau national : **680 appels reçus par million d'habitants** sur la période du 19 septembre au 22 novembre 2013.

Il a permis d'orienter de nombreux ménages motivés pour engager des travaux de rénovation énergétique vers les PRIS encore souvent peu connus des particuliers.

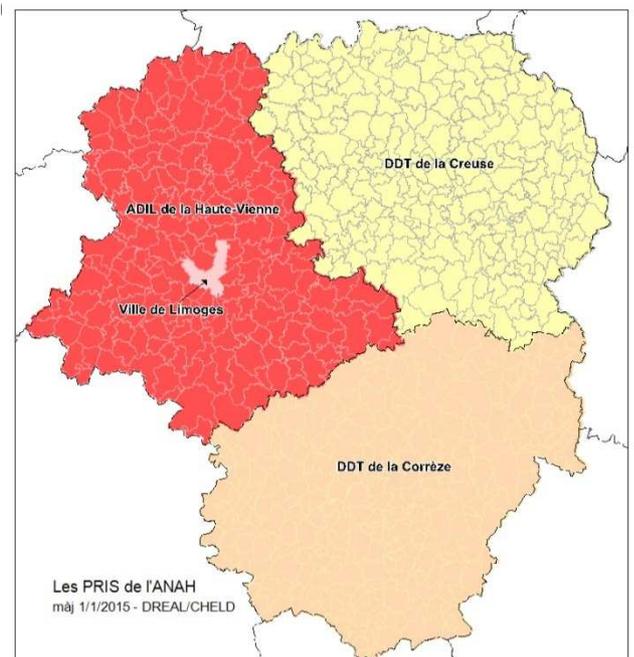


Ce nouveau dispositif de numéro unique s'inscrit dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH). Ce numéro Azur national doit permettre de répondre aux questions que se posent les particuliers et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Point Rénovation Info Service (PRIS) correspondant : le PRIS ANAH (géré par l'ADIL ou la DDT de son département) s'il est éligible aux aides ANAH ou vers le PRIS Espace Info Énergie le plus proche.



Les PRIS ANAH Un réseau présent sur le territoire

Ce réseau de PRIS ANAH s'est mis en place entre le 4^{ème} trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014. Les remontées statistiques sur le nombre de contacts avec les particuliers ne sont pour le moment pas connues.



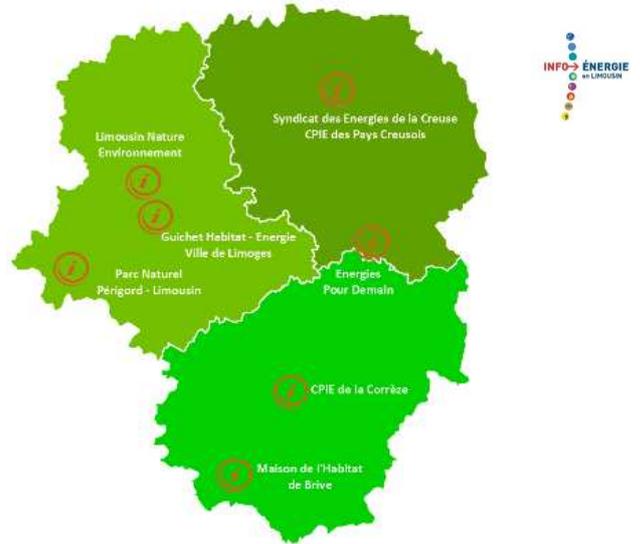


Les PRIS Espace Info Énergie Une nouvelle dynamique

Plus de 4 200 Limousins ont consulté les Espaces Info Energie en 2013

Forte hausse des demandes formulées auprès des Espaces Info Energie (EIE) en Limousin avec 1 953 contacts enregistrés au 1er semestre 2014, soit une hausse de 17 % par rapport au 1er semestre 2013.

A noter toutefois que les demandes ralentissent par rapport au dernier trimestre 2013, qui avait enregistré un nombre exceptionnellement élevé de demandes. En effet, durant cette période a eu lieu la campagne de communication « J'éco-rénove, j'économise ».



Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont lancé le 21 octobre 2013 une grande campagne de communication multicanale pour faire connaître aux Français « J'éco-rénove, j'économise », le dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements. Cette dernière comprenait un spot télévisé (format 30''), une campagne radio nationale et une déclinaison Web sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2013.

Évolution du nombre de contacts auprès des EIE en Limousin
Source : EIE - ADEME

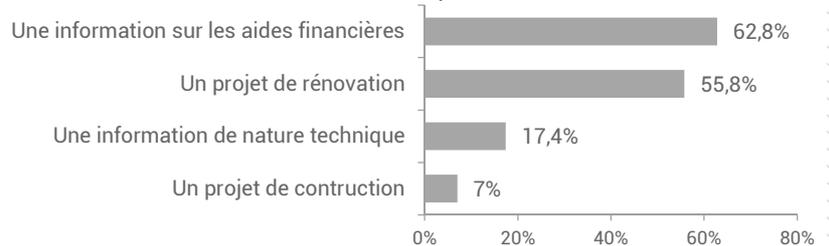


En 2014, les questions posées aux EIE concernent principalement les aides financières (62,8 % des appels) et les projets de rénovation (55,8 %).

A noter que parmi les aides financières, c'est sur le Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD) que les questions sont les plus fréquentes (61,1 % des appels).

EIE : objet des appels en 2014

Source : EIE / ADEME, enquête satisfaction



Par ailleurs, l'ADEME s'est engagée à soutenir, au niveau national, la création de 100 plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé, individuel comme collectif, en renforcement du service d'information et de conseil indépendant apporté par le réseau Rénovation Info Service.

Les plateformes offrent aux ménages, en complément des missions de conseil, un accompagnement technique et financier de leur projet. Ainsi, cet accompagnement peut inclure la réalisation d'un audit ou diagnostic énergétique, une assistance au choix de travaux permettant l'atteinte du niveau BBC rénovation par étapes, une aide à la comparaison des devis, au choix de professionnels qualifiés, voire au suivi et au contrôle des travaux de rénovation. La plateforme assiste également les ménages au montage du plan de financement des travaux de rénovation.

En Limousin, deux projets de plateforme sont actuellement retenus en phase de préfiguration (phase d'étude).

(Source : ADEME)

2- QUELLES ÉVOLUTIONS SUR LES MARCHÉS DU LOGEMENT ET DU BÂTIMENT TERTIAIRE?





Les signes de reconnaissance de la qualité des bâtiments



Après les signes de reconnaissance de la qualité pour valoriser la compétence des entrepreneurs et artisans, on trouve des signes de qualité pour valoriser les ouvrages de bâtiment.

Les signes de reconnaissance regroupent deux type de démarches :

- **Les démarches de qualité environnementale** : il s'agit d'intégrer dans la conception, la réalisation voire l'usage d'un bâtiment la prise en compte de plusieurs aspects environnementaux (gestion des ressources, performance énergétique, santé, confort...). Ces démarches sont validées par une certification par un organisme accrédité ou une reconnaissance par une association interprofessionnelle compétente.

Une démarche de qualité environnementale est généralement accompagnée d'une exigence minimum de performance énergétique et peut proposer l'obtention d'un label plus exigeant en option.

En plus des démarches présentées dans le tableau ci-dessous, d'autres certifications de qualité environnementales existent : BREEAM (Royaume-Uni), LEED (États-Unis), Green Star (Australie) mais sont encore peu répandues en France.

- **Les démarches de performance énergétique** : il s'agit de concevoir et réaliser un bâtiment dont la consommation énergétique sera sous un seuil défini réglementairement. Ces démarches se concentrent par conséquent essentiellement sur la prise en compte de l'aspect énergétique (équipements performants, isolation, étanchéité à l'air, ...) et peuvent être validées par l'obtention d'un label de performance énergétique (non systématique).

Une labellisation de performance énergétique doit obligatoirement être demandée à l'un des quatre certificateurs reconnus par l'Etat et accrédités par le COFRAC (Cerqual, Cequami et Promotelec pour les logements, Certivea pour les locaux). Le label est associé à l'une des certifications de qualité proposées par les certificateurs. Il n'est donc pas nécessairement associé à une démarche de qualité environnementale du bâtiment.

Les démarches de qualité environnementale et les performances énergétiques associées

Organisme	Type de construction				Démarches de qualité environnementale		Type de démarche		Phases des opérations prises en compte		Niveau minimum de performance énergétique associé aux démarches						
	Maison individuelle (en secteur diffus)	Maison individuelle groupées	Logement collectif	Tertiaire	Neuf	Réhabilitation	Certification	Reconnaissance	Conception	Réalisation	HPE 2005	THPE / THPE EnR 2005	BBC-Effinergie	RT 2012	Niveau RT 2012 -10%	Effinergie +	BEPOS Effinergie
Certivea				✓	NF bâtiments tertiaires - démarche HQE		✓		✓	✓	✓	en option	en option	✓		en option	en option
Cerqual		✓	✓		Habitat & Environnement	Patrimoine Habitat & Environnement	✓		✓	✓	✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
					NF logements - démarche HQE		✓		✓	✓	✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
Cequami	✓				NF maison individuelle - démarche HQE	NF maison rénovée - démarche HQE	✓		✓	✓	✓	en option	en option	✓	en option	en option	en option
Promotelec	✓	✓	✓		Label Performance - mention «Habitat respectueux de l'environnement» à partir de 2014		✓		✓	✓						en option	en option



En parallèle de la certification de qualité environnementale, l'organisme certificateur peut accorder une labellisation de performance énergétique si le maître d'ouvrage en fait la demande. La labellisation n'est pas systématique même si le projet atteint le niveau de performance correspondant. Au-delà des démarches de qualité environnementale, d'autres certifications peuvent s'accompagner d'une labellisation de performance énergétique. Il s'agit des certifications de qualité proposées par les 4 certificateurs (Label Performance de Promotelec, Qualitel, NF logements et NF maisons individuelles sans l'option HQE...).



Qu'y-a-t-il derrière les différentes appellations données aux bâtiments économes en énergie ?

➔ Le Bâtiment Basse Consommation (BBC)

L'appellation « Bâtiments Basse Consommation » est en fait un label issu de la **réglementation thermique 2005** pour les constructions neuves. Ce label a été réalisé à partir des valeurs du référentiel de l'association Effinergie. Il s'agit d'un niveau de performance énergétique qui préconise une **consommation en énergie primaire de 50 kWh/m²/an**. La consommation est toutefois pondérée en fonction des zones climatiques et de l'altitude du terrain de la maison. Pour atteindre ce niveau de performance élevé, il faut notamment une **isolation thermique renforcée**, une **étanchéité à l'air** et le recours aux **énergies renouvelables**.

Puisque la RT 2012 a remplacé la RT 2005 depuis le 1er janvier 2013, les 5 niveaux d'exigence dont le **label BBC** ont **disparu**. Le label BBC a donc eu pour effet de préparer les professionnels à la mise en œuvre de la RT 2012 en anticipant les niveaux de performance à atteindre.

➔ La maison RT 2012

La Réglementation Thermique 2012 est une vraie avancée par rapport à la RT 2005 à laquelle elle fait suite. Effectivement, quand la RT 2005 acceptait une consommation énergétique moyenne de 150 kWh/m²/an, la RT 2012 impose une **moyenne de 50 kWh/m²/an**, soit 3 fois moins (l'équivalent du label BBC de la RT 2005). Depuis le 1er janvier 2013, elle est obligatoire pour les projets individuels de construction neuve. La réglementation thermique 2012 est avant tout une réglementation d'objectifs et comporte :

- **3 exigences de résultats** : la **conception bioclimatique du bâti**, permettant de limiter les besoins en énergie, indépendamment des systèmes ; la **consommation énergétique du bâtiment** modulée en fonction de différents critères ; le **confort en été** sans recours à des techniques de rafraîchissement,
- un certain nombre **d'exigences de moyens** tels que l'obligation de mettre en œuvre des énergies renouvelables, un ratio de surface de baies, un niveau de perméabilité à l'air, un meilleur traitement des ponts thermiques...

➔ La maison passive

Le Bâtiment Passif®, souvent appelée "maison sans chauffage", repose sur un concept de construction très basse consommation, basé sur l'utilisation de l'**apport de chaleur "passive" du soleil**, sur une **très forte isolation** (des murs, des fenêtres, etc.), sur l'**absence de ponts thermiques**, sur une grande **étanchéité à l'air** ainsi que sur le **contrôle de la ventilation**. **Une maison passive consomme 50% de moins qu'une maison nouvellement construite selon la réglementation thermique actuelle** (RT 2012). Quels que soient son mode de construction et sa situation géographique, une maison passive, avec tout le confort actuel, n'a pas besoin de plus de 15 kWh par m² et par an (soit 1,5 litre par m² et par an d'équivalent pétrole) en chauffage. Les réalisations passives actuelles montrent que cette définition est valable pour des régions au climat rude ou au climat méridional (...). Pour se chauffer, la maison passive utilise toutes les sources de chaleur disponibles (soleil, habitants, électroménager, etc.). L'isolation extrêmement poussée des murs extérieurs, du toit et du sol ainsi que des fenêtres triple vitrage permettent de garder la chaleur à l'intérieur. L'air neuf est fourni par une ventilation mécanique contrôlée (VMC), double flux et inaudible (25db), qui récupère la chaleur de l'air sortant pour réchauffer l'air entrant. (source : <http://www.lamaisonpassive.fr>)

➔ La maison à énergie positive ou « bâtiment à énergie positive » (BEPOS)

Une **maison à énergie positive** est une maison qui **produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme**. Autrement dit, c'est une maison passive, en version plus performante. Elle est donc particulièrement **bien isolée** afin de diminuer la consommation d'énergie de chauffage. Elle est orientée de manière efficace pour profiter des **apports du soleil** en hiver. Les eaux pluviales sont également récupérées. Évidemment, elle profite au maximum des **énergies renouvelables**. Par exemple, elle a un chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire. Par rapport à la maison passive, afin de "compenser" sa consommation d'énergie, elle possède en plus des équipements de production d'énergie tels que la pompe à chaleur géothermique, des capteurs photovoltaïques ou encore des capteurs solaires thermiques. L'excédent d'énergie produite peut être revendu aux bâtiments voisins ou aux réseaux publics ou privés.

Le « bâtiment énergie positive », **BEPOS** devrait devenir le niveau de référence de la **prochaine réglementation énergétique et environnementale 2020** applicable pour toutes les constructions neuves. Actuellement, la RT 2012 impose une maîtrise de l'énergie **pour 5 usages** : le chauffage, la climatisation, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire et les auxiliaires. En plus de ces derniers, le BEPOS prendra aussi en compte les autres usages que sont la télévision, les appareils ménagers, l'ordinateur ainsi que l'impact carbone de la construction.

Et aussi :

➔ Le bâtiment HQE (Haute Qualité Environnementale)

Une maison HQE a 2 objectifs à atteindre : **limiter les impacts** de la construction sur l'environnement et assurer aux habitants de la maison un environnement **intérieur sain et confortable**. Il s'agit d'une démarche globale faisant appel à une approche multicritères.

- l'**éco construction** : Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix intégré des procédés et produits de construction, chantier à faibles nuisances
- l'**éco-gestion** : Gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités, entretien et maintenance
- le **confort** : Confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif
- la **santé** : Conditions sanitaires, qualité de l'air et de l'eau.

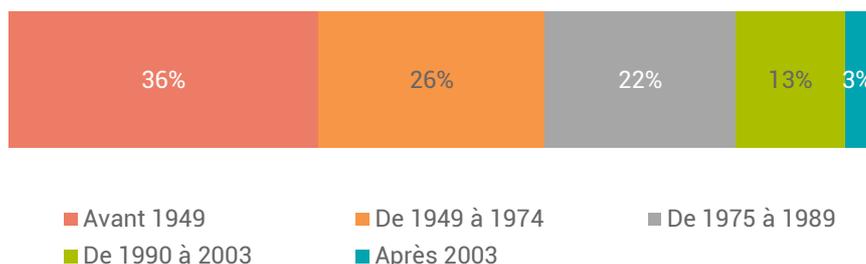


Ce qu'il faut retenir sur La rénovation du parc de logement existant

Un potentiel de rénovation important

Ancienneté du parc de résidences principales dans la région Limousin

Unité : Nombre de résidences principales
Source : INSEE RP08



Avec 346 381 résidences principales, dont 62 % construites avant 1975, la structure du parc de logements de la région Limousin laisse voir un potentiel significatif de gain énergétique sur les résidences principales.

Concernant le logement, le Schéma Régional Climat Air Énergie en Limousin cible la réhabilitation de 14 400 logements par an d'ici 2020.

Utilisation des dispositifs de financement

13 975 actions de rénovation financées en 2013 dans le cadre du Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD).

A fin 2013, **4 655 éco-PTZ** distribués (1,6 % des logements éligibles)

47 dossiers engagés dans la **prime à 1 350€**

765 logements engagés dans le cadre du dispositif **Habiter Mieux**

1 767 logements ont été rénovés grâce à l'aide d'un **éco-PLS**

176 logements ont bénéficié d'une aide de la Région dans le cadre du dispositif **Energie Habitat**

Les labels de qualité de la rénovation

A fin 2013, **422** logements engagés dans une démarche **BBC rénovation** (qualité énergétique)

491 logements engagés dans une démarche **QEB rénovation** (qualité environnementale)

Le crédit d'impôts, un dispositif très mobilisé en Limousin

CIDD pour l'habitation principale en Limousin en 2013 (base : revenus 2012) Unité : nombre d'actions Source : DGFIP	Limousin	France	Limousin/ France
Actions seules	11 592	846 069	1,4%
Bouquets d'actions	2 383	170 050	1,4%
Ensemble des actions	13 975	1 016 119	1,4%
Nombre d'actions /100 propriétaires occupants	6,2	6,3	

Le **Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD)** lié à la qualité environnementale de l'habitation principale est un levier à la rénovation énergétique en Limousin.

13 975 actions en faveur de l'amélioration énergétique des logements des propriétaires occupants ont été financées par le crédit d'impôts en 2013 en région.

Ceci représente en moyenne 6,2 actions pour 100 propriétaires occupants qui ont été financées par le crédit d'impôts suivant la tendance nationale (6,3).

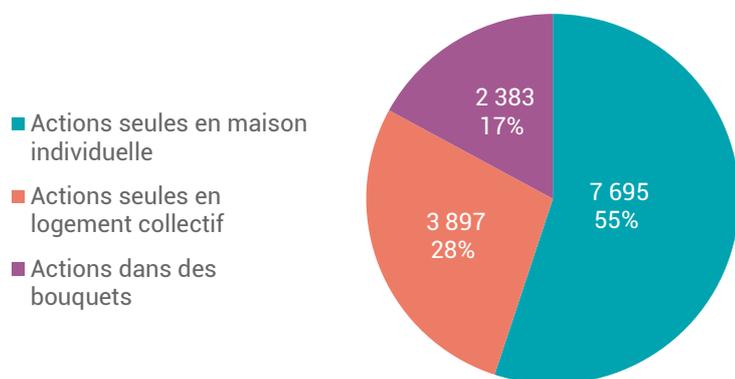
A noter toutefois, qu'un même propriétaire a pu engager une seule ou plusieurs actions de travaux.

Les bouquets d'actions sont peu nombreux, les propriétaires occupants favorisent largement la réalisation d'actions seules.

83% des actions menées sont des actions seules, dont 55% pour des logements individuels.

Dans le cadre de ce dispositif, plus de 51 M€ de travaux et équipements ont été engagés en région.

Répartition des actions par catégorie d'actions
Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Le crédit d'impôt est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique réalisés dans leur résidence principale.

Conditions d'attribution :

- Etre propriétaire, occupant ou bailleur, ou locataire.
- Le logement doit être une résidence principale, maison ou appartement, achevée depuis plus de 2 ans.
- Les travaux doivent être menés par des professionnels pour le compte du demandeur. A partir du 1^{er} janvier 2015, le crédit d'impôts sera conditionné au recours à des professionnels certifiés RGE.

Le montant des dépenses retenu pour le calcul est un montant minimum des travaux réellement entrepris. En effet, selon le type de travaux, la main d'œuvre peut être comprise ou non et les montants de certains travaux sont plafonnés.

Le montant des dépenses éligibles est plafonné par période de cinq années pour les propriétaires occupants, à hauteur de :

- 8 000 € pour une personne seule ;
- 16 000 € pour un couple ;
- plus 400 € par personne à charge.

Exceptionnellement en 2013 (revenus 2012), les propriétaires bailleurs peuvent également bénéficier du crédit d'impôts pour un maximum de 3 logements par an et pour un montant de dépenses plafonné à 8 000 €. Ces logements doivent ensuite être loués comme résidences principales pendant 5 ans.

L'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) se maintient

Eco-PTZ distribués cumulés au 31 déc. 2013 Unité : nombre de logements Source : SGFGAS	Limousin	France	Part Limousin/France
- logements individuels	4 368	237 524	1,8%
- logements collectifs	287	18 122	1,6%
Nb éco-PTZ accordés	4 655	247 646	1,8%

Évolution 2012-2013 Nombre d'Eco-PTZ distribués	
Limousin	France
+6%	-5%

A fin 2013, 4 655 éco-PTZ ont été accordés en Limousin depuis le démarrage du dispositif en avril 2009.

94 % concernent des **logements individuels**.
88 % des travaux sont réalisés par des **propriétaires occupants**.

Montant moyen des travaux en 2013 : 19 273€

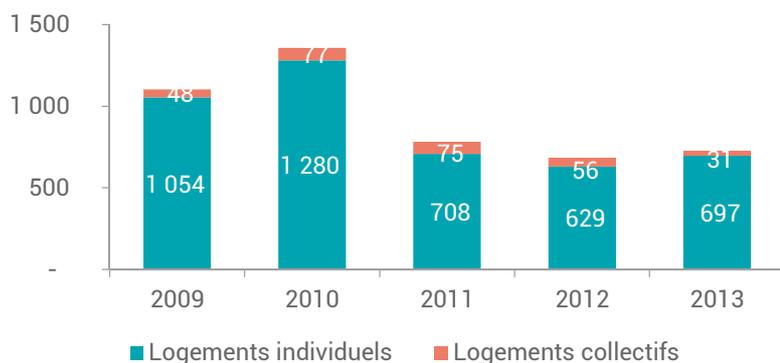
Au niveau national, le dispositif séduit de moins en moins les particuliers, la tendance est à la baisse.

En Limousin, si le dispositif n'atteint pas les chiffres de 2009-2010, l'utilisation de l'Eco-PTZ se stabilise.

Une hausse est attendue pour fin 2014 suite aux annonces gouvernementales de simplification du dispositif. Les données disponibles à fin septembre 2014 confirment une hausse de l'utilisation de ce dispositif.

Evolution du nombre d'éco-PTZ accordés par an en région depuis le lancement du dispositif.

Unité : nombre de logements - Source : SGFGAS



1,6 % (16,2 sur 1 000) des résidences principales construites avant 1990 ont fait l'objet d'un éco-PTZ depuis 2009. Cette part est plus élevée que la moyenne nationale.

Comparaison du nombre d'EcoPTZ cumulés par rapport au parc éligible

Eco-PTZ cumulés au 31 déc. 2013 Unité : Ratio nombre de logements/parc éligible Sources: SGFGAS - INSEE	Limousin					France
	Bilan à fin 2009	Bilan à fin 2010	Bilan à fin 2011	Bilan à fin 2012	Bilan à fin 2013	Bilan à fin 2013
- Logements individuels	5,2	11,5	15,0	18,1	21,6	19,9
- Logements collectifs	0,6	1,5	2,3	3,0	3,4	1,9
Nb de prêts / 1 000 logements éligibles	3,8	8,5	11,3	13,6	16,2	12,0



L'éco-PTZ, lancé le 1er mars 2009 constitue un levier important en matière de travaux de rénovation énergétique.

Pour bénéficier de ce prêt, il faut à minima réaliser une de ces trois actions :

- «Bouquet de travaux» d'économie d'énergie (au moins 2 types des travaux : toiture, murs extérieurs, fenêtres, porte, chauffage, etc...)
- Atteindre un niveau de «performance énergétique globale» minimal du logement en fonction de la performance avant travaux, de la zone climatique et de l'altitude.
- Réhabiliter un système d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie.

Conditions d'attribution:

- être propriétaire, occupant ou bailleur
- le logement doit être une résidence principale construite avant le 1er janvier 1990
- en copropriété, chaque copropriétaire peut faire individuellement une demande d'éco-prêt à taux zéro pour les travaux réalisés par la copropriété. Mais cette démarche n'est possible qu'une fois par logement.
- les travaux doivent être menés par des professionnels pour le compte du demandeur.

Son application initialement limitée dans la durée jusqu'au 31 décembre 2013, a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2015 par la loi de finances 2014. Depuis le 1er septembre 2014 l'éco-PTZ est conditionné au recours à des professionnels certifiés RGE : « Reconnus Garants de l'Environnement ».



La prime « rénovation énergétique » de 1 350€

Mobilisation de la prime de 1 350€ pour la rénovation énergétique des logements des foyers intermédiaires

Unité : nombre de logements -
Source : Ministère du logement et de l'égalité des territoires/ DHUP

	Limousin	France	Part Limousin / France
Nombre de dossiers engagés en 2013	47	1 767	2,7%

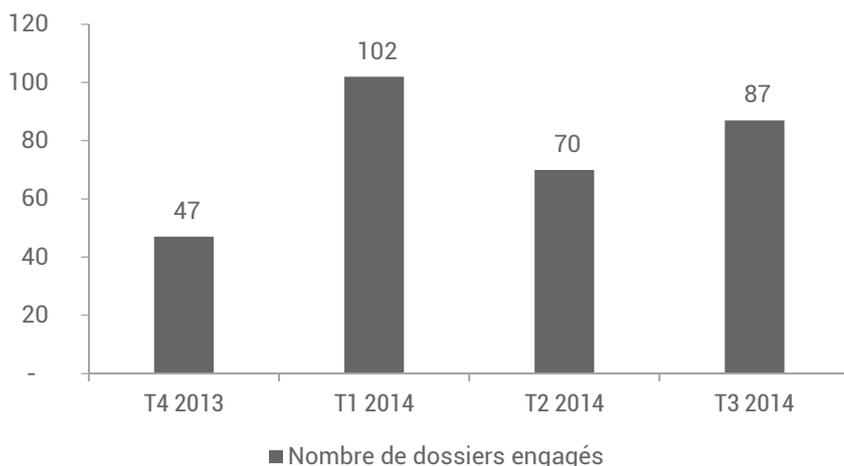
47 ménages ont engagé une rénovation énergétique avec l'appui de la prime de 1 350€ au cours du dernier trimestre 2013.

Après un lancement discret, le nombre de primes de 1 350€ a augmenté au 1^{er} trimestre 2014.

Finalement, depuis le début du dispositif, 306 primes ont été engagées à fin T3 2014.

Évolution du nombre de primes de 1 350€ engagées en Limousin depuis la mise en place du dispositif

Unité : nombre de logements
Source : DHUP



Dans le cadre du **Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat**, une prime de 1 350€ est mise en place à partir de fin septembre 2013 et pour une durée de 2 ans, pour aider les ménages aux revenus moyens à financer des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Cette prime s'adresse uniquement aux propriétaires occupant leur logement, pour des travaux de rénovation thermique lourde concernant leur résidence principale. L'octroi de l'aide est soumis à des conditions de ressources et les travaux doivent être réalisés par des professionnels. De plus, les travaux doivent être constitués d'actions relevant d'au moins deux catégories de travaux identiques à celles de l'éco-PTZ.

Le foyer ne doit pas faire l'objet d'une aide « Habiter Mieux » de l'ANAH. En revanche, la prime peut être cumulée avec le Crédit d'impôt développement durable (CIDD) et/ou l'éco-prêt à taux zéro (écoPTZ).

Cette prime exceptionnelle d'aide à la rénovation énergétique des logements privés n'aura vécu en fait qu'un peu plus d'un an. Le décret du 24 décembre 2014 publié au JORF du 27 décembre 2014 a avancé d'un an la date d'échéance du dispositif, qui a pris fin le 31/12/2014.

Habiter mieux : un dispositif qui décolle en 2013

Nombre de logements rénovés énergétiquement dans le cadre du dispositif Habiter mieux de l'ANAH entre 2011 et fin 2013 <i>Source : DREAL</i>	Limousin	France	Part Limousin / France
Propriétaires occupants	739	46 985	1,6%
Propriétaires bailleurs	36	455	5,7%
Syndicats de copropriétés	-	1 739	-
Total	775	49 179	1,6%

● ● ● ● Évolution 2012-2013

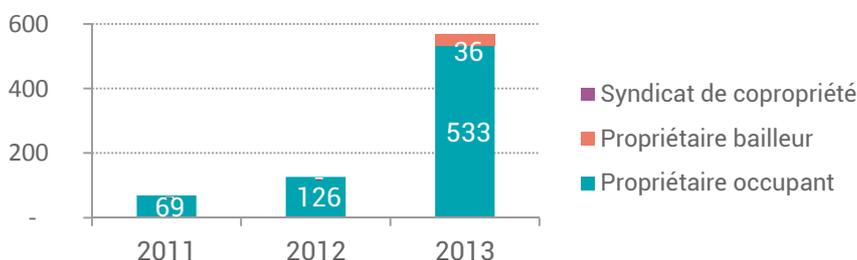
Nombre de logements engagés dans une rénovation énergétique

Limousin	France
+350%	+132%

775 logements engagés dans une rénovation énergétique depuis 2011 avec l'appui du dispositif Habiter mieux de l'ANAH.

Évolution du nombre de logements engagés dans le dispositif Habiter mieux par an en région

Unité : nombre de logements – Source : DREAL



La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par le rehaussement des plafonds de revenus ouvrant droit à cette aide, afin de permettre à un plus grand nombre de foyers modestes d'en bénéficier. De plus, le dispositif a été ouvert aux propriétaires bailleurs.

Le nombre de logements rénovés dans le cadre du dispositif Habiter Mieux en Limousin représente 1,6 % des logements engagés au niveau national.

En 2014, la tendance observée en 2013 se poursuit et le nombre de logements engagés progresse de 65 %.

Comparaison entre les ménages engagés entre 2011 et fin 2013 et l'ensemble des ménages propriétaires occupants éligibles <i>Source : DREAL</i>	Limousin	France
Nombre de propriétaires occupants engagés dans une rénovation	739	46 985
Nombre de propriétaires occupants éligibles	57 212	6 052 140
Part des engagés sur les propriétaires occupants éligibles	1,3%	0,80%

La marge de progression est encore grande puisque, seulement 1,3 % des logements éligibles (foyers modestes et très modestes selon la définition de l'ANAH) ont été engagés dans une rénovation énergétique. Le ratio est cependant plus élevé qu'au niveau national (0,8%).

Montant moyen de travaux : 19 319€ / logement



Afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de lutter contre la précarité énergétique, les propriétaires occupants ayant des ressources inférieures à certains plafonds, les propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriétaires qui réalisent des travaux d'économies d'énergie peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide du fonds d'aide à la rénovation énergétique (Fart) dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». Le Fart est géré par l'Anah pour le compte de l'Etat dans le cadre du programme d'investissements d'avenir "Rénovation thermique des logements privés".

Cette aide, accordée en complément d'une aide de l'Anah, nécessite l'existence d'un contrat local d'engagement (CLE) contre la précarité énergétique sur le territoire concerné (à ce jour, des CLE ont été signés sur la quasi-totalité du territoire).



Les propriétaires occupants, bailleurs et les syndicats de copropriétaires bénéficiaires d'une subvention de l'Anah sont éligibles au Fart, sous réserve de l'obtention après travaux d'un gain énergétique (25 % pour les propriétaires occupants et 35% pour les autres). Le Fart leur permet de bénéficier, sous certaines conditions :

- d'une aide financière appelée aide de solidarité écologique (ASE) ;
- et/ou d'un accompagnement social, financier et technique pour l'élaboration et le suivi de leur projet (uniquement pour les propriétaires occupants et bailleurs).

Eco-prêt pour le logement social (éco-PLS)

Eco-PLS cumulés entre 2010 et le 31 déc. 2013 (dossiers engagés)

Source : Caisse des dépôts, DREAL

Limousin

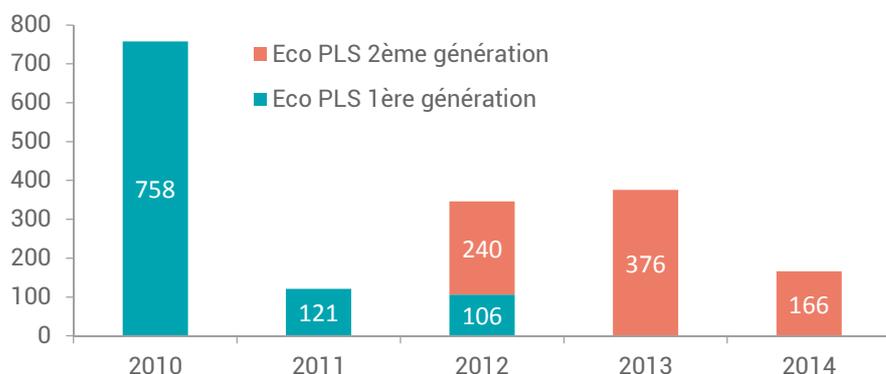
Nombre de logements

1 767

Évolution 2012-2013
Nombre d'éco-PLS distribués
Limousin
+8,7%

Distribution d'ECO PLS en Limousin (dossiers engagés)

Source : Caisse des dépôts - DREAL Limousin



1 767 logements ont été rénovés en Limousin grâce à l'aide d'un éco-PLS depuis la mise en place du dispositif.

Le nombre de logements engagés a augmenté de 8,7 % entre fin 2012 et fin 2013, avec 376 logements nouvellement engagés en 2013.

Eco-PLS cumulés seconde génération entre 2012 et 2013 (dossiers engagés)

Source : Caisse des dépôts, DREAL

Limousin

Montant moyen des travaux en €

32 678

Montant moyen d'éco-PLS en €

13 674

Le montant moyen d'un éco-PLS accordé en Limousin (éco-PLS seconde génération) s'élève à 13 674 € par logement, soit 1 500 € de plus que la moyenne nationale.

Le montant moyen des travaux réalisés pour un logement est moins élevé en région Limousin (32 678 €) qu'au niveau national (36 307 €).



L'éco-prêt logement social (éco-PLS) est un dispositif visant la rénovation énergétique des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie (« logements énergivores ») d'ici à 2020.

Il s'agit d'un prêt d'un montant de 9 000 à 16 000 € par logement, accessible aux bailleurs sociaux, en particulier aux organismes mentionnés à l'article R.323-1 du code de la construction et de l'habitation (notamment les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés d'économie mixte ayant dans leur objet statutaire la réalisation de logements, les maîtrises d'ouvrage d'insertion).

Dans le but d'atteindre le rythme de 120 000 rénovations par an à l'horizon 2017 annoncé dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, il a été décidé de rendre l'éco-PLS plus incitatif. Sont visés en priorité les logements de classe énergétique E, F et G du diagnostic de performance énergétique (DPE). Cependant, le prêt a également été ouvert aux logements de classe énergétique D du DPE, dans la limite d'un quota national annuel de 50 000 logements.

A noter : pour les opérations de particuliers, les travaux devront désormais être réalisés par des professionnels titulaires le mention RGE à partir du 01/07/2015.

Zoom sur le logement social (source : AROLIM-USH)



L'AROLIM-USH du Limousin regroupe 16 bailleurs sociaux, représentant un parc de 40 000 logements locatifs sociaux, dont 33 000 collectifs et 7 000 individuels, soit 10 % des résidences principales de la région.

Environ 60 % du parc de logements sociaux a été construit avant 1980.

La taille des ménages locataires Hlm s'élève en moyenne à 1,9 occupants par logement.

Opérations de réhabilitation achevées / dont thermiquement en Limousin <i>Unité : logements</i> <i>Source : AROLIM-USH</i>	2013	2014
Réhabilitations en Limousin	393	437
Corrèze	134	155
Creuse	101	178
Haute-Vienne	158	104
Dont réhabilitations thermiques en Limousin	298	403
Corrèze	134	155
Creuse	87	178
Haute-Vienne	77	70

En 2013 et en 2014 en Limousin, la réhabilitation énergétique représente respectivement 75 % et 92 % du total des réhabilitations achevées.

Les opérations comptabilisées sont les réhabilitations globales (coût supérieur à 10 000 €/logement), excluant donc les campagnes d'entretien et de remplacement de composants.

Étude énergétique du parc Hlm en Limousin d'avant 2000

En 2010, les bailleurs sociaux ont réalisé une étude énergétique macrologique régionale, coordonnée par l'AROLIM, en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME, ainsi que l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'estimer le potentiel de réhabilitation thermique du parc social en Limousin. L'analyse de la consommation énergétique des logements âgés de plus de 10 ans a montré que près des deux-tiers du parc étaient en classe D.

Le volet d'analyse incluait également des approches croisées avec les critères d'émission de gaz à effet de serre et de montant de la quittance locative. L'étude a ainsi permis de flécher les bâtiments présentant une convergence d'enjeux entre la réduction des consommations énergétiques et de maîtrise des charges pour les locataires.

Une politique régionale de réhabilitation thermique

L'amélioration énergétique des logements les plus énergivores est une priorité des bailleurs sociaux au niveau national et en Limousin. Pour autant, les bailleurs sociaux sont tenus d'équilibrer financièrement leurs opérations et sont confrontés aux coûts élevés et à la complexité importante des opérations. De manière générale, les stratégies de rénovation des bailleurs sociaux sont encadrées selon des critères :

- Financiers : contraintes budgétaires
- Patrimoniaux : le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP), intégrant la stratégie de l'organisme notamment les campagnes d'entretien du parc (déclencheur)
- Techniques et réglementaires
- Liés au contexte local et à l'intégration d'une vision globale partagée d'aménagement du territoire
- Sociaux : impact sur les charges des locataires, dont la maîtrise est également un enjeu majeur

Les opérations de rénovation énergétique peuvent atteindre des montants compris en moyenne entre 20 000 € et 40 000 € par logement, en fonction notamment des niveaux d'innovation et de performance visés (ex. BBC-rénovation) ou des spécificités des bâtiments (ex. site occupé ou pas, traitement de l'amiante, relogement, mises aux normes, etc.).

Suivi des opérations

Les travaux engagés depuis 2010 ont permis l'amélioration énergétique de plus de 1 500 logements. D'autres sorties du parc de logements de classes E, F, G ont correspondu essentiellement à des déconstructions, avec reconstructions en adéquation avec la demande, les besoins actuels et les exigences de la réglementation.

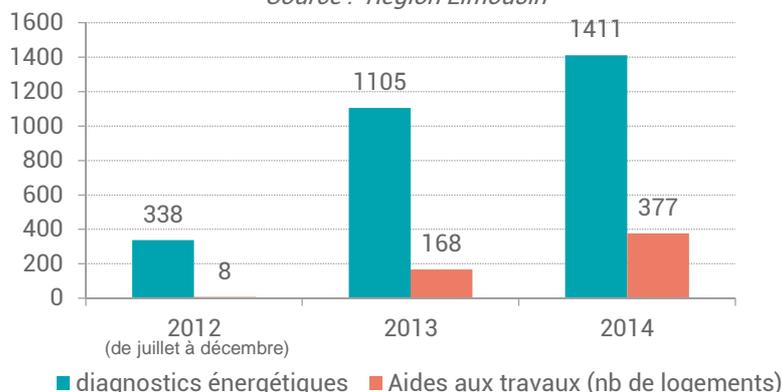
D'autres travaux d'entretien, de réhabilitation classique, de résidentialisation, etc. ont également été menés.

En 2013, l'AROLIM a évalué le volume d'opérations de réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux susceptibles d'avoir lieu, entre 2014 et 2020, à environ 500 logements réhabilités thermiquement/an.

Le bilan du dispositif Energie Habitat de la Région Limousin

Bilan du dispositif Energie Habitat (Cumul entre juillet 2012 et fin 2014) <i>Source : Conseil Régional</i>	Limousin
Nombre de diagnostics thermiques financés	2 854
Aides aux travaux (nombre de logements aidés)	553

Bilan du dispositif Energie Habitat de la Région Limousin
Source : Région Limousin



Le dispositif Energie Habitat a permis de financer 2 854 diagnostics thermiques et d'aider à la rénovation de 553 logements.

Sur les 553 logements, 96 % sont des propriétaires occupants, les 4 % restant sont des propriétaires bailleurs.

En moyenne en 2013, le montant moyen des aides aux propriétaires occupants était de 3 371€ (3 606€ en 2014).

A noter qu'un bonus forfaitaire de 500€ a été accordé pour 20 % des dossiers en 2013 (18 % en 2014) pour les projets utilisant des éco matériaux.



Le dispositif Energie Habitat : La Région Limousin soutient les particuliers pour les travaux de maîtrise de l'énergie de leur habitation.

Opérationnel depuis juillet 2012, ce dispositif a pour objectifs de :

- Favoriser l'amélioration des performances énergétiques des logements privés et agir en faveur de l'atténuation du changement climatique et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

- Diminuer le nombre de logements vacants en milieu rural afin de favoriser l'accueil de nouvelles populations et redonner vie au cœur des bourgs et des villages.

Ce dispositif est désormais terminé. Pour bénéficier des aides, les logements devaient être situés sur un territoire porteur d'une politique de l'Habitat et d'une animation spécifique. Les propriétaires occupants pouvaient bénéficier des aides sous conditions de ressources, avec un diagnostic thermique préalable, et le logement devait être leur résidence principale dont la construction était achevée avant 1990.

Le gain énergétique après travaux devait être estimé à au moins 40 %. Les propriétaires bailleurs louant des logements en loyer conventionné hors agglomérations de Brive et Limoges étaient également concernés.

A partir de 2015, un nouveau dispositif est mis en place : le dispositif Energie Habitat + :

Mis en place dans la continuité du précédent dispositif, quelques ajustements ont été apportés (plafond de ressource unique et plus élevé, élargissement des travaux éligibles, possibilité d'avance...). Plus d'informations sur www.regionlimousin.fr/le-dispositif-energie-habitat

D'autres dispositifs locaux des collectivités territoriales

En plus des dispositifs nationaux et de ceux du Conseil Régional du Limousin, d'autres dispositifs d'aides à la rénovation des logements sont déployés sur les territoires. Le présent bilan ne recense pas l'ensemble des dispositifs existants, d'autant que certains sont en cours de révision.

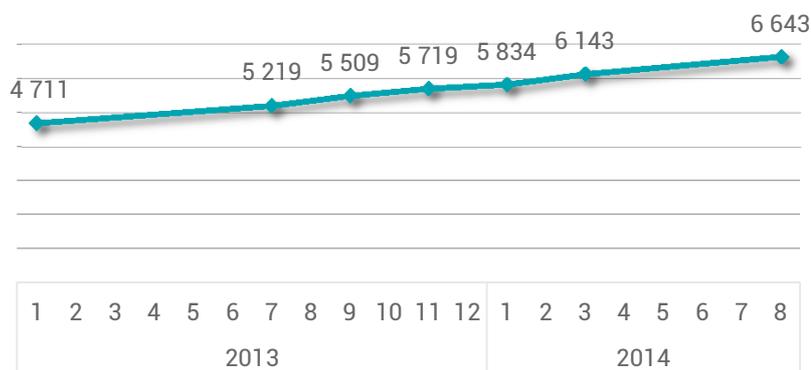
La prochaine édition de ce document pourra faire un focus plus spécial sur les nouveaux dispositifs locaux des collectivités territoriales.

Les Certificats d'Économies d'Énergie (logement) poursuivent sur leur lancée

CEE accordés dans le secteur du bâtiment résidentiel (logement) à fin mars 2014 (Source : GIE réseau des CERC)	Limousin	France	Part Limousin / France
Volume en kWh cumac	6 143	368 084	1,7%

Les 6 143 GWh cumac d'économie d'énergie réalisés sur le parc de bâtiment résidentiel à fin mars 2014 représentent **80 % du volume de certificats d'économies d'énergie enregistré à fin mars 2014**.

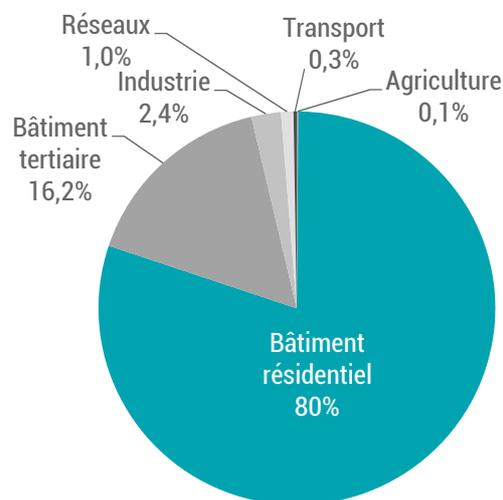
Evolution du volume cumulé de CEE Logements dans la région Limousin
Unité : GWh cumac - Source : GIE réseau des CERC



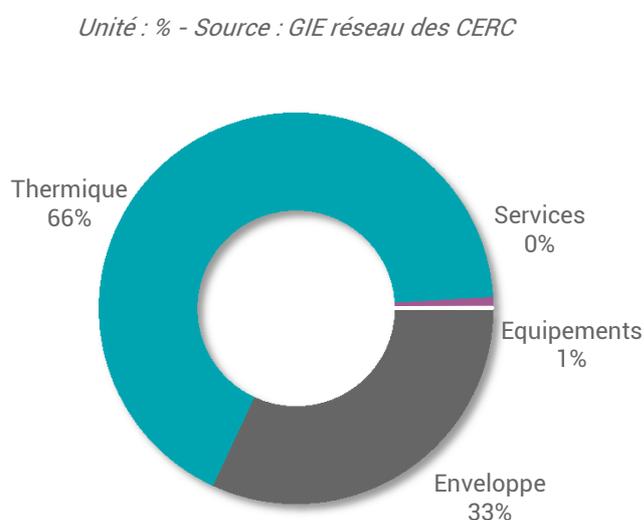
Dans le détail, les 2/3 des CEE accordés dans le secteur résidentiel sont liés à des opérations thermiques. Les travaux liés à l'enveloppe représentent l'autre 1/3.

En Limousin, les données disponibles montrent que le volume de certificats d'économie d'énergie continue de bien progresser en 2014.

Répartition des CEE à fin mars 2014 en Limousin
Unité : % - Source : GIE réseau des CERC



Répartition du volume de CEE par secteur de travaux à fin mars 2014 en Limousin
Unité : % - Source : GIE réseau des CERC



Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) a été introduit par la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE). Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) et depuis 2011 aux vendeurs de carburants automobiles.

Les obligés doivent amener leurs clients à réaliser des économies d'énergie en leur apportant des informations sur les moyens à mettre en œuvre. En contrepartie du constat des investissements effectués par les clients grâce à ces actions, les vendeurs d'énergie reçoivent des certificats sur la base de forfaits en kWh calculés par type d'action.

Les obligés peuvent aussi se procurer des CEE auprès d'autres acteurs, les éligibles, pouvant obtenir des certificats (ANAH, bailleurs sociaux, collectivités territoriales,...).

Suite aux deux premières périodes (2006-2009 et 2011-2014) pour lesquelles l'obligation d'économie d'énergie était respectivement de 54 TWh et de 345 TWh, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une 3^{ème} période (2015-2017) avec un objectif d'économie d'énergie de 660 TWh.

A noter : A partir du 1^{er} juillet 2015, pour les opérations de particuliers, les travaux devront être réalisés par des professionnels titulaires de la mention RGE.

Les labellisations de performance énergétique toujours à l'arrêt en 2013

Bilan des labellisations BBC rénovation de logements entre 2009 et fin 2013 Unité : nb de logements Source : Effinergie		Limousin	France	Part Limousin / France
Demandes	Maisons individuelles	0	1 277	0%
	Logements collectifs	422	59 543	0,7%
	Total	422	60 820	0,7%
Accordées	Maisons individuelles	0	254	0%
	Logements collectifs	109	19 954	0,5%
	Total	109	20 208	1%

Évolution 2012-2013
Nb de logements engagés dans la labellisation BBC rénovation

Limousin NS	France +7%
-----------------------	----------------------

En 2013, 76 demandes ont été enregistrées, mais aucun logement n'a été labellisé BBC rénovation en Limousin.

Depuis 2009, 422 logements, se sont engagés dans la labellisation dans la région.

L'ensemble des logements ayant fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation depuis 2009 sont des logements collectifs.

La région représente moins de 1 % des demandes de labellisation BBC réalisées sur l'ensemble de la France.

En 2014, le nombre de logements labellisés augmente alors que les demandes stagnent. Cela peut s'expliquer par la suppression des incitations financières à s'engager dans la démarche label.

Évolution des demandes et des accordées pour la labellisation BBC rénovation

Unité : nombre de logts - Source : Effinergie



Le label BBC rénovation a été mis en place fin 2009 par le collectif Effinergie.

Peuvent être certifiés BBC-Effinergie Rénovation, les bâtiments respectant les conditions suivantes :

- une consommation maximale en énergie primaire de 80 kWh/m² shon/an. Elle comprend le chauffage, le refroidissement, la ventilation, les auxiliaires, la production d'eau chaude et l'éclairage. Cette consommation est pondérée selon les régions climatiques.
- ou une réduction de 40 % de la consommation en énergie primaire pour les bâtiments à usage autre que l'habitation par rapport à la consommation de référence définie dans la RT 2005.

Les démarches de qualité environnementale peu représentées en Limousin

Bilan des certifications de qualité environnementale de logements rénovés en Limousin entre 2010 et fin 2013

Unité : nb de logements

Source : CERQUAL

	Limousin	France	Part région/ France
Demandes	491	392 623	0,1%
Certifications	3	210 195	-

Évolution 2012-2013
Nb de logements engagés dans une certification Patrimoine Habitat et Environnement

Limousin	France
NS	-14%

Évolution du nombre de logements ayant demandé et obtenu une certification Patrimoine H&E par année

Unité : nombre de logements - Source : Cerqual



491 logements engagés dans une certification Patrimoine Habitat & Environnement en région.

Aucune demande enregistré en 2013 alors que les certifications peinent à se concrétiser.

Depuis 2008, la **certification « Patrimoine Habitat & Environnement »**, délivrée par Cerqual, est applicable aux logements collectifs et individuels groupés existant depuis plus de 10 ans. Comme la certification Habitat & Environnement en construction neuve, il s'agit d'une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement.

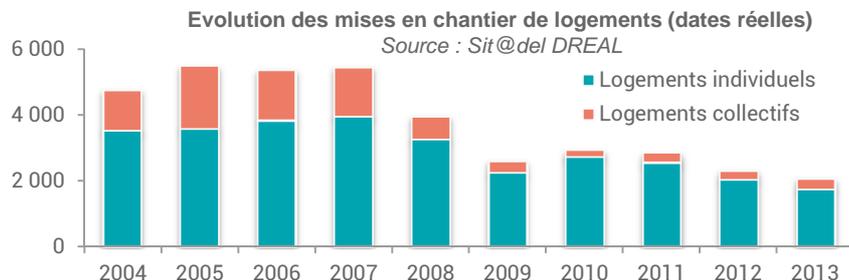




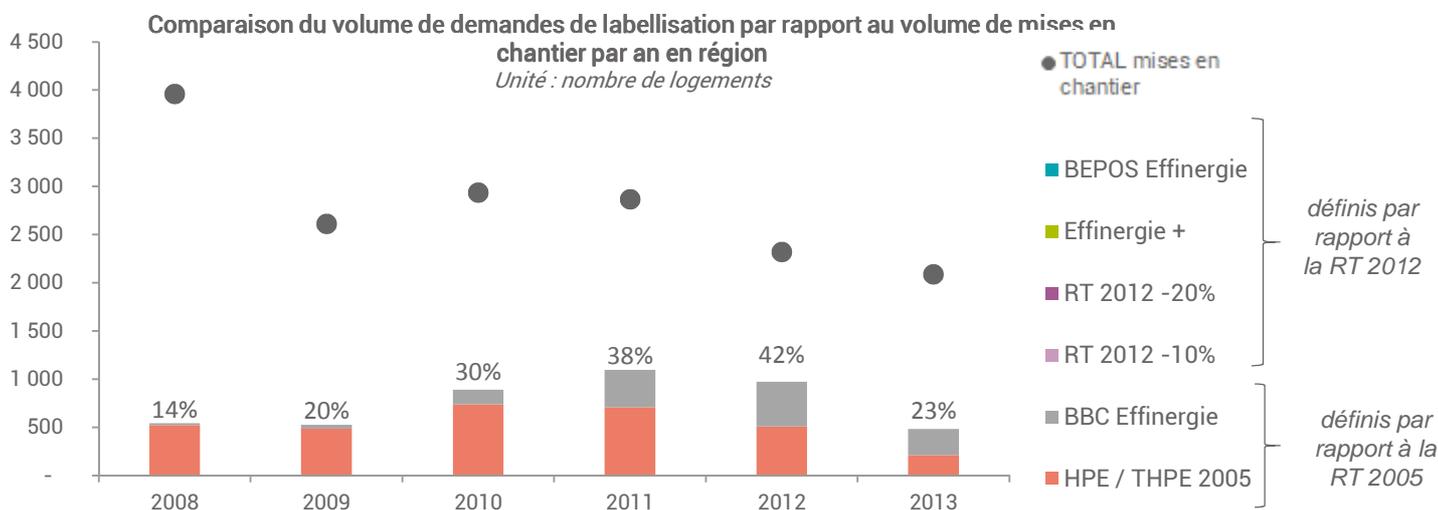
Ce qu'il faut retenir sur la construction durable de logements neufs

Les mises en chantier de logements sont au plus bas depuis près de vingt ans.

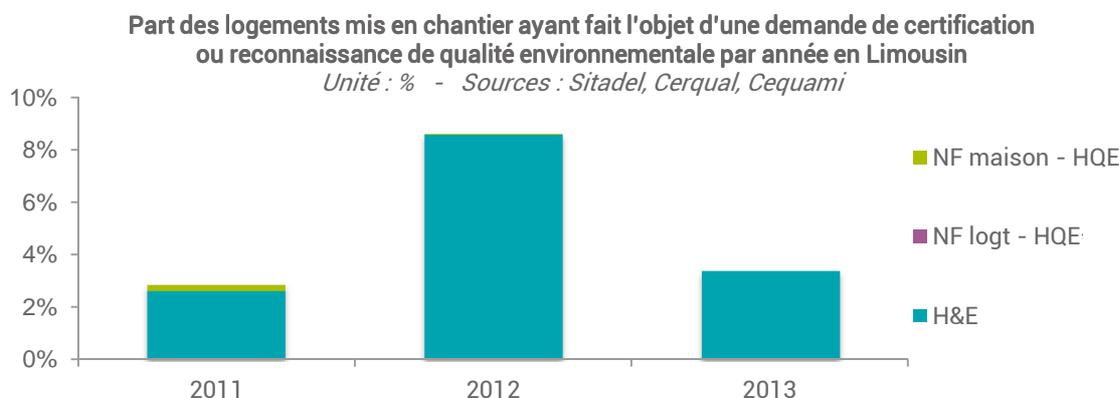
En 2013, il est recensé 1 753 logements individuels commencés et 335 logements collectifs.



4 554 logements neufs engagés dans une labellisation de performance énergétique en 2013 (soit l'équivalent de 23 % des logements mis en chantier en 2013)



71 logements neufs engagés dans une démarche de qualité environnementale en 2013 (soit l'équivalent de seulement 3 % des logements mis en chantier en 2013)



Une dynamique engagée pour le développement de l'utilisation des matériaux bio-sourcés en Limousin (stratégie de développement des filières, enquête sur le point de vue des entreprises de la région, étude sur l'offre de formation en lien avec les matériaux bio-sourcés...)



Les labellisations de performance énergétique : 4 554 logements engagés depuis 2006

Bilan des labellisations de logements en Limousin entre 2006 et fin 2013 <i>Unité : nb de logts - Sources : CERQUAL, PROMOTELEC, CEQUAMI et Effinergie</i>		Demandes de labellisation	Labellisations accordées
Labels définis par rapport à la RT 2005	HPE / THPE 2005	3 223	1 620
	BBC Effinergie	1 331	755
Labels définis par rapport à la RT 2012	RT 2012 -10%	-	-
	RT 2012 - 20%	-	-
	Effinergie +	-	-
	BEPOS Effinergie	-	-
Total		4 554	2 375

Évolution 2012-2013 Ensemble des demandes de labellisation	
Limousin	France
-50%	-47%

Avec plus de 4 500 logements engagés, les labels de performance énergétiques liés à la RT 2005 ont plutôt bien fonctionné notamment entre 2010 et 2012. La chute enregistrée en 2013 s'explique évidemment par la diminution du nombre de logements neufs soumis à la RT 2005.

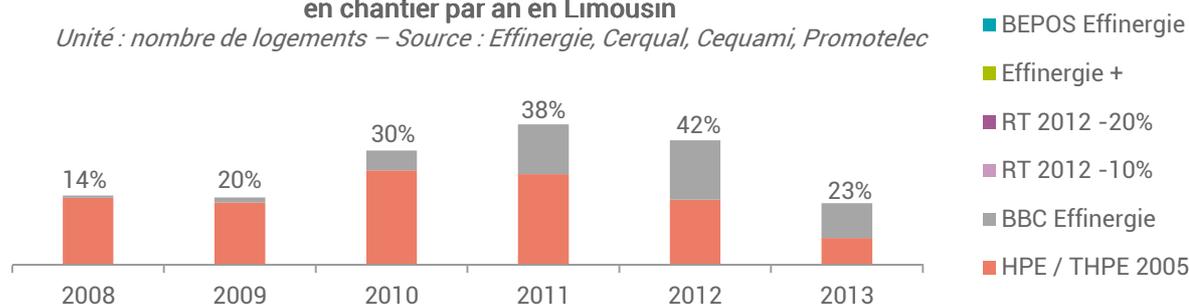
Les nouveaux labels définis par rapport à la RT 2012 n'ont pas encore pris le relai, pourtant Effinergie + commence à bien se développer dans d'autres régions.

L'absence de label d'État (HPE et THPE 2012) a poussé les certificateurs à proposer une reconnaissance « RT 2012 - 10% » qui commence à se développer en 2014.

Bilan 2013 des demandes de labellisations de logements <i>Unité : nb de logts - Sources : CERQUAL, PROMOTELEC, CEQUAMI et Effinergie</i>		Limousin	France	Part Région / France
Labels définis par rapport à la RT 2005	HPE / THPE 2005	212	3 422	6%
	BBC Effinergie	270	89 733	0%
Labels définis par rapport à la RT 2012	RT 2012 -10%	-	2 600	0%
	RT 2012 - 20%	-	283	0%
	Effinergie +	-	6 746	0%
	BEPOS Effinergie	-	1	0%
Total		482	102 785	0%

Comparaison du volume de demandes de labellisation par rapport au volume de mises en chantier par an en Limousin

Unité : nombre de logements – Source : Effinergie, Cerqual, Cequami, Promotelec



Une phase de transition pour les labels de performance énergétique

Les labels de performance énergétique prévus par la réglementation thermique RT 2005 se décomposent en 5 niveaux en fonction du gain entre leur consommation conventionnelle d'énergie et une consommation de référence :

- **HPE 2005** (Haute Performance Énergétique) : gain de 10%.
- **HPE EnR 2005** : gain de 10% et au moins 50 % d'énergie d'origine renouvelable (60% si réseau de chaleur).
- **THPE 2005** (Très Haute Performance Énergétique) : gain de 20%.
- **THPE EnR 2005** : gain de 30% et des conditions sur la production d'énergie renouvelable.
- **BBC-Effinergie** (Bâtiment Basse Consommation) : pour les logements neufs consommant au maximum 50 kWh/m²/an (ajusté d'un coefficient climatique et d'altitude)

Pour les opérations dont le permis est déposé après le 1er janvier 2013 (date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique : RT 2012 pour l'ensemble des logements), ces précédents labels ne sont plus disponibles car le niveau BBC devient la norme (performances énergétiques équivalentes à la RT 2012).

Pour anticiper les prochaines évolutions réglementaires et en l'absence de label défini par l'État, l'association Effinergie a créé les labels Effinergie+ (équivalent à RT 2012-20%) et BEPOS-Effinergie, disponibles en association avec une certification proposée par Cerqual ou Cequami. Ces deux certificateurs proposent également une reconnaissance « RT2012-10% » en attendant qu'un label officiel soit défini par décret. L'association PROMOTELEC propose également divers labels de performance énergétique.



Les labellisations de performance énergétique :

Zoom sur la labellisation **BBC-Effinergie** qui ralentit logiquement

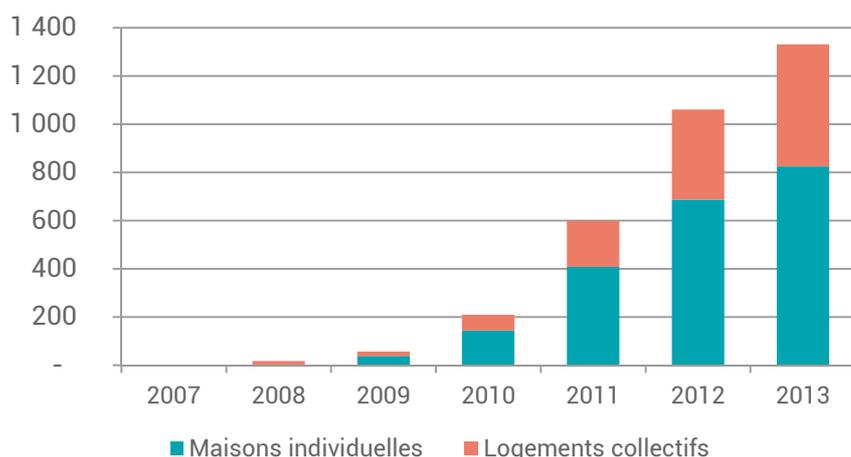
Labellisation BBC-Effinergie enregistrées par année en Limousin <i>Unité : nb de logts - Source : Effinergie</i>		2011	2012	2013	Evolution 2013 / 2012
Demandes	Maisons individuelles	264	280	137	-51%
	Logements collectifs	125	182	133	-27%
	Total	389	462	270	-42%
Accordés	Maisons individuelles	100	156	170	9%
	Logements collectifs	18	48	242	404%
	Total	118	204	412	102%

1 331 logements engagés dans la labellisation BBC-Effinergie depuis 2007

Depuis 2007, 62 % des logements ayant fait l'objet d'une demande de labellisation BBC-Effinergie sont des maisons individuelles, 38 % sont des logements collectifs.

Progression des demandes de labellisation BBC-Effinergie cumulées en Limousin par type de logement

Unité : nombre de logements cumulés - Source : Effinergie



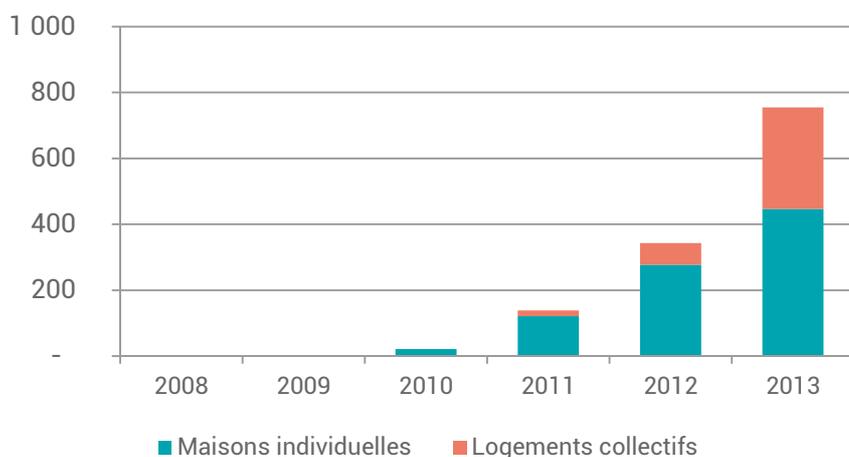
Les demandes de labellisation connaissent un ralentissement de près de moitié entre 2011 et 2013.

On enregistre ainsi 270 logements ayant fait l'objet d'une demande de labellisation en 2013.

Cette chute tient à l'entrée en application de la RT 2012 depuis le 1^{er} janvier 2013 rendant ainsi obsolète le niveau BBC, devenu en quelque sorte la « règle de base ».

Progression des labellisations BBC-Effinergie accordées cumulées en Limousin par type de logement

Unité : nombre de logements cumulés - Source : Effinergie



Les labellisations accordées, quant à elles, connaissent un pic en 2013 s'expliquant notamment s'expliquant par le décalage dans le temps entre les demandes de labellisations et leur octroi.



Deux autres labels, développés respectivement en Suisse et en Allemagne et basés sur d'autres exigences énergétiques, peuvent également être obtenus : **Minergie** (2 labellisations de logement en Limousin datant de 2014) et **Passiv'Haus**. (2 labellisations de logements datant de 2010). (cf. définitions page 45)



Les démarches de qualité environnementale du bâtiment (QEB) en baisse :

Bilan des certifications et reconnaissance de qualité environnementale de logements en Limousin entre 2011 et fin 2013 <i>Unité : nb de logts</i> <i>Source : CERQUAL, CEQUAMI</i>	Demandes	Accordées
Habitat & Environnement	345	248
NF logement - démarche HQE	-	-
NF maisons individuelles - démarche HQE	8	7
Total	353	255

Évolution 2012-2013 Nb de lgts engagés dans une démarche de QEB	
Limousin	France
-64 %	-21 %

Entre 2011 et 2013, 353 logements sont engagés dans une démarche de certification ou de reconnaissance de la qualité environnementale du bâtiment (QEB).

Il convient d'ajouter les demandes pour la certification NF logements démarche HQE dont les données statistiques ne sont pas disponibles.

Fin 2013, en cumulé, la certification ou la reconnaissance de qualité environnementale a été validée en fin de chantier pour 255 logements neufs dans la région.

Comme dans la plupart des régions, Les démarches de QEB en Limousin sont portées très majoritairement par la certification H&E.

La marge de progression est importante, la part des logements mis en chantier ayant fait l'objet d'une demande de certification ou reconnaissance de qualité environnementale n'est que de 3 % en 2013.

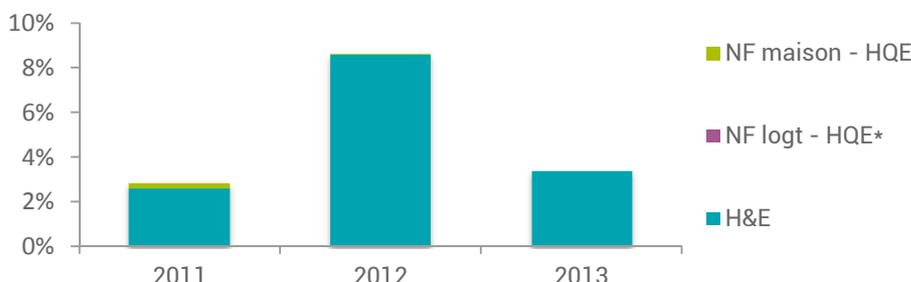
Bilan 2013 des demandes de certification de logements <i>Unité : nb de logts</i> <i>Source : CERQUAL, CEQUAMI</i>	Limousin	France	Part Limousin / France
Habitat & Environnement	71	49 279	0,1%
NF logement - démarche HQE *	-	5 916	0%
NF maisons individuelles - démarche HQE	-	388	0%
Total	71	55 583	0%

* : certifications accordées en 2013

Part des logements mis en chantier ayant fait l'objet d'une demande de certification ou reconnaissance de qualité environnementale par année en Limousin

Unité : %

Sources : Sitadel, Cerqual, Cequami



Zoom sur la certification Habitat et environnement :

Évolution du nombre de logements ayant demandé et obtenu une certification H&E par année

Unité : nombre de logements - Source : Cerqual



345 logements collectifs et individuels groupés engagés dans une certification H&E

Avec 71 logements engagés dans la certification en 2013, Habitat & Environnement est la seule démarche de qualité environnementale du bâtiment représentée en région.

Après une baisse en 2013, les données disponibles pour 2014 font apparaître une hausse des demandes.



Lancée en 2003 par l'Association QUALITEL, la certification Habitat & Environnement est une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement. Elle est applicable aux opérations de logements neufs collectifs et individuels groupés.





Les matériaux bio-sourcés : une labellisation au point mort mais un fort dynamisme en Limousin

Bilan 2013 de la labellisation "bâtiment biosourcé" <i>Source : Cerqual et Cequami</i>	Limousin	France
Nb de projets	-	5
Nb de logements	-	117

Aucun projet ne s'est engagé dans la labellisation « bâtiment biosourcé » dans la région en 2013.

Au niveau national, seuls 5 projets ont demandé la labellisation. Il s'agit de 102 logements collectifs et de 15 maisons individuelles groupées.

En l'absence de dispositif incitatif d'ampleur nationale, cette labellisation ne démarre pas vraiment.



Label « Bâtiment biosourcé » :

Issu de la loi Grenelle, ce label réglementaire d'État a pour vocation de « contribuer essentiellement à promouvoir l'utilisation de ressources de proximité, à dynamiser le tissu économique local et à favoriser le développement et la structuration d'éco-industries dans les territoires, et à offrir un choix plus large de matériaux et de produits pour les maîtres d'ouvrage. » (Définition donnée par le Décret n° 2012-518 du 19 avril 2012)

Le label « bâtiment biosourcé » est délivré par un organisme certificateur : Cerqual et Cequami pour les logements depuis 2013 et Certivéa pour les locaux depuis début 2014. Il est associé systématiquement à une certification portant sur la qualité globale du bâtiment.

Contrairement aux labels réglementaires de performance énergétique, le label « bâtiment biosourcé » n'est soutenu par aucun dispositif incitatif au niveau national, mais valorise les démarches volontaires des maîtres d'ouvrage.

→ Une stratégie de développement des filières

Dans le cadre de ses missions d'aide au développement des filières vertes en Limousin, et plus particulièrement des filières des matériaux bio-sourcés, dans le bâtiment, la DREAL a commandé une étude, en janvier 2013, à Nomadéis. Cette dernière a permis d'identifier 5 matériaux au fort potentiel économique dans la construction en Limousin (Chanvre, terre crue, ouate de cellulose, laine de mouton et textile recyclé), d'importants gisements naturels dans la région (forêts et industries papetières pour l'ouate de cellulose, troupeaux d'ovins pour la laine de mouton,...).

En mars 2013, la DREAL et ses principaux partenaires (ADEME, Pôle Eco-construction et Conseil Régional) ont souhaité mettre en place un plan d'actions pour l'ensemble de ces matériaux et le décliner, en 2014, par type de filière (ou matériau), chacune ayant son propre modèle de développement économique.

→ Le point de vue des entreprises du Limousin

En partenariat avec la DREAL Limousin, l'ADEME, le Pôle Eco-construction Limousin et le Conseil Régional, NOMADEIS a réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 300 entreprises artisanales du Limousin qui répond au besoin d'une meilleure connaissance des perceptions, des pratiques et des attentes des entreprises artisanales du bâtiment.

71 % des entreprises interrogées connaissent les matériaux bio-sourcés.

45 % des entreprises interrogées ont déjà mis en œuvre des matériaux de construction bio-sourcés (hors bois d'œuvre).

De nombreux autres enseignements ressortent de cette enquête et notamment le rôle essentiel de la maîtrise d'ouvrage privée alors que la maîtrise d'ouvrage publique apparaît comme un levier.

→ Le point de vue des organismes de formation

Intégré au plan d'action exposé dans le paragraphe précédent, une des actions à consister à recenser les formations (initiales et continues) en lien avec les matériaux bio-sourcés existantes en Limousin. Cette étude, réalisée par la CEL BTP a également permis de mettre en avant les freins au développement de ces formations ainsi que les leviers potentiels.

L'étude est disponible sur www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/analyse-de-l-offre-de-formation-en-lien-avec-les-a1926.html

→ Palmarès Limousin de la construction bois, une mention « bio-sourcé »

Après une première édition en 2013, les résultats de la 2^{ème} édition du Palmarès Limousin de la Construction Bois, organisé par BoisLim, en partenariat avec France Bois Régions et le CNDB, soutenu par le Conseil Régional du Limousin, France Bois Forêt, EDF, le CFA Bâtiment de Tulle et la DREAL Limousin ont été dévoilés le lundi 17 novembre 2014 à l'Hôtel de Région de Limoges.

Ce concours d'architecture et de construction bois a permis de décerner 5 prix et 2 mentions « bois local » et « bio-sourcé ».

Plus d'informations sur www.constructionboisloulimousin.com

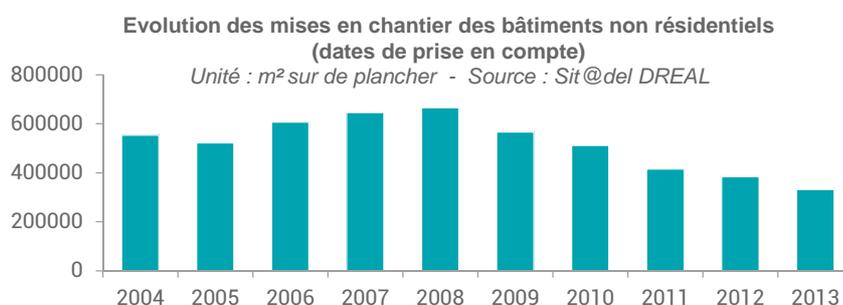


● ● ● ● Ce qu'il faut retenir sur

La rénovation et la construction durable des bâtiments tertiaires

La construction de bâtiments résidentiels est en repli depuis 2009.

En 2013, 330 000 m² de locaux ont été mis en chantier.



Les signes de reconnaissance des rénovations de bâtiments tertiaires ne décollent pas

Aucune opération engagée dans une labellisation de rénovation énergétique depuis le début du dispositif.

Aucune opération engagée dans une rénovation avec démarche de qualité environnementale depuis le début du dispositif.

Les signes de reconnaissance des bâtiments tertiaires neufs

6 opérations engagées dans une labellisation de performance énergétique depuis 2008...
... mais **aucune en 2013**.

6 opérations engagées dans une démarche de qualité environnementale depuis 2008...
... mais **aucune en 2013**.

Des initiatives locales pour la rénovation et la construction durable des bâtiments tertiaires

En 2012, l'Etat a engagé une stratégie d'amélioration des performances énergétiques sur 52 bâtiments de son parc, validée en 2014

Appel à projets lancé par l'État, la Région Limousin et l'ADEME :
«Établissements de Santé : Bâtiments économes et Énergies renouvelables»
(à destination des projets de constructions neuves et de rénovation)



Les bâtiments tertiaires rénovés : les labels de performance énergétique ne démarrent pas en Limousin

Label BBC-Effinergie des bâtiments tertiaires : bilan des demandes et labellisations accordées à fin 2013		Limousin	France
<i>Source : Effinergie</i>			
Demandes de labellisation BBC	en m ²	0	1 583 534
	en nombre d'opérations	0	198
Labellisation BBC accordées	en m ²	0	558 800
	en nombre d'opérations	0	54



Aucune demande de labellisation n'a enregistré en Limousin.

Au niveau national, la tendance est également au repli puisque 2013 a enregistré moitié moins de demandes de labellisations que 2012.



BBC Rénovation pour les locaux : la consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux est inférieure de 40% à la consommation conventionnelle de référence définie dans la Réglementation Thermique, dite Globale.

Les bâtiments tertiaires rénovés : les démarches de qualité environnementale ne décollent pas

Bilan de la certification NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE en rénovation à fin 2013		Limousin	France
<i>Source : Certivea</i>			
Demandes de certification	en m ²	-	1 330 337
	en nombre d'opérations	-	123
Certifications accordées	en m ²	-	497 793
	en nombre d'opérations	-	35



Le compteur reste bloqué à 0 et les données de l'année 2014 ne font pas apparaître de projets sur le champs des certifications NF liées à des démarches HQE en rénovation de locaux tertiaires.



La certification « NF bâtiments tertiaires – démarche HQE® » est délivrée par Certivea, filiale du CSTB. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation. Une certification NF équipement sportifs – démarche HQE ainsi qu'une certification NF bâtiments tertiaires en exploitation – démarche HQE ont également été développées.





Les dispositifs mis en place par l'Etat en Limousin pour préparer et engager la rénovation énergétique des bâtiments non résidentiels

En 2014, l'État poursuit sa logique d'investissement en privilégiant les travaux d'entretien préventif et en développant ses stratégies d'intervention.

→ Une stratégie de maîtrise de l'énergie

Fin 2012, l'État s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des performances énergétiques sur 52 bâtiments de son parc (immeubles de bureaux dont il est propriétaire représentant plus de 136 000 m² de surface). Cette stratégie a été approuvée en fin d'année 2014.

La phase de recueil et d'analyse des données existantes a permis d'établir un ratio moyen de 239 kWhEP/an/m² soit une classe D selon les classes du modèle DPE pour les bâtiments à usage de bureaux.

Il a ensuite été défini une hiérarchisation des actions à mener. On retiendra particulièrement :

- l'amélioration de la connaissance de l'existant et le suivi des consommations énergétiques,
- le développement d'actions à faible coût comme la mise en place de réseaux de gestionnaires.

L'année 2015 verra la poursuite de la mise en œuvre de cette stratégie et son suivi.

→ Des travaux d'amélioration des performances énergétiques

En 2014, l'État a investi principalement sur deux bâtiments corréziens.

Plus d'un million d'euros sont affectés à la réfection des menuiseries de la cité administrative Jean Montalat à Tulle. Débutés à l'été, les travaux s'échelonnent sur une année jusqu'à mi-2015. En fin d'année, il a également été lancé une procédure négociée afin de procéder à l'isolation intérieure du bâtiment. Le jury de sélection des candidats doit se tenir en début d'année 2015.

Le maître d'œuvre a réalisé les études relatives à l'amélioration des performances énergétiques de l'unité territoriale de la Dreal à Brive courant 2014. Il s'agit de remplacer quarante-neuf menuiseries et de réaliser une isolation par l'extérieur avec un matériau bio-sourcé (laine de bois) recouverts par un bardage bois (mélèze).

→ Un dispositif régional de récupération des certificats d'économie d'énergie

Début 2014, le préfet de région a engagé les réflexions pour mettre en place un dispositif régional permettant de valoriser, par des certificats d'économie d'énergie, les travaux d'entretien qu'il effectue sur ses 52 immeubles de bureaux dont il est propriétaire. La convention avec l'obligé a été signée en novembre 2014 pour une mise en œuvre immédiate.





Les bâtiments tertiaires rénovés : les certificats d'économie d'énergie progressent

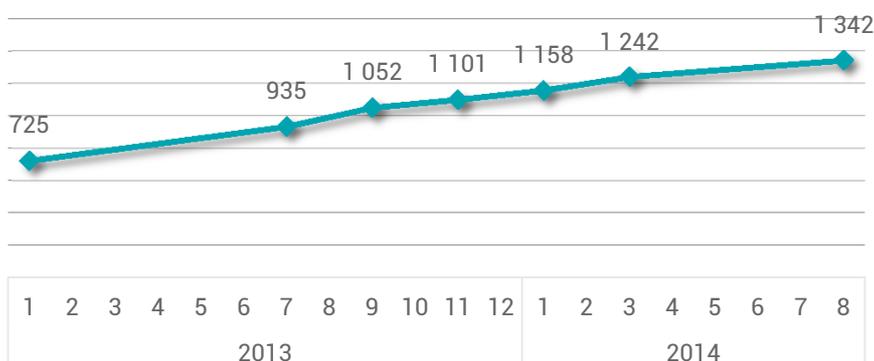
CEE accordés dans le secteur du bâtiment tertiaire à fin janvier 2014 <i>Source : GIE réseau des CERC</i>	Limousin	France	Part Limousin/France
Volume en GWh cumac	1 242	57 511	2,2%

Les 1 242 GWh cumac d'économie d'énergie réalisés sur le parc de bâtiments tertiaires à fin mars 2014 ne représentent que 16,2 % du volume de certificats d'économies d'énergie enregistré à fin mars 2014.

Cependant, les économies d'énergie réalisées au cours des 12 derniers mois sur le parc tertiaire semblent progresser à un bon rythme.

Evolution du volume cumulé de CEE tertiaires en Limousin

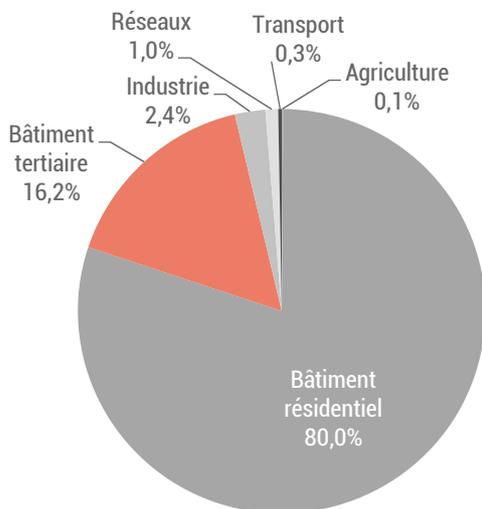
Unité : GWh cumac - Source : GIE réseau des CERC



80 % des opérations réalisées dans ce cadre intéressent des travaux d'enveloppe.

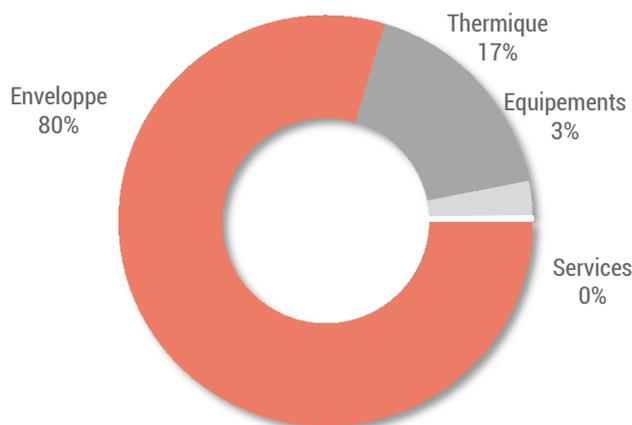
Répartition des CCE à fin mars 2014 en Limousin

Unité : % - Source : GIE réseau des CERC



Répartition du volume de CEE par secteur de travaux (bâtiments tertiaires) à fin mars 2014 en Limousin

Unité : % - Source : GIE réseau des CERC



i Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) a été introduit par la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE). Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) et depuis 2011 aux vendeurs de carburants automobiles.

Les obligés doivent amener leurs clients à réaliser des économies d'énergie en leur apportant des informations sur les moyens à mettre en œuvre. En contrepartie du constat des investissements effectués par les clients grâce à ces actions, les vendeurs d'énergie reçoivent des certificats sur la base de forfaits en kWh calculés par type d'action.

Les obligés peuvent aussi se procurer des CEE auprès d'autres acteurs, les éligibles, pouvant obtenir des certificats (ANAH, bailleurs sociaux, collectivités territoriales,...).

Suite aux deux premières périodes (2006-2009 et 2011-2014) pour lesquelles l'obligation d'économie d'énergie était respectivement de 54 TWh et de 345 TWh, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une 3^{ème} période (2015-2017) avec un objectif d'économie d'énergie de 660 TWh.



Les bâtiments tertiaires neufs et la performance énergétique BBC logiquement en baisse

Bilan de la labellisation BBC-Effinergie pour les bâtiments tertiaires neufs à fin 2013 <i>Source : Effinergie</i>		Limousin	France	Part Limousin / France
Demandes de certification	en m ²	6 684	6 190 809	0,1%
	en nombre d'opérations	6	906	0,7%
Certifications accordées	en m ²	6 684	1 617 174	0,4%
	en nombre d'opérations	6	285	2,1%

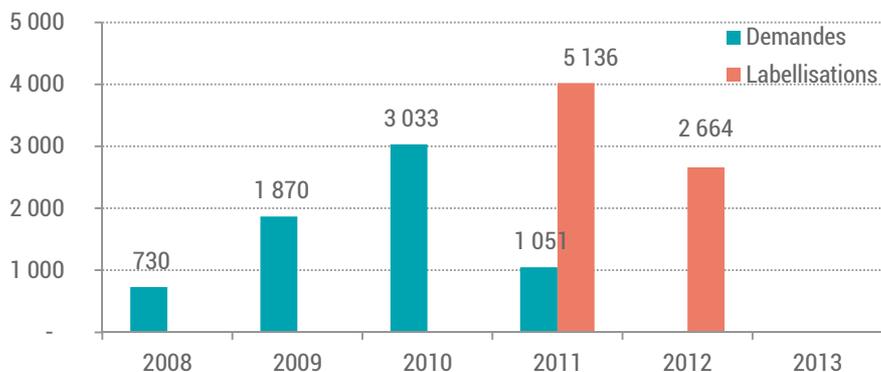
● ● ● ● Évolution 2012-2013

Evolution de la surface de bâtiments tertiaires engagés dans une labellisation BBC

Limousin	France
NS	-77%

Évolution des demandes et accords de labellisation BBC-Effinergie en région par année

Unité : surface de locaux en m² - Source : Effinergie

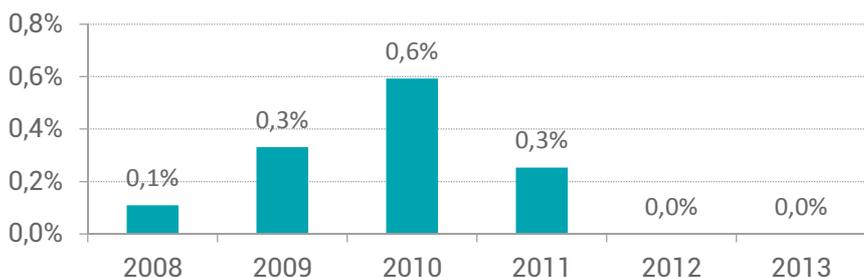


Entre 2008 et 2013, 6 684 m² de bâtiments tertiaires sont engagés dans la labellisation BBC.

Aucune demande n'a été enregistrée depuis 2011.

Poids des demandes de labellisation BBC-Effinergie par rapport aux surfaces tertiaires mises en chantier la même année

Unité : % - Source : Effinergie, Sitadel DREAL



Depuis 2008, la part des demandes de labellisation BBC par rapport aux mises en chantier est très faible alors qu'aucun dispositif incitatif de grande ampleur n'a été mis en place pour inciter la labellisation des bâtiments tertiaires.

Depuis 2014, Certivea propose de nouveaux labels applicables aux bâtiments tertiaires soumis à la RT2012 (Effinergie+ et BEPOS Effinergie).



Des progrès par rapport à la RT 2012 : par exemple Effinergie-Neuf et BePOS Effinergie pour les locaux :

La labellisation BBC n'est plus délivrable pour les permis de construire déposés après le 31/12/2012. L'objectif de consommation maximale en énergie primaire est fixé à 50% de la consommation conventionnelle de référence. Les calculs sont faits en utilisant la méthode de calcul Th-CE qui est celle de la réglementation thermique 2005. Les résultats sont en kWh d'énergie primaire par m² de Surface Hors Oeuvre Nette (SHON).

Les autres labels de performance énergétique



Passivhaus : un Bâtiment Passif® comprend une isolation renforcée, des fenêtres dites « chaudes », une ventilation avec récupération de chaleur, l'étanchéité à l'air, la suppression des ponts thermiques, l'optimisation des apports solaires gratuits, ainsi que l'utilisation d'appareils peu gourmands en énergie

Minergie : Plusieurs labels sont disponibles : MINERGIE® - Standard, MINERGIE-P® (Passif), MINERGIE-ECO® et MINERGIE-P-ECO®, MINERGIE-A® et MINERGIE-P-A® (non disponible en France pour le moment). C'est un label d'efficacité énergétique qui s'applique aux bâtiments neufs ou rénovés. La performance énergétique du bâtiment doit être de 38 kWh/m²/an en neuf et 60 kWh/m²/an en rénovation.



Les bâtiments tertiaires neufs : les démarches de qualité environnementale

Bilan de la certification NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE à fin 2013 <i>Source : Certivéa</i>		Limousin	France	Part Limousin / France
Demandes de certification	en m ²	7 441	22 346 572	0,03%
	en nombre d'opérations	6	1 286	0,47%
Certifications accordés	en m ²	241	9 300 887	0,07%
	en nombre d'opérations	5	592	0,84%

● ● ● ● Évolution 2012-2013

Evolution de la surface de bâtiments tertiaires engagés dans une démarche HQE

Limousin	France
NS	-20%

Entre 2005 et 2013, 6 684 m² de bâtiments tertiaires sont engagés dans une démarche HQE.

Aucune demande n'a été enregistrée en 2012 et 2013.

La démarche HQE est une démarche volontaire qui permet aux maîtres d'ouvrage de valoriser les meilleures pratiques actuelles et de faire reconnaître les performances environnementales et énergétiques des bâtiments selon 14 cibles environnementales.

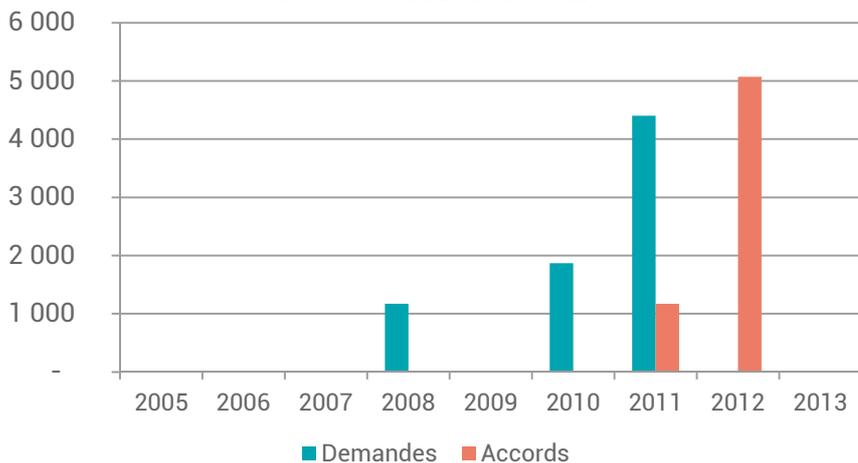
Pour atteindre la certification NF HQE, un bâtiment doit atteindre au moins le niveau « performant » pour 3 cibles de qualité environnementale du bâtiment, un niveau « performant » pour 4 cibles et un niveau « base » pour 7 cibles.

Les bâtiments devant répondre à la réglementation thermique, la cible « gestion de l'énergie » doit être traitée au niveau « performant » ou « très performant ».

Depuis 2008, la part des surfaces engagées dans la certification NF bâtiment tertiaire – démarche HQE par rapport aux mises en chantier est très faible.

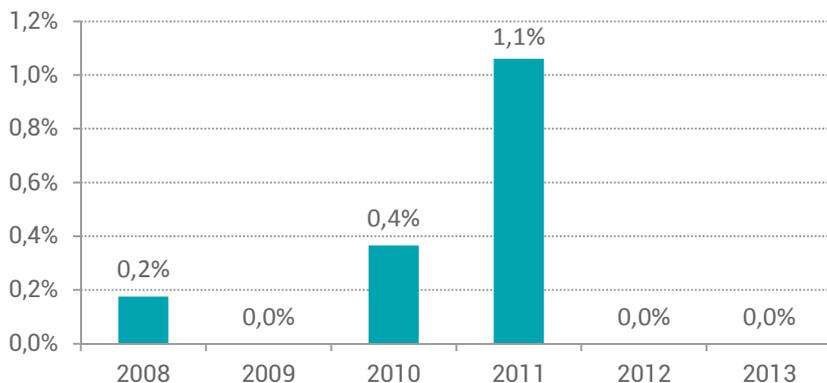
Évolution des surfaces de bâtiment tertiaires engagés dans la certification NF - démarche HQE par année

Unité : m² - Source : Certivea



Poids des demandes de certification NF HQE par rapport aux surfaces tertiaires mises en chantier sur la même année

Unité : % - Source : Effinergie, DREAL



La certification « **NF bâtiments tertiaires - démarche HQE®** » est délivrée par Certivéa, filiale du CSTB. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation. Une certification NF équipement sportifs - démarche HQE ainsi qu'une certification NF bâtiments tertiaires en exploitation - démarche HQE ont également été développées.





Appel à projets : "Établissements de Santé : Bâtiments économes et Énergies renouvelables"



L'État, le Conseil Régional du Limousin et l'ADEME, partenaires du programme "Action Climat" souhaitent financer des projets démonstrateurs d'une utilisation raisonnée et rationnelle des énergies.

Pour cela, dans le cadre du partenariat Action Climat, un appel à projet a été lancé à l'attention des établissements de santé début 2014.

➔ A destination des projets de constructions neuves ou de projets de rénovation

Cet appel à projets intitulé "Établissements de Santé : Bâtiments économes et Énergies renouvelables" concerne les projets de construction neuve ainsi que les projets de rénovation de l'existant, ces projets devant intégrer obligatoirement une énergie renouvelable et atteindre des performances énergétiques meilleures que celles prévues par la réglementation thermique.

Des bonifications des aides énergétiques de base sont notamment prévues pour l'utilisation de matériaux bio-sourcés ou en cas de démarche de performance environnementale de type ACV (analyse du cycle de vie).

Les candidatures ont été déposées entre le 1er avril 2014 et le 31 octobre 2014 pour ce qui est de la 1ère phase décisionnelle de faisabilité.

L'appel à projets prendra fin le 2 octobre 2015 pour sa seconde phase, dite opérationnelle.

Cet appel à projets figure en lien sur :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projet-pour-la-renovation-de-batiments-a632.html>

➔ Les premiers résultats de l'appel à projet

- 13 dossiers de candidatures ont été déposés, représentant 12 maîtres d'ouvrages différents, dont 3 maîtres d'ouvrages privés (2 associations, un opérateur immobilier), et 9 maîtres d'ouvrages publics. A noter que certains maîtres d'ouvrages candidatent pour plusieurs projets, dont des projets mixtes.
- 11 dossiers sont recevables et la plupart en voie de financement de la 1ère phase décisionnelle (études de faisabilité énergétique).
- La destination des bâtiments concernés :
 - ⇒ 6 "maisons de retraite" EHPAD (dont un projet neuf sans suite au titre de cet appel à projet),
 - ⇒ 5 foyers de vie ou maisons d'accueil spécialisées ou instituts médico-éducatifs,
 - ⇒ 2 hôpitaux dont un gériatrique (dont un projet neuf sans suite au titre de cet appel à projet),
 - ⇒ 1 institut de rééducation fonctionnelle.
- La nature des projets : 3 projets en construction neuve, 7 projets d'extension-restructuration, 2 projets de rénovation.





Ce qu'il faut retenir sur l'adaptation de la filière

➔ Structure Bâtiment :

5 354 établissements du Bâtiment en Limousin soit **1,1 %** du niveau national (source : INSEE SIRENE au 01/01/2013)
dont 1 127 établissements du gros œuvre en Limousin soit 1 % du niveau national
dont 4 127 établissements du second œuvre en Limousin soit 1,2 % du niveau national

10 681 salariés du Bâtiment en Limousin soit **1,1 %** du niveau national (source : UCF au 15 mars 2013)

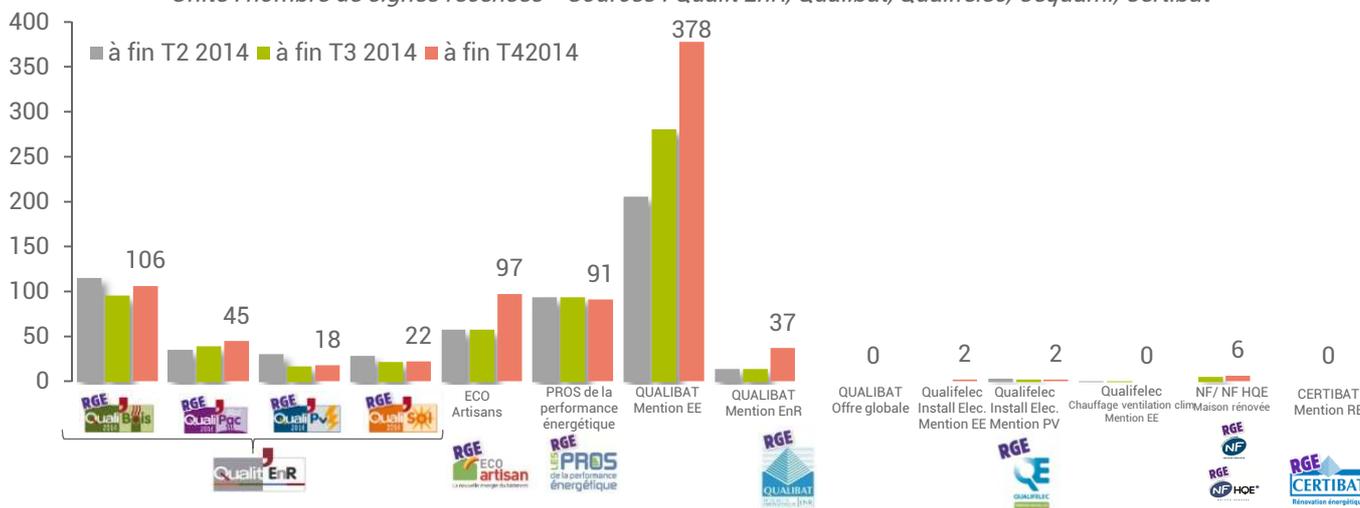
➔ Structure maîtrise d'œuvre :

168 architectes et **48 sociétés d'architectes** inscrits au tableau de l'Ordre fin juin 2014 en Limousin
22 bureaux d'études adhérents au CINOV et **4 à l'UNTEC** à fin juin 2014 en Limousin

804 signes RGE travaux délivrés à fin décembre 2014 :
une progression significative (+36 % entre fin juin 2014 et fin décembre 2014).



Evolution des signes RGE à la fin du T3 2014 dans la région Limousin (évol. sur 3 trim.)
Unité : nombre de signes recensés - Sources : Quali'EnR, Qualibat, Qualifelec, Cequami, Certibat



Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées. En effet, une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs signes de reconnaissance RGE

- ⇒ 356 entreprises RGE recensées par QUALIBAT à fin 2014.
- ⇒ 143 entreprises RGE recensées par Quali'EnR à fin 2014.

RGE études : lancé en novembre 2013, on compte **6 signes délivrés** à fin septembre 2014 en Limousin



Progression significative des formations FEEBat en 2013 (+47 % par rapport à 2012)

Nombre de stagiaires FEEBat en Limousin <i>Sources : IFRB Limousin, ARFABAL Auvergne Limousin, AFPA Limousin</i>	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cumul depuis le début du dispositif
Module 1		147	145	125	89	89	181	776
Module 2		114	127	77	77	72	144	611
Modules 1 et 2								-
Module 3 ancienne version			117	19	48	52		236
Module 3 nouvelle version						17	48	65
Module 3 bâtiment ancien								-
Module 4.1						13		13
Module 4.2						8		8
Module 5.1					8	10		18
Module 5.2					4	29	53	86
Module Tertiaire								-
Total	-	261	389	221	226	290	426	1 813
Evolution par rapport à l'année précédente			49,0%	-43,2%	2,3%	28,3%	46,9%	



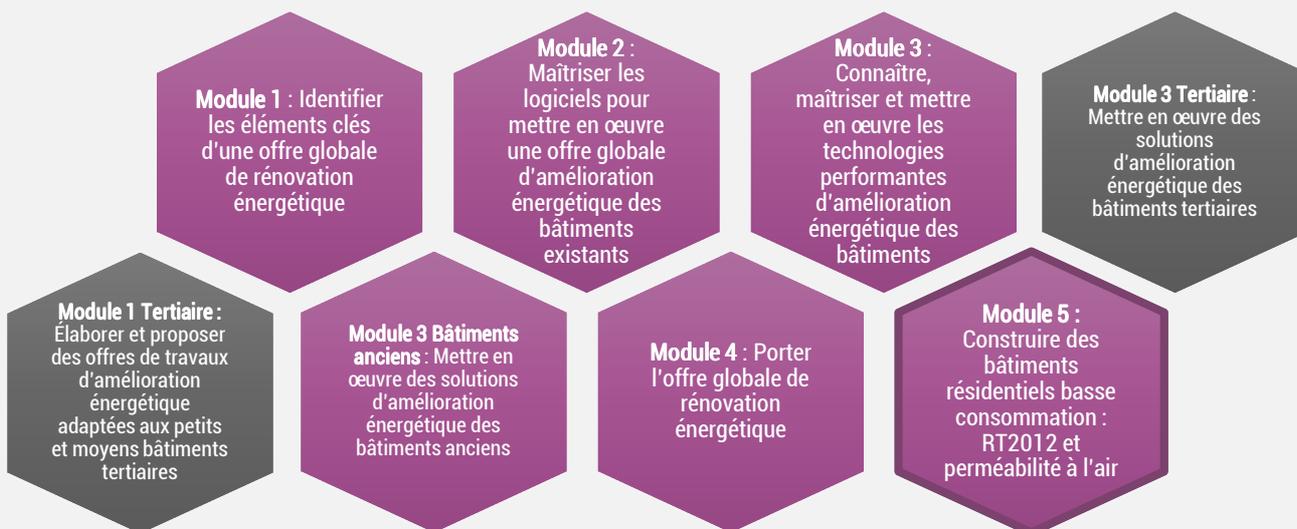
1 813 stagiaires FEEBat recensés à fin 2013 depuis le début du dispositif en Limousin. La progression observée en 2013 se confirme et s'amplifie en 2014.



La **Formation aux Economies d'Énergie des entreprises et des artisans du Bâtiment (FEEBat)** développe et systématise la prise en compte de la dimension énergétique dans l'ensemble des travaux de rénovation des bâtiments.

Le dispositif FEEBat se compose de :

- 5 modules pour la rénovation énergétique des logements existants, avec une déclinaison des modules 1 et 3 pour les bâtiments tertiaires. Ces deux modules se déclinent également pour les DOM.
- 1 module consacré à la construction de bâtiments basse consommation



Les objectifs de ces formations sont :

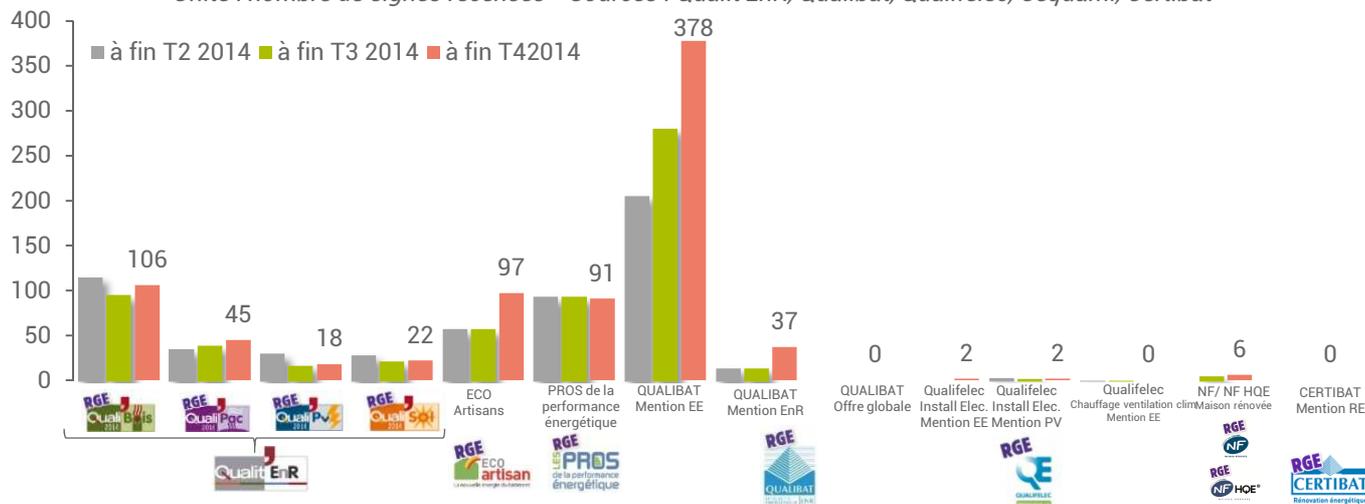
- Systématiser la prise en compte de la dimension énergétique et environnementale dans les travaux de rénovation,
- Assurer la qualité des travaux réalisés en maîtrisant les interfaces et en anticipant les défauts de mise en œuvre,
- Accroître le rôle prescripteur des entreprises et artisans du bâtiment en termes de rénovation globale et de bouquets de travaux.



La filière se prépare aux exigences de l'éco-conditionnalité

Evolution des signes RGE à fin 2014 dans la région Limousin (evol. sur 3 trim.)

Unité : nombre de signes recensés - Sources : Qualit'EnR, Qualibat, Qualifelec, Cequami, Certibat



Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées. En effet, une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs signes de reconnaissance RGE

- ⇒ 356 entreprises RGE recensées par QUALIBAT à fin 2014.
- ⇒ 143 entreprises RGE recensées par Quali'EnR à fin 2014.

Nombre de signes RGE recensés à fin décembre 2014 Sources : Qualit'EnR, Qualibat, Qualifelec, Céquami, Certibat	Limousin	France	Part Limousin/ France
Quali'Bois	106	4 953	2%
Quali'PAC	45	3 245	1%
Quali'PV	18	942	2%
Quali'Sol	22	1 983	1%
ECO Artisans	97	5 507	2%
Pros de la performance énergétique	91	1 417	6%
Qualibat - mention économie d'énergie	378	21 857	2%
Qualibat - qualifications EnR	37	781	5%
Qualibat - offre globale	-	24	0%
Qualifelec - install. élec. mention SPV (photovoltaïque)	2	120	2%
Qualifelec - install. élec. mention économie d'énergie	2	137	1%
Qualifelec - chauffage ventil. clim. mention économie d'énergie	-	46	0%
NF/ NF HQE Maison rénovée	6	155*	4%
Certibat - rénovation énergétique	-	7	0%
TOTAL	804	41 174	2%

* Donnée du 3ème trimestre 2014 (non disponible à fin 2014)

RGE

804 signes de reconnaissance RGE recensés en Limousin à fin décembre 2014

Les principaux signes de reconnaissance RGE concernent majoritairement les qualifications Qualibat mention économie d'énergie, puis les qualifications Quali'Bois, Quali'Sol, Quali'Pac, Quali'PV et PROS de la performance énergétique et ECO Artisan.



L'État, les fédérations d'entreprises et artisans du bâtiment et trois organismes de qualification du bâtiment et des énergies renouvelables ont signé, le 9 novembre 2011, une charte d'engagement, et lancé la mention « RGE », aujourd'hui « Reconnu Garant de l'Environnement ». Elle concerne les entreprises et artisans du Bâtiment pour des travaux d'efficacité énergétique ou d'installations d'équipements de production d'énergie renouvelable (EnR). Ces labels et marques permettent désormais aux particuliers de repérer plus facilement les entreprises apportant la confiance nécessaire pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

L'État, dans son plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), a réaffirmé son engagement à mettre en place une éco-conditionnalité des aides publiques aux travaux de performance énergétique réalisés par des entreprises qui bénéficient de cette mention. À partir du 1er septembre 2014, certaines aides publiques (1er septembre 2014 pour l'Eco PTZ, 1er janvier 2015 pour le Crédit d'impôt développement durable qui deviendra Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)), distribuées aux ménages souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique de leur logement, seront ainsi conditionnées au recours à des professionnels porteurs de signes de qualité RGE.



Le nombre d'appellations Qualit'EnR, en baisse en 2013 repart à la hausse en 2014

Nombre d'appellations Qualit'EnR à fin 2014 <i>Source : Qualit'EnR</i>	Limousin	France	Part Limousin / France
Quali'Bois	106	4 953	2,1%
Quali'Pac	45	3 245	1,4%
Quali'Pv	18	942	1,9%
Quali'Sol	22	1 983	1,1%
TOTAL	191	11 123	1,7%

191 appellations Qualit'EnR ont été recensées en Limousin à fin 2014

La région est ainsi plutôt bien dotée en appellations Qualit'EnR (notamment Quali'bois).

Si en 2013, le nombre d'appellations a cependant diminué de 33 % sur un an, le nombre d'appellations recensées est en hausse en 2014 (+32 %).

Stable en 2013, le nombre d'installateurs d'appareils de chauffage bois énergie reconnus est en hausse en 2014 (+39%) avec 106 appellations **Quali'Bois**.

Après une année 2012 exceptionnellement haute, l'attribution d'appellation **Quali'Pac** baisse en 2013 (-55 %), le nombre d'installateurs de systèmes de pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques reconnus bondit en 2014 (+105 %) et s'établit à 45 fin 2014.

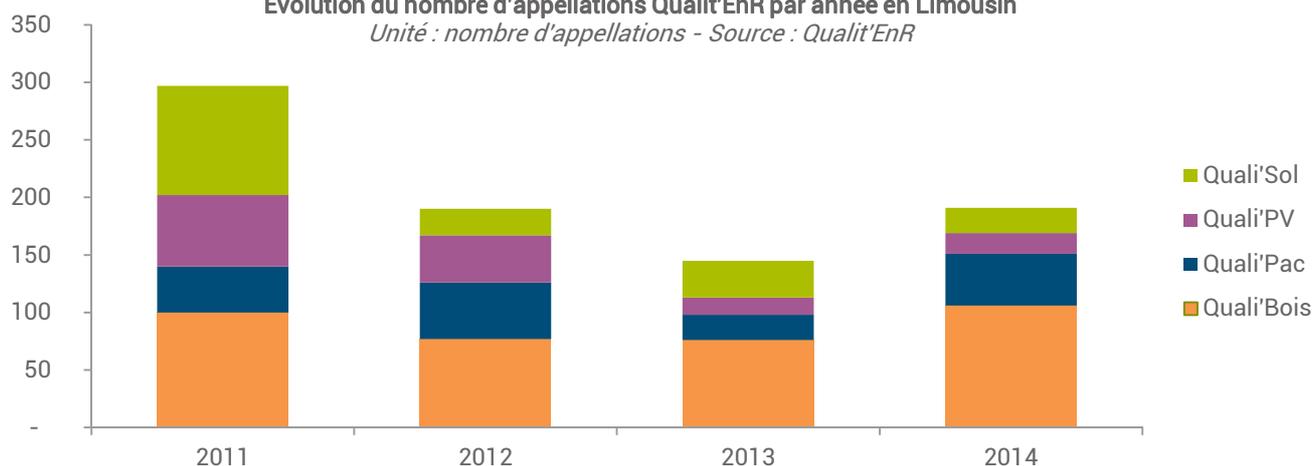
Le nombre d'appellations **Quali'Pv** se replie significativement en 2013 (-63 %), il repart à la hausse en 2014 (+20 %) et atteint ainsi 18 installateurs d'équipements solaires photovoltaïques.

Appellation d'origine de Qualit'EnR, les installateurs de solaire thermique reconnus **Quali'Sol** ont progressé en 2013 (+39 %), mais diminuent en 2014 (-31 %) avec un total de 22 appellations recensées.



Evolution du nombre d'appellations Qualit'EnR par année en Limousin

Unité : nombre d'appellations - Source : Qualit'EnR



L'association **Qualit'EnR** a été fondée début 2006 pour promouvoir la qualité des prestations des professionnels et la qualité d'installation des systèmes à énergie renouvelable. Elle gère ainsi les dispositifs de qualité et des règlements afférents aux qualifications : « **Quali'Bois** » (bois énergie), « **Quali'Pac** » (aérothermie-géothermie), « **Quali'Pv** » (solaire photovoltaïque) et « **Quali'Sol** » (solaire thermique).

Obligations spécifiques :

- Justifier de la compétence du référent technique de l'entreprise (formation agréée ou évaluation seule),
- Signature d'une charte,
- Audit documentaire et de contrôle de réalisation.

Sources : Qualit'EnR, ADEME



415 appellations QualiBat® RGE en Limousin

Nombre d'appellations QualiBat® RGE à fin décembre 2014 Source : QualiBat	Limousin	France	Part Limousin/ France
QualiBat® RGE mention économie d'énergie	378	21 857	1,7%
QualiBat® RGE - qualifications EnR	37	781	4,7%
QualiBat® RGE - offre globale	-	24	0,0%
TOTAL	415	22 662	1,8%

415 appellations QualiBat® RGE recensées en région à fin décembre 2014

Dans le détail, l'appellation QualiBat® RGE mention économie d'énergie réunit 378 appellations et de façon plus restreinte 37 appellations QualiBat® RGE dans le domaine des énergies renouvelables. A noter que pour ces deux appellations, la tendance à la hausse s'est accentuée en fin d'année 2014 et se poursuit en 2015.

Les qualifications QualiBat® efficacité énergétique mention offre globale sont encore confidentielles au niveau national et absentes en Limousin.

A noter que la région est particulièrement bien dotée en qualifications QualiBat® RGE au regard du poids des entreprises Limousines sur le territoire national.



Les qualifications **QualiBat® RGE** permettent de reconnaître les compétences des entreprises dans le domaine des énergies renouvelables (activités 81-EnR Photovoltaïque, 82-EnR Solaire, 83-EnR PAC et 84-EnR Bois) ou de l'efficacité énergétique (activité 86 ECO Artisan®, Pros de la performance énergétique®, Offre globale®).

Concernant les qualifications **QualiBat® RGE EnR**, ces dernières concernent les modules photovoltaïques, les chauffe-eau solaires, les installations solaires thermiques, les pompes à chaleur géothermiques et installations thermiques bois énergie. Ces qualifications reconnaissent globalement l'installation, le raccordement et la mise en service des équipements. Les entreprises sont également amenées à informer, conseiller leurs clients voire à proposer des recommandations afin d'optimiser leur fonctionnement.

Avec la qualification **QualiBat RGE - Offre globale**, l'entreprise étudie, préconise et réalise des travaux de rénovation, sur la base d'une évaluation thermique, dans le cadre d'une offre globale, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des logements, qu'il s'agisse par exemple d'une maison individuelle ou d'un logement en immeuble collectif à chauffage individuel, ainsi que les petits tertiaires et les commerces.

Par ailleurs, la mention "**Efficacité énergétique - travaux isolés**" associée à une ou plusieurs autres qualifications QUALIBAT dans les familles fonctionnelles de travaux 2 (Structure et gros œuvre), 3 (Enveloppe extérieure), 4 (Clos-divisions-aménagements), 5 (Equipements techniques), 6 (Finitions), 7 (Isolation thermique-acoustique-frigorifique) et 9 (Offre globale) donne également accès à la reconnaissance officielle "Reconnu Garant de l'Environnement".

Obligations spécifiques :

- Formations FEEBat module 1 (Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) et module 2 (Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) ou formations aux EnR,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation sur chantier.

Sources : QualiBat, ADEME



Le nombre d'ECO-Artisan® poursuit sa hausse en 2013-2014.

Evolution du nombre d'ECO Artisans® en Limousin <i>Source : CAPEB</i>	2011	2012	2013	2014
Nombre d'ECO Artisans®	22	24	53	97
<i>Evolution par rapport à l'année précédente</i>		+9% ▲	+121% ▲	+83% ▲

97 ECO Artisans® enregistrés fin 2014 en Limousin

Le nombre d'ECO Artisans® est en forte progression depuis 2013.

Les appellations recensées en Limousin représentent 2 % de l'ensemble des appellations recensées au niveau national, une part supérieure au nombre d'établissements.



Un ECO Artisan® est un artisan titulaire de la qualification 8611 - Efficacité Energétique ECO Artisan qui s'engage à respecter un référentiel relatif à l'amélioration des performances énergétiques des logements (évaluation de la performance énergétique, conseil global en rénovation énergétique, réalisation de travaux dans son corps de métier et vérification de la qualité).

ECO Artisan® est une marque désormais délivrée par QUALIBAT (depuis le 1er janvier 2014), organisme indépendant et tierce partie qui contrôle, en particulier sur chantier, le respect des engagements pris par l'entreprise.

Obligations spécifiques :

- Contrôle QCM : connaissances techniques générales et thermiques, maîtrise du logiciel d'évaluation thermique, capacité de conseil,
- Signature d'une charte,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : CAPEB, ADEME

Le nombre de Pros de la performance énergétique® continue d'augmenter en 2013 et se stabilise en 2014.

Evolution du nombre de Pros de la performance énergétique® en Limousin <i>Source : FFB</i>	2011	2012	2013	2014
Nombre de Pros de la performance énergétique®	22	47	92	97
<i>Evolution par rapport à l'année précédente</i>		+9% ▲	+121% ▲	+5% ▲

97 Pros de la performance énergétique® enregistrés fin 2014 en Limousin

Les qualifications Pros de la performance énergétique® sont multipliées par 2 entre 2012 et 2013 et se stabilisent en 2014.

Les appellations attribuées en Limousin représentent 6 % de l'ensemble des appellations attribuées en France, part très supérieure au nombre d'établissements.



L'appellation « **Les Pros de la performance énergétique®** » est une entreprise titulaire de la qualification 8621 - Efficacité Energétique « Les Pros de la performance énergétique ». Elle traduit le savoir-faire de l'entreprise à mettre en œuvre et/ou installer des matériaux, composants et équipements qui concourent à la performance énergétique des bâtiments ou à l'amélioration de leur efficacité dans son activité et sa connaissance des principes thermiques et énergétiques, lui permettant de préconiser des travaux dans une approche globale du bâtiment.

« Les Pros de la performance énergétique® » est une marque désormais délivrée par QUALIBAT (depuis le 1er janvier 2014), organisme indépendant et tierce partie qui contrôle, en particulier sur chantier, le respect des engagements pris par l'entreprise.

Obligations spécifiques :

- Disposer d'une qualification QualiBat (ou Qualit'EnR ou Qualifelec),
- Formation FEEBat,
- Signature de la charte « Bâtir avec l'environnement »,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : FFB, ADEME



Encore peu d'entreprises qualifiées Qualifelec en Limousin



Nombre de qualifications Qualifelec RGE à fin 2014 <i>Source : Qualifelec</i>	LIMOUSIN	France	Part Limousin/ France
Qualifelec RGE - installation électrique mention SPV (photovoltaïque)	2	120	2%
Qualifelec RGE - installation électrique mention économie d'énergie	2	137	1%
Qualifelec RGE - chauffage ventilation climatisation mention économie d'énergie	-	46	0%
TOTAL	4	303	1,3%

4 qualifications Qualifelec enregistrées à la fin de l'année 2014 en Limousin.

Le territoire régional -comme national- compte encore peu d'entreprises qualifiées Qualifelec RGE.



QUALIFELEC est un organisme de qualification des entreprises du génie électrique et énergétique (professionnels de l'électricité, entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables). Les qualifications **Qualifelec RGE** visent en priorité les travaux de performance énergétique des logements réalisés pour les particuliers avec deux volets :

- Les travaux d'amélioration énergétique notamment : la fourniture et pose d'isolation, de menuiseries extérieures, d'installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de ventilation, etc., qu'ils soient réalisés de façon isolée ou, de préférence, en bouquet de travaux ou dans le cadre d'une offre globale ;
- Les travaux d'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable : solaire photovoltaïque, solaire thermique, tous types de pompes à chaleur non réversibles, bois.

Les trois qualifications RGE proposées par Qualifelec sont installation électrique mention SPV, installation électrique mention économie d'énergie et chauffage, ventilation, climatisation mention économie d'énergie.

Obligations spécifiques :

- Formation adaptée : FEEBat module 1 (Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) + module 2 (Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants) ou module 3 (Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments) ou module 5 (Gérer les interfaces d'un chantier en résidentiel basse consommation : RT2012 - perméabilité à l'air ou Module 5.2 : Mettre en œuvre des bâtiments en résidentiel basse consommation : RT2012 - perméabilité à l'air) selon le type de travaux,
- Contrôle de connaissances pour valider les compétences,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Qualifelec, ADEME

Peu de marques NF/ NF HQE Maison rénovée



Nombre de marques RGE NF Maison rénovée et NF HQE Maison rénovée en Limousin à fin 2014 <i>Source : Céquami</i>	Limousin
Nombre de marques NF Maison rénovée	6
Nombre de marques NF HQE Maison rénovée	-

Seulement 6 marques NF / NF HQE Maison rénovée recensées en Limousin fin 2014.

Le nombre de marques distribuées évolue peu. Ceci est à mettre en parallèle du fait que ces 6 marques représentent seulement 2 sociétés (comprenant plusieurs établissements).



Créé en 1999, Céquami est un organisme chargé de la certification, la labellisation et la promotion de la qualité globale, environnementale et la performance énergétique pour la construction et la rénovation des maisons individuelles en France.

La **marque NF Maison Rénovée RGE** reconnaît les professionnels de la rénovation globale : même si c'est le professionnel qui demande la certification, c'est la maison qui est ensuite certifiée (attestation nominative délivrée au particulier à la fin des travaux). Le professionnel s'engage sur le résultat défini avec le client, maître d'ouvrage, résultat attesté par la certification.

Obligations spécifiques :

- Respect du référentiel de certification : organisation, services, évaluation technique de l'existant, suivi de chantier, DPE après travaux,
- Audit sur site de l'organisation et des services,
- Vérifications de chantier,
- Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Céquami, ADEME

Pas de certification RGE Certibat rénovation énergétique



Nombre de certifications RGE Certibat rénovation énergétique à fin 2014 <i>Source : Certibat</i>	LIMOUSIN	France
Certifications RGE - rénovation énergétique confirmées	-	7

En Limousin, aucune entreprises certifiée Certibat RGE rénovation énergétique à fin 2014. A noter qu'une entreprise est en attente de certification (certification probatoire).

Ces certifications sont encore confidentielles sur l'ensemble du pays.



CERTIBAT a été créé en 2003 pour répondre aux besoins de certification par tierce partie des systèmes de management, produits et services de l'ensemble des acteurs de la filière construction. Filiale de Qualibat, CERTIBAT est le seul organisme de certification dédié au secteur de la construction.

La **certification RGE Certibat** rénovation énergétique garantit la capacité d'une entité à concevoir et réaliser des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment, y compris des agrandissements et extensions, dans le cadre d'une offre globale d'amélioration de la performance énergétique, ainsi que sa capacité à assurer l'accompagnement du maître d'ouvrage tout au long du projet.

Obligations spécifiques : Formation, Audit documentaire et contrôle de réalisation.

Sources : Certibat, ADEME



Les bureaux d'études (BET) se préparent à l'éco-conditionnalité des projets

Nombre de stagiaires FEEBat Maîtrise d'œuvre à fin 2014 <i>Source : IFRB</i>	A fin 2014
Module 1	22
Module 2	21
Module 3	33
Module 4	-
Total	76

Les 76 stagiaires ont été recensés en 2012.



Maîtrise d'Œuvre

i Depuis juillet 2012, le dispositif de Formation aux Économies d'Énergie des entreprises dans le Bâtiment (FEEBat) s'est également ouvert aux entreprises et professionnels libéraux de la maîtrise d'œuvre (MOE). Un parcours de formation dédié à la MOE a ainsi été mis en place afin de favoriser la prise en compte globale, par ces professionnels, de la dimension énergétique et environnementale lors de projets de conception ou de rénovation des bâtiments. Le « parcours maîtrise d'œuvre » s'articule autour de 4 sessions de formation spécifiques à la MOE :

Module 1 : Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

Module 2 : Maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

Module 3 : Enveloppe et conception de bâtiments étanches à l'air

Module 4 : Prévenir l'apparition de désordres et pathologies du bâti existant à l'issue du projet de réhabilitation énergétique

i **A noter :** Les modules de formations à destination de la maîtrise d'œuvre évoluent : **Un parcours phare constitué de 3 nouveaux programmes** Elaborés pour répondre aux orientations nationales du Ministère du Logement, ces programmes devront permettre aux architectes et à la maîtrise d'œuvre de participer au marché grandissant de la rénovation énergétique dans l'existant. Conçus par les acteurs de la maîtrise d'œuvre (CINOV, UNTEC, CNOA, UNSFA, SYNTEC Ingénierie, SYNAMOB), ils répondent pour partie aux obligations du RGE Etudes et à ce titre, doivent permettre aux stagiaires de :

- Connaître et comparer des solutions techniques existantes pouvant être proposées lors de la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation avec des objectifs de performance énergétique ;
- Favoriser le dialogue et la transversalité entre les professionnels de la maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux sur leurs pratiques et les enjeux de l'approche globale énergétique du bâtiment ;
- Mettre en perspective le nouveau rôle de prescripteurs auprès des maîtres d'ouvrage.

Deux des programmes couvrent les aspects techniques, stratégiques d'une rénovation énergétique :

- Module MOE_5a « Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe »
- Module MOE_5b « Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Equipement et stratégie de rénovation »

Le troisième module aborde les approches et outils collaboratifs dans ce type de projet.

- Module MOE_6 « Développer les aptitudes collaboratives dans la rénovation énergétique de bâtiments existants »

Source : www.architectes.org

i En parallèle de ce qui existe pour les entreprises et artisans du bâtiment, une nouvelle charte **RGE études** a été signée le 4 novembre 2013. Elle permettra d'une part aux maîtres d'ouvrage d'identifier la compétence des professionnels en matière d'amélioration de la performance énergétique et, d'autre part, d'engager la montée en compétence de ces maîtres d'œuvre. Des démarches sont engagées par l'ADEME pour la mise en place au 1er janvier 2015 du principe d'éco-conditionnalité de ses soutiens financiers pour l'aide à la décision préalable aux travaux des bâtiments et installations d'énergies renouvelables. Ces aides seront donc conditionnées à la réalisation des études (audits énergétiques, études thermiques, études de faisabilité ENR...) par des professionnels titulaires d'un signe de qualité RGE.



Bureau d'Etudes Thermiques RGE en Limousin : une marge de progrès

Nombre de signes RGE - Maîtrise d'œuvre à fin septembre 2014 <i>Sources : OPQIBI, Certivéa, I.Cert, OPQTECC</i>	Limousin	France	Part Limousin / France
Bureaux d'études qualifiés OPQIBI - RGE	6	1 025	0,6%
Bureaux d'études thermiques NF RGE	-	16	-
Bureaux d'études thermiques Neuf et Rénovation RGE	-	6	-
OPQTECC - RGE	-	-	-
TOTAL	6	1 047	0,6%

6 bureaux d'études thermiques qualifiés RGE à fin septembre 2014.



L'OPQIBI est l'organisme de qualification de l'ingénierie, créé en 1963 à l'initiative de la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France (CICF), de la Fédération des Professionnels de l'Ingénierie (SYNTEC-INGÉNIERIE) et du Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens en Aménagement (SNITA). Il délivre des certificats de qualification pour les métiers de plusieurs domaines dont le bâtiment, aux prestataires exerçant l'ingénierie à titre principal ou accessoire.

Fin 2013, l'OPQIBI a signé la charte « RGE études ». Cette charte définit les modalités d'obtention de la mention « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les signes de qualité (qualifications ou certifications) délivrés aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable. *Source : OPQIBI*



Délivrée par Certivéa, la Certification NF Etudes Thermiques RGE valorise la compétence des bureaux d'études thermiques et permet de garantir aux clients la conformité et la pertinence de l'étude mais également de les guider dans le choix de leur prestataire. Elle valide aussi bien l'organisation du bureau d'études lui-même, que la qualité des études qu'il réalise et la qualité des services associés. *Source : Certivea*



Délivrée par I.Cert, la certification BENR RGE (Bureaux d'Etudes thermiques Neuf et Rénovation) s'adresse aux bureaux d'études afin de reconnaître leur savoir-faire en conseil et en prestations d'accompagnement pour la réduction de la facture énergétique dans l'habitat neuf et existant. *Source : I.Cert*



Dès 2015, les savoir-faire des économistes de la construction et des programmistes pourront être reconnus grâce à l'obtention, sous conditions, de la qualification/certification OPQTECC RGE. Cette dernière leur permettra de valoriser leurs compétences en matière de prise en compte du contexte environnemental, de la performance énergétique du bâti, des travaux et des équipements qui en découlent. *Source : OPQTECC*



Les autres signes de reconnaissances des bureaux d'études

➔ Les signes OPQIBI liés à la qualité environnementale : 7 qualifications recensées (un bureau d'études peut posséder plusieurs qualifications).

Nombre de qualifications OPQIBI QEB (Qualité environnementale des Bâtiments) de bureaux d'études à fin janvier 2015 <i>Source : OPQIBI</i>	Limousin
AMO en développement durable	0
AMO en Qualité Environnementale des Opérations	2
Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)	4
Développement durable en bâtiment	0
Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment	1
Programmation en développement durable	0
TOTAL	7

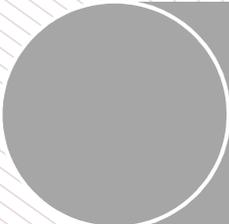


➔ Les experts en rénovation énergétique : 2 experts recensés à fin 2014 en Limousin.

Nombre d'Experts de la Rénovation Énergétique (ERE) à fin 2014 <i>Source : I-Cert</i>	Limousin	France	Part Limousin / France
Nombre d'Experts de la Rénovation Énergétique	2	211	1%



Délivrée par I.Cert, cette certification d'Expert en Rénovation Énergétique reconnaît les compétences de personnes dans l'approche globale de travaux de rénovation énergétique. Il conseille et accompagne ainsi le maître d'ouvrage dans l'approche globale de travaux de rénovation énergétique. *Source : I.Cert*



3 - COMPARAISONS TERRITORIALES

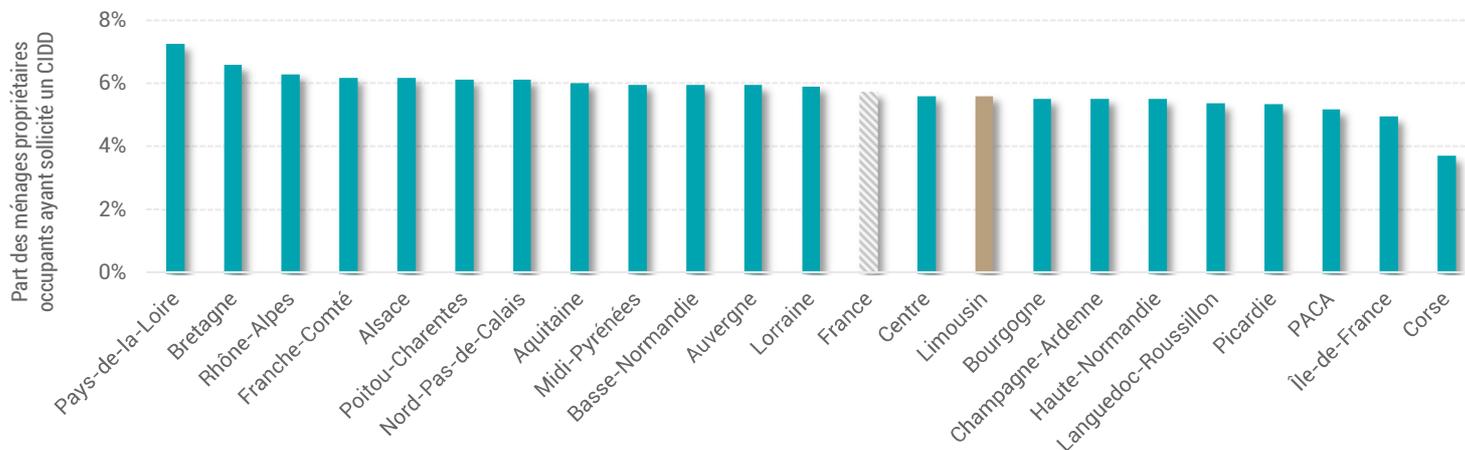




Comparaisons interrégionales : situation des dispositifs incitatifs pour la rénovation des logements

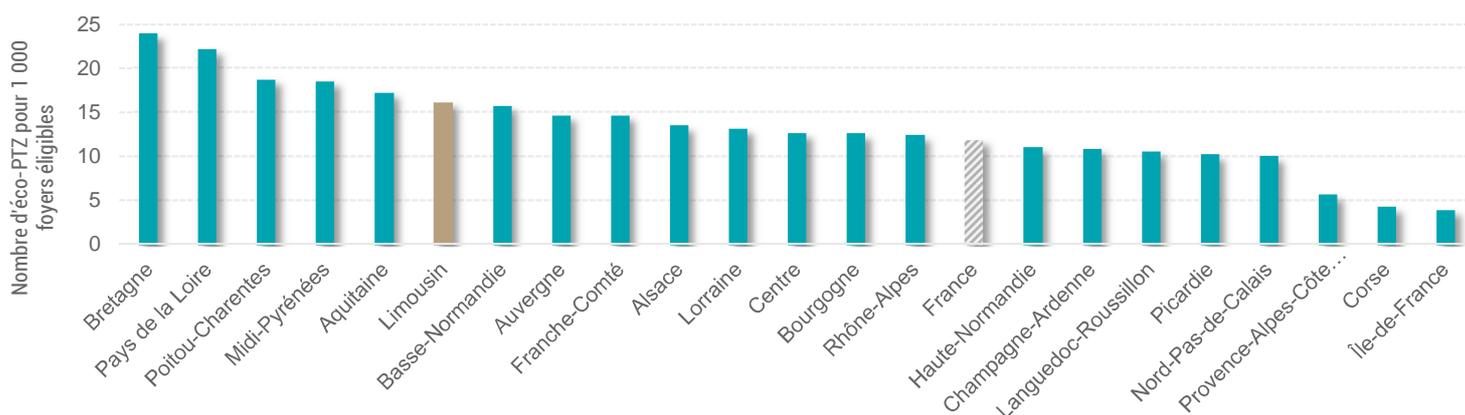
Crédit d'impôts développement durable : le Limousin au niveau de la moyenne française pour l'utilisation du CIDD.

(Source : estimation CERC à partir des données DGFIP 2013 sur les revenus 2012)



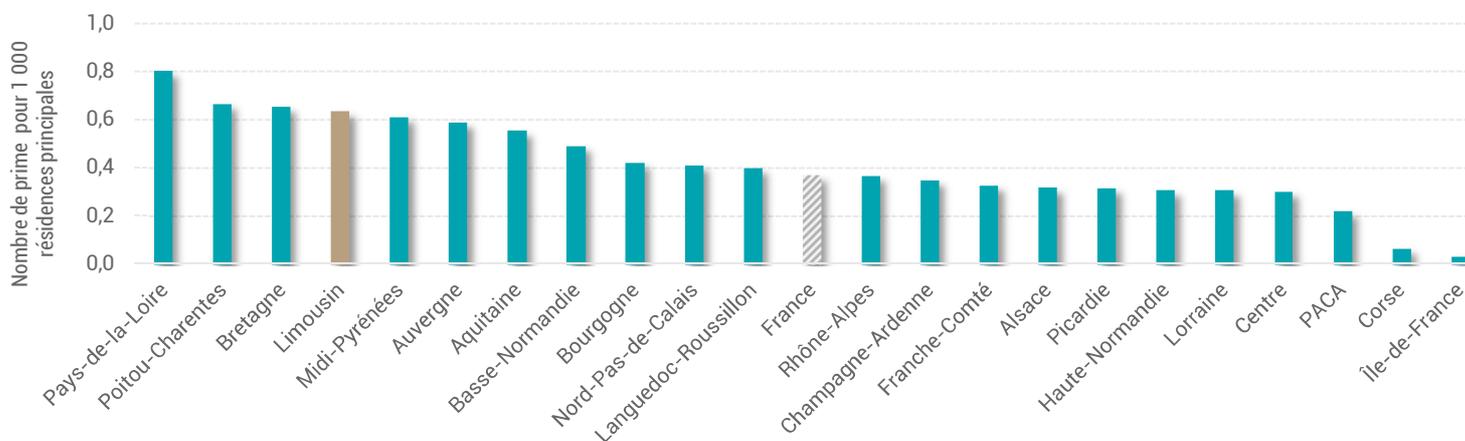
Eco-Prêt à Taux Zéro : la région Limousin (16 foyers sur 1 000 éligibles) se situe à un niveau supérieur à la moyenne nationale (12 foyers sur 1 000 éligibles).

(Source : SGFGAS - cumulé de 2009 à fin 2013)



Prime de 1 350€ pour la rénovation énergétique : 0,6 primes à 1 350€ pour 1000 résidences principales en Limousin à comparer à la moyenne nationale (0,37).

(Source : DHUP - cumulé de septembre 2013 à fin juin 2014)



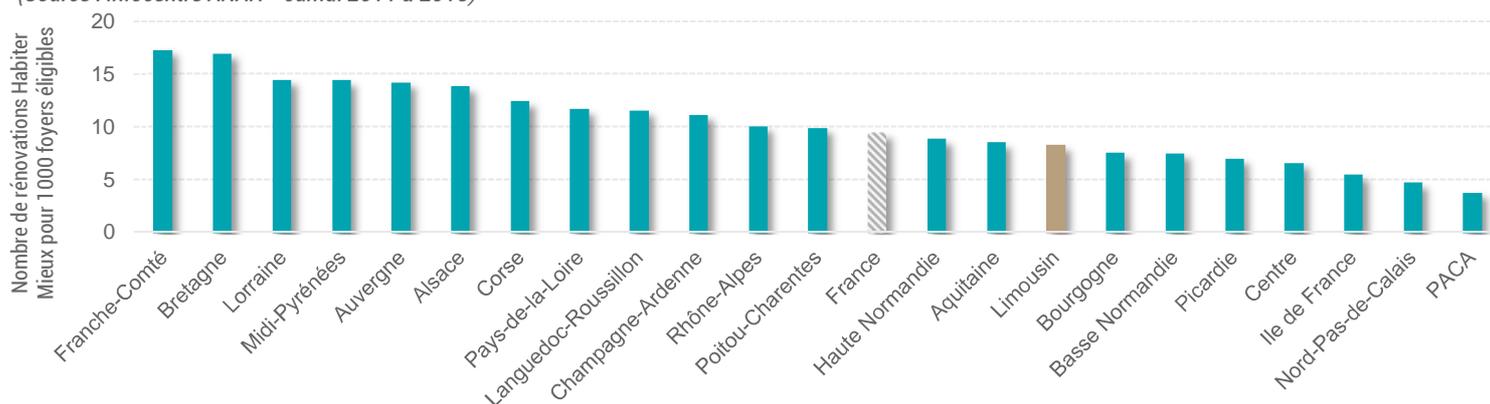
Les ménages de l'ensemble des régions ont recours de manière assez homogène aux dispositifs pour la rénovation de leur logement. Cela est d'autant plus marqué pour le crédit d'impôts développement durable où toutes les régions sont proches de la moyenne nationale (5,7% des propriétaires occupants engagés dans un CIDD en 2013).

L'utilisation de l'Eco-PTZ varie de manière plus prononcée entre les régions, le Limousin se situe au dessus de la moyenne nationale.



Habiter Mieux

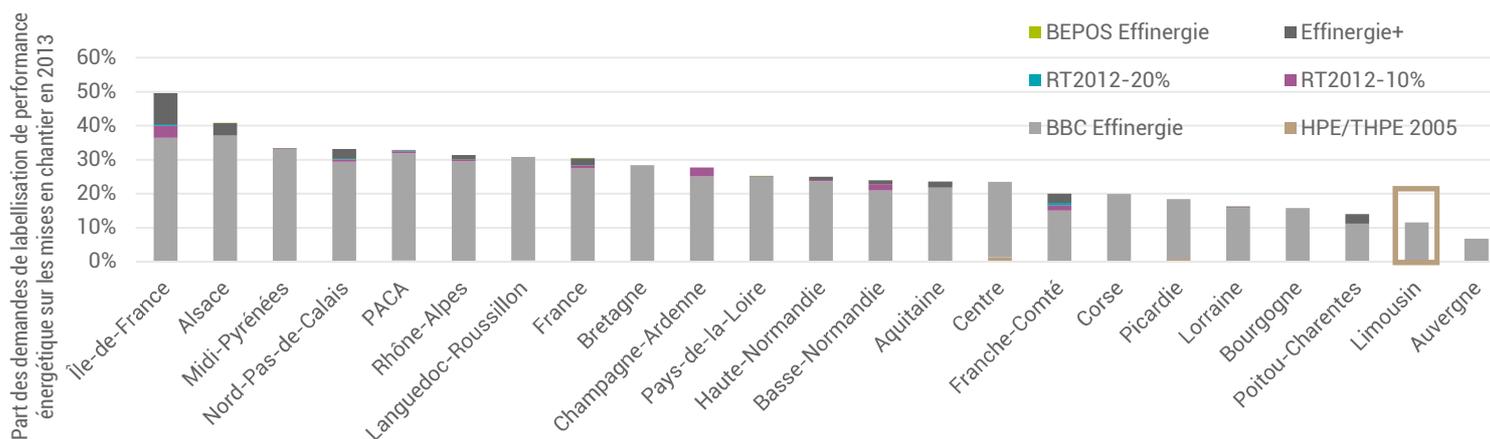
(Source : infocentre ANAH - cumul 2011 à 2013)



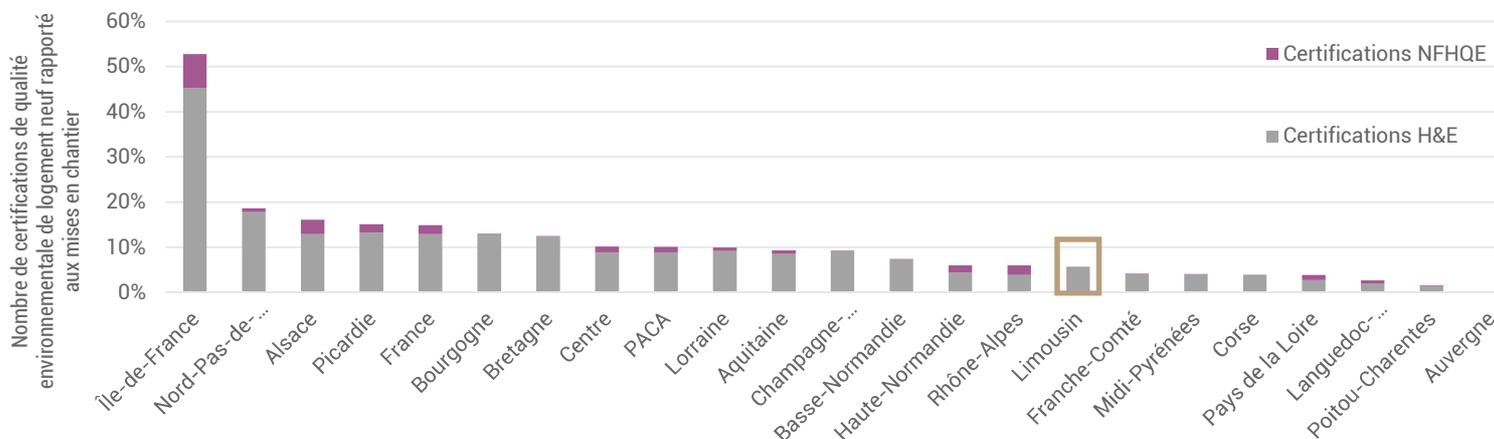
Les rénovations de logements dans le cadre du programme Habiter Mieux sont quant à elles hétérogènes selon les régions.

Comparaisons interrégionales : construction de logements neufs : les nouveaux labels peinent à percer

Labels de performance énergétique des logements neufs : part des demandes de labellisation de performance énergétique sur les mises en chantier en 2013 (Source : DREAL, Effinergie, Promotelec et Cerqual)



Certifications de qualité environnementale des logements neufs : part des certifications de qualité environnementale sur les mises en chantier en 2013 (Sources: Sit@del, CERQUAL, CEQUAMI)



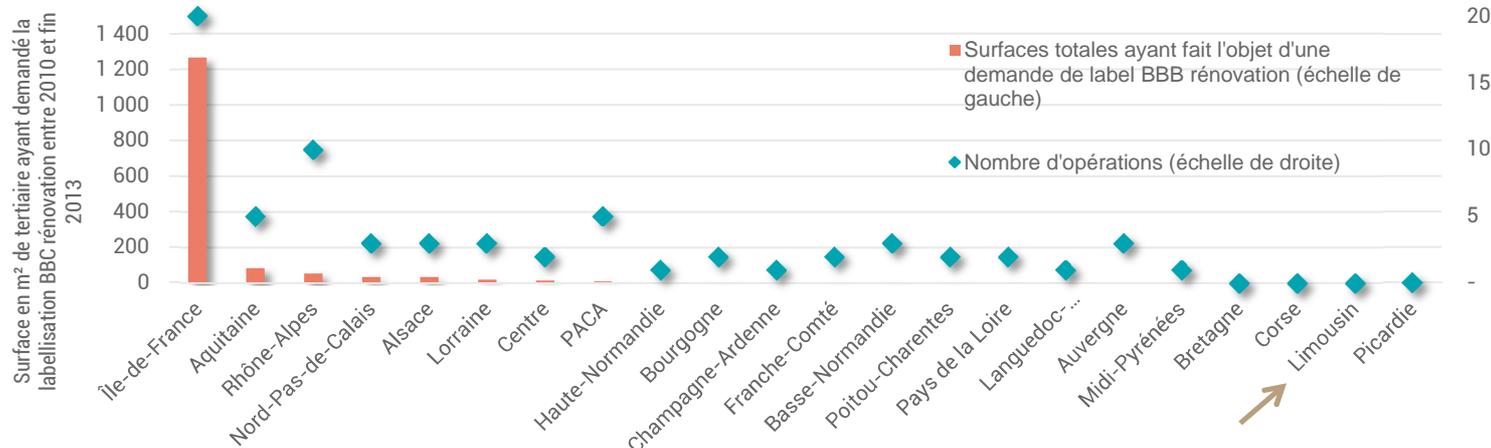
Du côté de la construction neuve de logements, les labellisations ou certifications se distribuent de façon plus éparses sur le territoire. Rapportées aux mises en chantiers, le nombre de demandes de labellisations de performance énergétique et de certifications de qualité environnementale se concentre pour la moitié en Ile-de-France. Dans l'ensemble des régions et c'est le cas pour le Limousin, les signes les plus sollicités sont les labels BBC Effinergie et les certifications Habitat et Environnement, particulièrement prisés par les promoteurs privés et sociaux de grands projets collectifs.



Comparaisons interrégionales : Rénovation et construction durables de bâtiments tertiaires

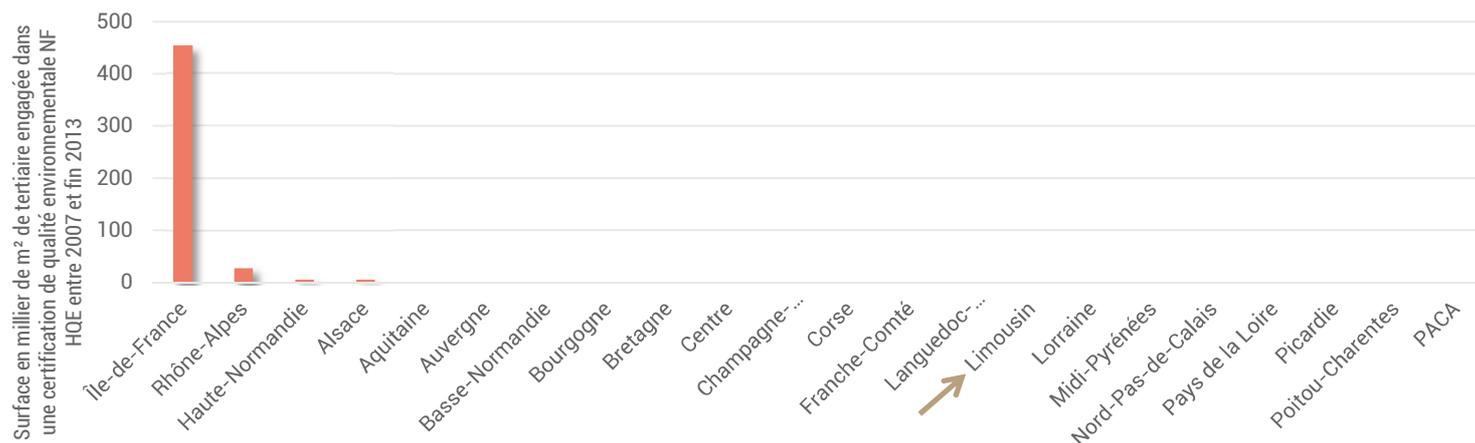
Rénovation énergétique : demandes de label BBC rénovation

(Source : Effinergie)



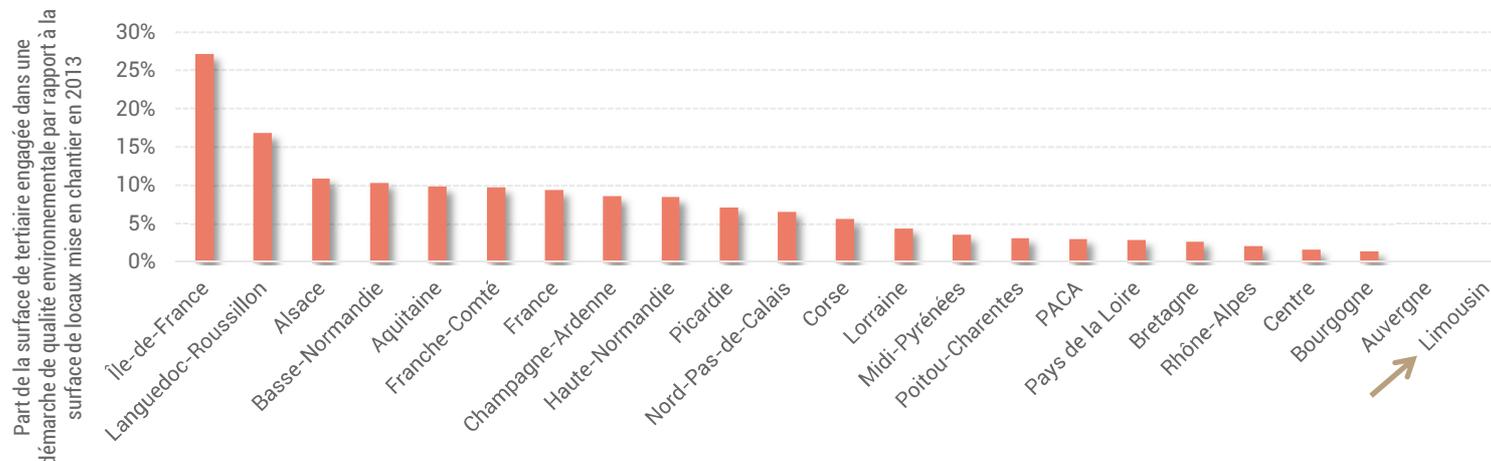
Rénovations énergétiques : démarches de qualité environnementale

(Source : Certivea)



Construction neuve : démarches de qualité environnementale

(Source : Certivea)

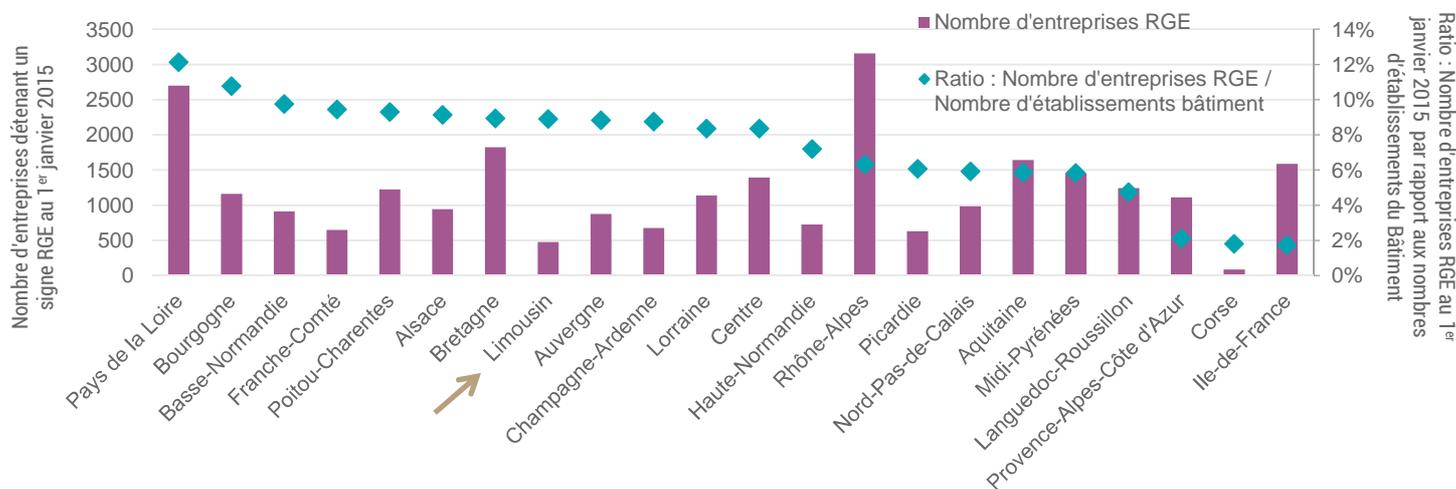


A l'instar de la construction neuve de logements, les signes de reconnaissance du bâtiment tertiaire sont portés par les locaux de la région Ile-de-France. A noter que les démarches de qualité environnementale (rénovation) ne sont présentes que dans 4 régions. Au niveau national et de manière marquée en Limousin, les marges de progrès sont importantes aussi bien pour la rénovation que la construction de bâtiments tertiaires labellisés ou engagés dans des démarches de qualité environnementale.

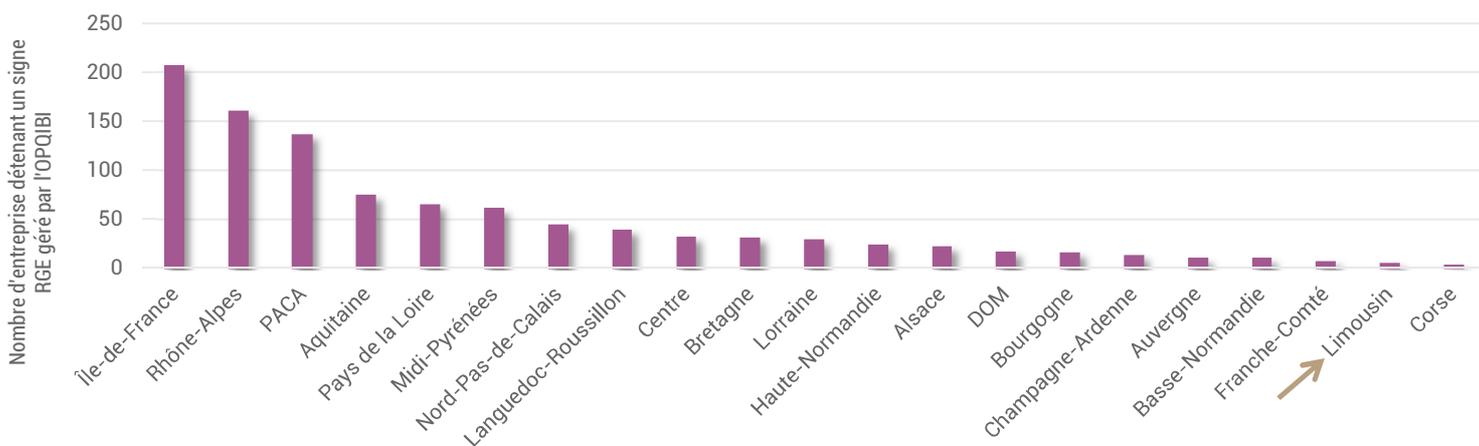


Comparaisons interrégionales : Adaptation de la filière

RGE travaux : nombre d'entreprises détenant un signe RGE au 1^{er} janvier 2015 par rapport au nombre d'établissements
(Source : ADEME, SIRENE)

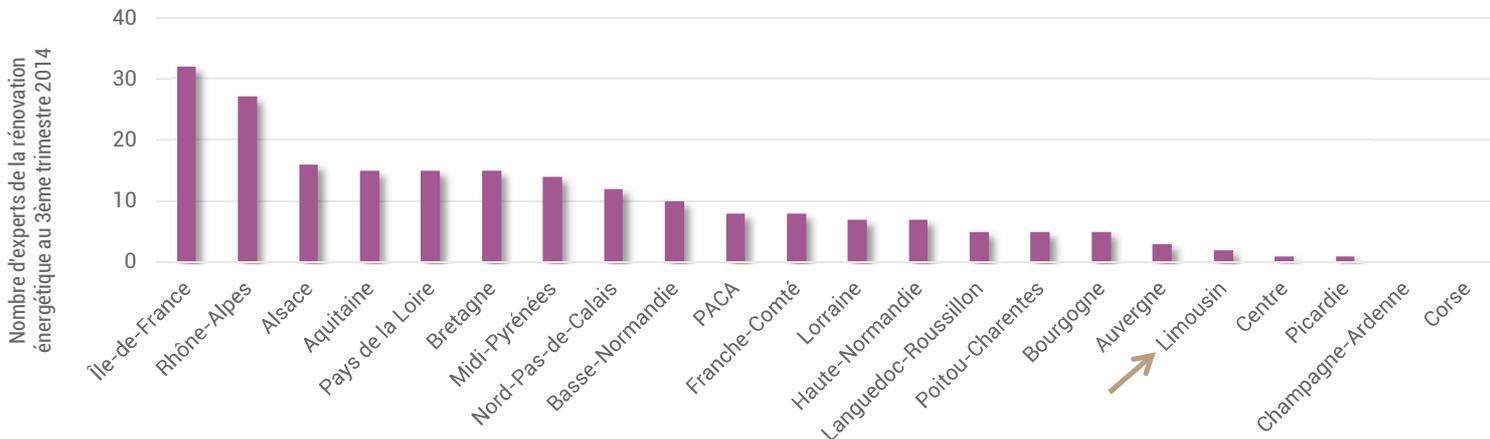


RGE études : nombre d'entreprises (sièges ou agences) détenant un signe RGE études géré par l'OPQIBI en septembre 2014
(Source : OPQIBI)



Experts de la rénovation énergétique :

(Source : OPQIBI)



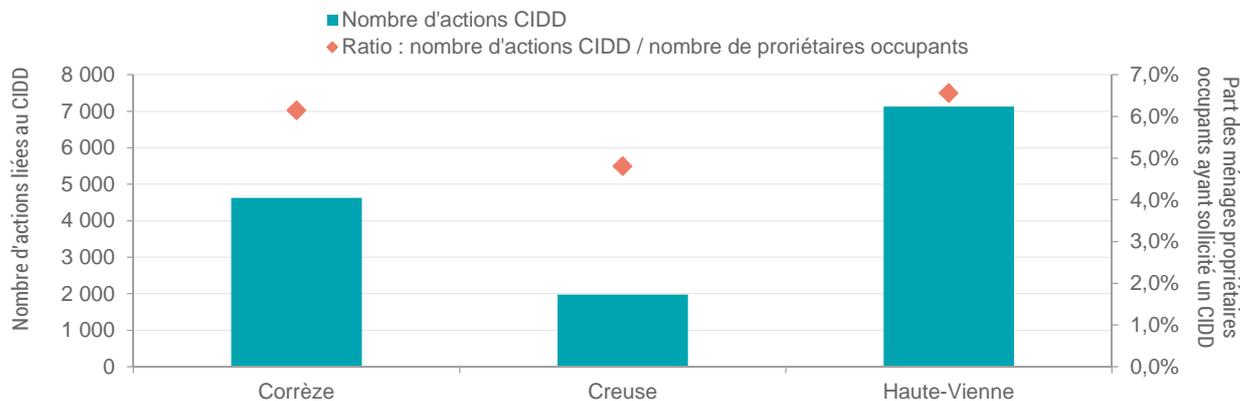
Le niveau d'adaptation des entreprises et bureaux d'études est assez hétérogène dans l'ensemble des régions. En Limousin, le ratio entre le nombre d'entreprises « RGE travaux » et le nombre d'établissements bâtiment est assez élevé alors que le signe de reconnaissance « RGE études » est moins développé en Limousin.



Comparaisons interdépartementales : situation des dispositifs incitatifs pour la rénovation des logements

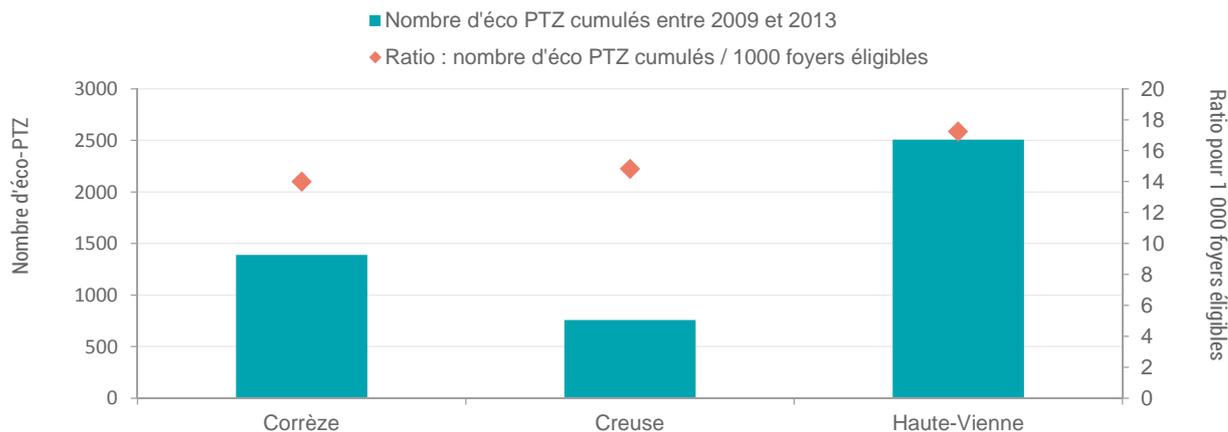
Crédit d'impôts développement durable : répartition départementale du nombre de dossiers de CIDD comptabilisés en Limousin et part des ménages

(Source : Estimation CERC à partir des données de la DGFIP / INSEE)

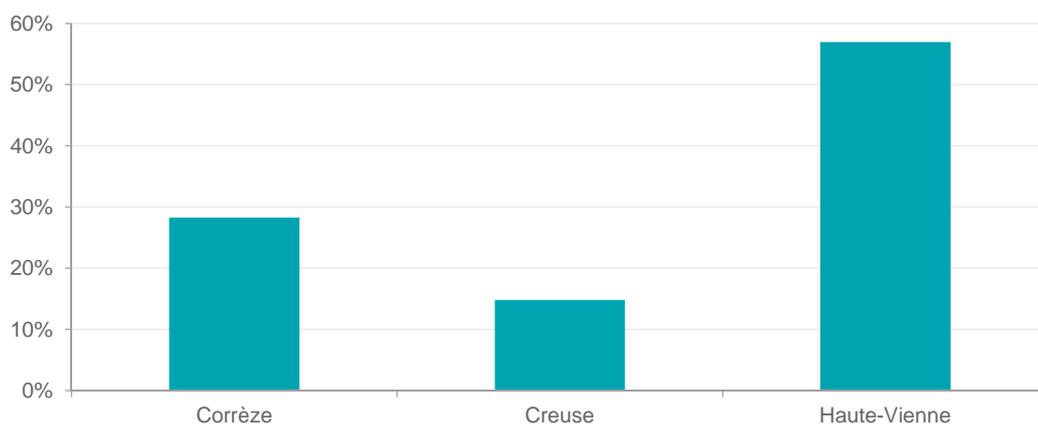


Eco-Prêt à Taux Zéro : cumul depuis le début du dispositif (2009-2013)

(Source : SGFGAS - cumulé de 2009 à fin 2013)



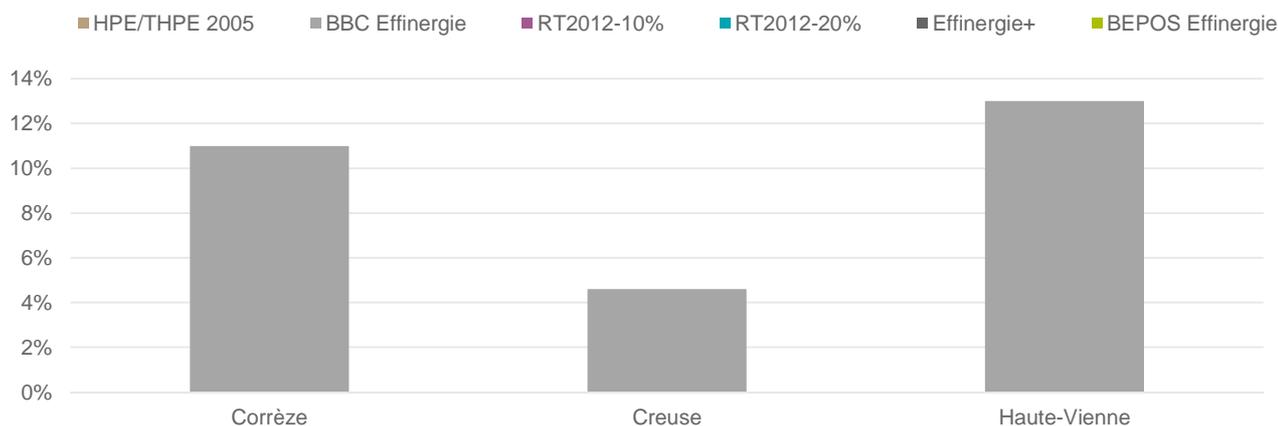
Prime de 1350€ pour la rénovation énergétique : répartition départementale du nombre de primes de 1 350 octroyées en Limousin (Source : DHUP - cumulé de septembre 2013 à fin juin 2014)



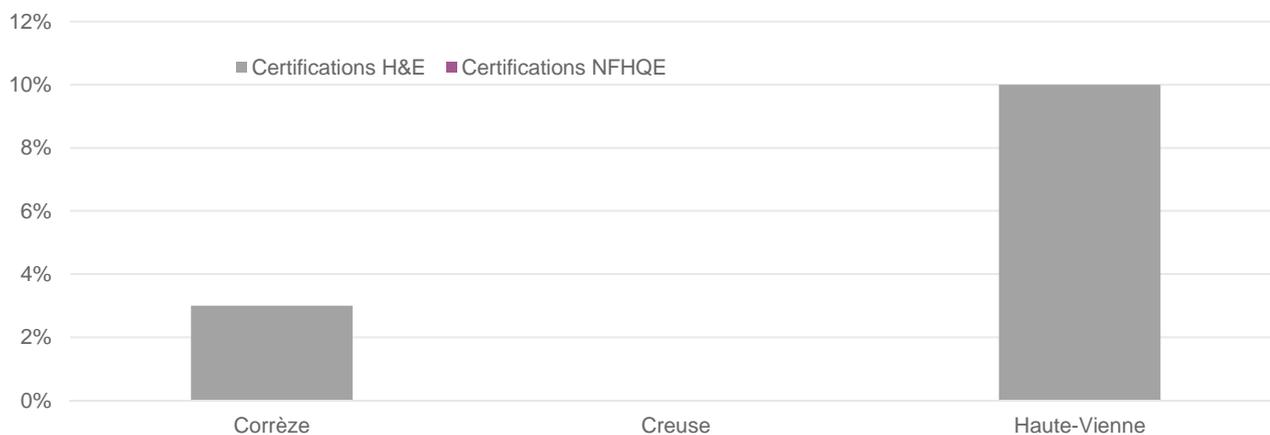


Comparaisons interdépartementales : construction de logements neufs, labellisations

Labels de performance énergétique des logements neufs : part des demandes de labellisation de performance énergétique sur les mises en chantier en 2013 (Source : DREAL, Effinergie, Promotelec et Cerqual)



Certifications de qualité environnementale des logements neufs : part des certifications de qualité environnementale sur les mises en chantier en 2013 (Sources : Sit@del, CERQUAL, CEQUAMI)



Comparaisons interdépartementales : Rénovation et construction durables de bâtiments tertiaires

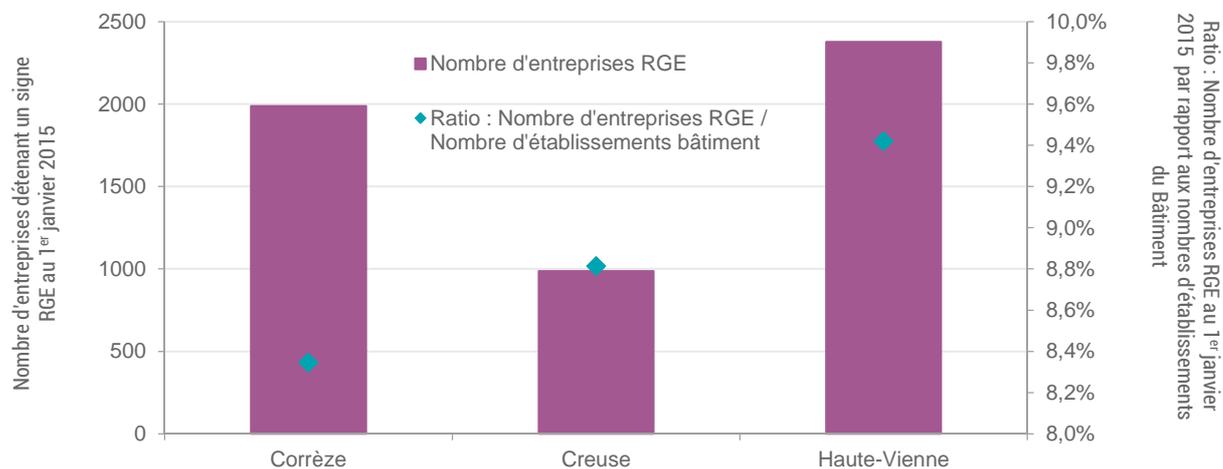
Aucun bâtiment tertiaire recensé en 2013 en Limousin pour la rénovation et la construction durable.



Comparaisons interdépartementales : Adaptation de la filière

RGE travaux : nombre d'entreprises détenant un signe RGE au 1^{er} janvier 2015 par rapport au nombre d'établissements

(Source : ADEME, SIRENE)



RGE études / Experts de la rénovation énergétique (Source : OPQIBI)

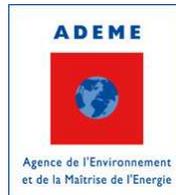
6 bureaux d'études thermiques qualifiés RGE à fin septembre 2014 en Limousin, 3 en Haute-Vienne et 3 en Corrèze. Seulement 2 experts de la rénovation recensés, ils sont localisés en Haute-Vienne.



- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BEPOS : Bâtiment à Energie POSitive
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CEQUAMI : Certification Qualité en Maisons Individuelles
CEE : Certificats d'Economie d'Energie
CERC : Cellule Economique Régionale de la Construction
CERQUAL : Certification QUALITEL
CGDD : Commissariat Général au Développement Durable
CIDD : Crédits d'impôts en faveur du Développement Durable
CINOV : Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique
CNOA : Conseil National de L'ordre des Architectes
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
DPE : Diagnostic de Performance Energétique
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Eco-PLS : Eco Prêts Logement Social
Eco-PTZ : Eco Prêts à Taux Zéro
ECS : Eau Chaude Sanitaire
EIE : Espace Info Energie
ERE : Expert de la Rénovation Energétique
PAC : Pompe à Chaleur
FART : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique
FEE Bat : Formation aux économies d'Energie dans le Bâtiment
FEDER : Fonds Européen de DEveloppement Régional
FFB : Fédération Française du Bâtiment
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
HPE : Haute Performance Energétique
HPE-EnR : Haute Performance Energétique Energies Renouvelables
HQE : Haute Qualité Environnementale
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
JORF : Journal Officiel de la République Française
NF : Norme Française
NS : Non significatif
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PREH : Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat
PRIS : Point Rénovation Info Service
QEB : Qualité Environnementale des Bâtiments
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
RT : Réglementation Thermique
SGFGAS : Société de Gestion de Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la Propriété
SHON : Surface Hors OEuvre Nette
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
SYNTEC : Fédération pour les domaines de l'Ingénierie, du Numérique, des Etudes et du Conseil, de la Formation Professionnelle, de l'Événement
SYNAMOB : Organisation Professionnelle de l'Architecture et de la Maîtrise d'Œuvre
THPE : Très Haute Performance Energétique
UNSAFA : Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes
UNTEC : Union nationale des techniciens en économie de la construction

AVEC LE CONCOURS...

des partenaires de la CERC :



Les organismes suivants ont également contribué à alimenter ce document :

- Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) Limoges,
- BoisLim, l'interprofession forêt-bois Limousin,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Limousin,
- L'AROLIM, l'union sociale pour l'habitat du Limousin

et des membres du GIE Réseau des CERC :



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite, selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L122-4) et constitue une contre-façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve toutefois du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Cellule Économique du Limousin BTP

6, allée Duke Ellington | 87 067 Limoges

tél. : 05 55 11 21 50 | fax : 09 70 06 82 20 | e-mail : cellule.eco.limousin.btp@orange.fr

site internet : www.cerc-actu.com (pages Limousin)